

The logo for the French Socialist Party (PS), featuring the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

CONVENTION POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

Atelier 4
« Pour en finir avec les discriminations ! »

Rapport présenté par :

Pascale BOISTARD
Najat VALLAUD-BELKACEM
Secrétaires nationales du Parti socialiste

Le 30 juillet dernier, à Grenoble, le président de la République déclarait que la « nationalité française doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie [...] de toute [...] personne dépositaire de l'autorité publique. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui nous dit que « Nous sommes égaux en droit et [que] les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » est bafouée au plus haut niveau de l'Etat. Le concept même de « Français d'origine étrangère », ainsi créé, institue une différence officielle entre les Français « de souche », c'est à dire de hasard, et ceux qui ont acquis cette nationalité, violant ainsi l'article premier de notre Constitution qui garantit « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Comme dans *La ferme des animaux* de Georges Orwell : « Tous les animaux sont égaux mais certains sont plus égaux que d'autres ».

Selon l'enquête « Trajectoires et origines » réalisée par l'INSEE et l'INED et cofinancée par la Halde, 14% des personnes de 18 à 50 ans résidant en France déclarent avoir vécu des discriminations dans les cinq dernières années, tous motifs confondus. Ce chiffre passe à 40% pour les immigrés ou enfants d'immigrés. L'origine ou la nationalité et la couleur de peau (57% et 17%) sont les premiers motifs cités. Viennent ensuite le sexe (17%) et l'âge (12%). Phénomène inquiétant : seuls 13% des personnes ayant déclaré avoir subi une discrimination ont entrepris une démarche de recours auprès d'un commissariat, d'une association, d'un syndicat ou de la Halde.

Après les déclarations de plus en plus fréquentes de personnalités politiques ou médiatiques qui se permettent d'exposer publiquement leurs thèses racistes (Cf en annexe le florilège des « Y'a bon Awards décernés par l'association les Indivisibles ») et le comportement décomplexé d'entreprises qui demandent à leurs stagiaires comme à leurs employés de changer de prénom, après la condamnation, unique dans l'histoire de la Cinquième République, d'un ministre pour injure raciale et la future comparution de son directeur de cabinet pour incitation à la haine raciale à la suite de la circulaire du 5 août qui demandait l'évacuation des campements illicites et « en priorité ceux des Roms », c'est l'institutionnalisation d'un discours qui discrimine entre les « vrais Français », blancs et catholiques, et les autres, que leur origine sociale ou culturelle, voire leur handicap, leur âge, leur genre ou encore leur orientation sexuelle, exclurait de la communauté nationale.

Cette stigmatisation n'est pas anodine, dans un contexte où la France traite de plus en plus mal les étrangers : difficultés de plus en plus grandes pour demander l'asile, restrictions dans l'accès aux soins, forte instabilité des lois encadrant le droit au séjour au travail qui condamne de trop nombreux immigrés à la condition de sans-papiers, constitution de fichiers ethniques par la gendarmerie, etc. Cette politique symbolise un rejet de l'autre. Or, la façon dont on traite un étranger n'est pas sans impact sur la façon dont on traite ceux qui sont perçus comme étrangers, les enfants d'immigrés, français. Les discriminations liées à l'origine sont souvent le fruit d'une défiance à l'égard de « l'étranger » que l'on pense avoir devant soi. La façon dont nous, socialistes, pensons notre politique de l'immigration est donc essentielle car la politique migratoire d'aujourd'hui préfigure les discriminations de demain.

Nous nous opposons à ce culturalisme, incarné dans l'actualité par Hugues Lagrange, qui voudrait faire porter la responsabilité des discriminations sur leurs victimes. Le présupposé, très largement repris par la droite, qui crée un lien entre immigration et délinquance, en raison non pas de facteurs économiques et sociaux mais de leur culture, est intrinsèquement dangereux car il porte en lui la thèse selon laquelle certains étrangers sont « assimilables » ou pas. Cette thèse n'est pas sans rappeler les travaux d'avant-guerre menés par Georges Mauco.

Nous nous opposons à l'individualisme prôné par la droite, qui a affaibli les outils de sanction des discriminations et promu la « diversité » et la valorisation de la réussite de quelques uns, nous voulons réhabiliter la notion d'égalité pour qu'elle permette l'émancipation réelle de tous et lutter contre toutes les inégalités, sans les opposer les unes aux autres.

Il s'agit en ce moment d'un tournant structurel et idéologique pour la gauche, qui a longtemps considéré que les discriminations étaient le parent pauvre de la question sociale et qui a soustrait cette question à la société civile, notamment aux associations, et aujourd'hui aux collectivités territoriales. Nous pensons qu'il est temps d'en faire une cause nationale.

Cent ans après l'Affaire Dreyfus qui a structuré l'identité de la gauche contre l'antisémitisme, nous sommes en train de parcourir le même chemin en nous appropriant la lutte contre les discriminations.

La question est claire aujourd'hui concernant l'identité de la gauche : va-t-elle permettre à la France de reconnaître la pluralité de ses identités tout en respectant son modèle historique et politique, la République ?

En faveur de l'égalité, contre les discriminations, nos concitoyens exigent des engagements précis et une action déterminée. Nous voulons dépasser les déclarations de principe et les grands discours. Jean-Michel BELORGEY a adressé son rapport « Lutter contre les discriminations » à la ministre de l'Emploi et de la solidarité en 1999. Il est temps d'agir.

Il nous faut sortir des postures pour passer aux actes et nous demander quels outils il faut imaginer ou repenser pour lutter contre les préjugés et sanctionner les discriminations mais aussi, quel type de société nous souhaitons promouvoir.

Nos propositions pour lutter contre les discriminations

Préambule : Lutter contre nos préjugés

L'auteur d'une discrimination n'est pas forcément raciste, homophobe ou sexiste.

Le racisme est une idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, considérés comme des « races ». La lutte contre le racisme est un combat moral.

Une discrimination désigne le fait de traiter de manière inégale une personne ou un groupe de personnes, pour des motifs prohibés par la loi¹. C'est une situation concrète, à laquelle il faut remédier. Un dispositif ou une pratique apparemment neutre peut entraîner, indirectement, une discrimination.

A peine un tiers des Français se reconnaissent comme racistes et pourtant les discriminations sont légion dans tous les domaines de la société : parce qu'elles font système et parce leur existence tient à nos stéréotypes et principalement à la façon dont nous percevons l'autre comme porteur d'un « stigmate » (couleur de peau, âge, sexe, handicap). **Lutter contre les discriminations, c'est donc lutter contre nos propres préjugés**, en premier lieu contre celui qui consiste à croire que nous, nous serions exempts de propos ou d'actes discriminatoires. C'est pour cette raison que **les formations sont nécessaires et doivent être généralisées**, malgré les réticences, naturelles, de ceux et celles qui se perçoivent eux-mêmes, par exemple comme anti-racistes.

1. Donner le droit de vote aux étrangers non communautaires pour les élections locales

Le droit de vote pour les étrangers résidant en France aux élections locales est porté depuis longtemps par les socialistes.

Pour nous, il s'agit d'une mesure démocratique et progressiste, de reconnaissance politique et sociale, de lutte contre les discriminations. Un citoyen est d'abord une personne qui vit dans la cité et contribue à ses activités. Or, les résidents étrangers non communautaires ne participent pas aujourd'hui à la vie démocratique alors que, par ailleurs, ils contribuent à la vie sociale et économique de nos collectivités locales.

De nombreux autres pays européens accordent déjà, parfois depuis longtemps, le droit de vote aux élections locales aux étrangers qui résident sur leur territoire (Irlande, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg ...).

Nous devons nous inscrire dans la même démarche d'avancée démocratique qui mettra fin à une discrimination entre les étrangers communautaires et ceux issus des pays hors Union Européenne. Nous proposons donc de **réaffirmer la volonté des socialistes d'instaurer le droit de vote aux élections locales pour les étrangers non communautaires**.

2. Retisser un lien intergénérationnel

Les discriminations font système. Marginaliser une catégorie de la population ou une tranche d'âge a des conséquences sur l'ensemble de la population et entretient le sentiment de

¹ La Halde reconnaît dix-huit critères de discriminations : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'état de grossesse.

Dans son projet de loi sur l'immigration, Eric Besson introduit un dix-neuvième critère : le lieu de résidence

discrimination.

La discrimination ne frappe pas que « les jeunes » nés en France mais aussi leurs grands-parents. Les personnes âgées immigrées qui vivent en foyer sont dans une situation indigne. Sous couvert de lutte contre la fraude, des contrôles se multiplient pour vérifier que les bénéficiaires d'allocations compensatoires pour atteindre le minimum vieillesse passent bien six mois par an en France. Or, il s'agit d'hommes seuls, sans accompagnement, souvent mal soignés, dont les liens avec leur pays d'origine se sont distendus. Les contrôles ne visent jamais les Français qui choisissent d'aller passer leur retraite au Maroc !

Il nous faut **penser une politique d'accompagnement des personnes âgées migrantes, organiser leur accueil en maison de retraite** mais aussi **obliger les communes à installer des carrés musulmans dans les cimetières** : de plus en plus de personnes âgées souhaitent être enterrées ici, là où réside leur famille, contribuant par là-même à les enraciner un peu plus dans la République.

3. Ne pas oublier l'égalité des droits

Le combat pour l'égalité réelle ne doit pas occulter l'existence de discriminations légales, comme celles qui frappent les couples homosexuels. **L'égalité des genres et des familles doit être reconnue en 2012. Nous proposons d'ouvrir le droit au mariage et à l'adoption pour tous les couples stables** présentant un projet parental cohérent (mariés, pacsés, concubins depuis plus de deux ans) et **la fin des discriminations exercées à égard des homosexuels et transsexuels** candidats à l'adoption. Cette mesure pourrait s'accompagner d'une **simplification de la délégation de l'autorité parentale pour le conjoint ou partenaire de Pacs, la création d'un statut du beau parent, la transformation du congé paternité en congé de parentalité et la reconnaissance solennelle de l'engagement parental en mairie** pour institutionnaliser le caractère social et non biologique de la famille. Il faut paraît également nécessaire d'**actualiser le droit des discriminations** : le Code pénal et la Halde doivent prendre en compte les atteintes fondées spécifiquement sur l'identité de genre.

4. Mesurer les discriminations pour mieux les combattre

Le Conseil Constitutionnel a, dans sa décision du 15 novembre 2007, interdit les statistiques ethniques au motif que « si les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1^{er} de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race. »

La question des statistiques ethniques fait débat au sein du Parti Socialiste. Les intentions de ceux qui défendent de telles statistiques sont louables mais non seulement un tel outil est dangereux par l'utilisation qui peut en être faite, mais ces statistiques préfigurent les discriminations en catégorisant les individus. En témoigne le fichier sur les minorités ethniques non sédentarisées tenu illégalement par la gendarmerie dont l'existence a été révélé par le Monde le 7 octobre 2010.

L'un des principaux arguments avancés par les tenants des statistiques ethniques, ou de la diversité, est de permettre de mesurer la discrimination faite à l'encontre de certaines personnes, ou du moins de la mettre en évidence.

Mesurer la discrimination, c'est aussi le seul moyen d'identifier les discriminations indirectes. Il est important de mesurer l'ampleur du sentiment de discrimination, pour nous permettre d'ajuster notre politique de lutte contre les discriminations.

Nous proposons que soit réalisée **une grande enquête indépendante sur les discriminations**, qui pourrait être menée **par exemple par l'INSEE ou une autre agence**

indépendante, sur le modèle du recensement de la population, à partir des 18 critères légaux de discrimination, de manière anonyme et sur le principe de l'auto-déclaration.

La mise en place de cette enquête permettrait de concilier des positions qui apparaissent à tort irréconciliables. Elle permettra d'obtenir une véritable photographie de la discrimination et du sentiment de discrimination, mais en respectant le principe républicain d'égalité.

Cette grande enquête de la discrimination permettra de donner un signal politique fort : mieux connaître les discriminations pour mieux les combattre.

5. Poursuivre les actions de discrimination positive existante

La « discrimination positive » existe en France depuis les années 1970 sur une base sociale et territoriale. Il s'agissait alors de réduire un différentiel entre les territoires et les personnes. C'est ce concept qui a donné naissance à la politique de la ville.

Aujourd'hui, prise dans une acception plus anglo-saxonne, la discrimination positive fausse le débat : dans notre pays de culture républicaine, ses défenseurs témoignent surtout de leur volonté de ne rien faire pour lutter contre les inégalités, comme le démontrent les velléités répétées de Nicolas Sarkozy dans ce domaine (nomination en fanfare d'un « préfet musulman » en 2003, volonté d'instaurer des quotas dans les médias, nomination d'une commission présidée par Simone Veil pour introduire l'idée de la diversité le préambule de la Constitution).

Nous pensons que les débats autour de la « discrimination positive » masquent un faux problème : **ce type d'action doit être conservé tel quel car elle est conforme au principe républicain d'égalité entre les citoyens, de quelque origine qu'ils soient, mais en la désignant par un autre vocabulaire que celui qui vise à ethniciser les rapports sociaux.**

C'est un travail spécifique en direction des *secteurs* et pas seulement des *quartiers* populaires (en travaillant donc sur les représentations sociales) qui doit faire l'objet **d'une politique à part entière et transversale**, comme celle qui existe actuellement sur l'environnement.

6. Sanctionner réellement les discriminations

La France dispose d'un arsenal juridique important, mais assez récent, qui s'est mis en place sous l'influence du droit communautaire. La discrimination est traitée dans le cadre du droit du travail, elle constitue un délit et est donc pénalement répréhensible.

Les outils juridiques existants sont toutefois encore insuffisamment appliqués : le nombre de condamnations est très faible, alors que le nombre de saisines de la Halde ne cesse d'augmenter depuis sa création.

Nous devons **maintenir le cap d'une approche répressive des discriminations** : la discrimination est un délit qu'il faut punir sévèrement.

Cette approche rend tout d'abord nécessaire **le retrait ses pouvoirs de médiation et de transaction pénales de la Halde, la sanction doit rester l'apanage de la justice**. Les transactions obtenues par le biais de la Halde laissent à penser que la personne qui a commis une discrimination, et donc un délit, échappe à la justice.

La question des discriminations est aujourd'hui méconnue des services de police et des professionnels de la justice. À titre d'exemple, au cours de leurs 3 années de formation, les magistrats ne bénéficient que de 4 heures de sensibilisation à la lutte contre les discriminations. Nous proposons que **les policiers et les magistrats bénéficient d'une formation spécifique à la lutte contre les discriminations, obligatoire, dans le cadre de leur formation initiale et de la formation continue**.

Enquêter sur les discriminations, analyser une discrimination pour la sanctionner, considérer la discrimination pour ce qu'elle est : un délit, nécessite que les acteurs de la justice pénale,

policiers et magistrats, maîtrisent ces problématiques qui se heurtent souvent à nos préjugés.

Assurer la sanction de la discrimination, c'est considérer la victime et lui permettre de pouvoir aller en justice. Nous proposons **d'élargir la possibilité pour les associations d'ester en justice en faveur des victimes, en lui permettant de le faire sauf avis contraire de la victime et non plus avec son accord exprès comme c'est le cas aujourd'hui**. Nous proposons également de **renforcer les moyens accordés aux associations de lutte contre les discriminations afin de les aider à remplir leurs missions**.

Accueillir les victimes, les écouter et les aider à constituer leurs dossiers, ces autres moyens peuvent passer notamment par un renforcement et un recentrage des actions de la Halde

7. Repenser le rôle de la Halde

Créée par la loi du 30 décembre 2004, la Halde est un outil important dans la lutte contre les discriminations mais son fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant. Le taux de classement sans suite des dossiers est de 90% et le délai pour diligenter une enquête lorsqu'un dossier lui a été transmis, est de 6 à 12 mois.

Malgré ses limites, la Halde **doit continuer à exister** afin d'assurer le traitement spécifique des discriminations. Le danger qui pèse sur son existence et sa dissolution dans le cadre de la création du Défenseur des droits va mettre un frein à la lutte contre les discriminations.

En recentrant ses actions pour les rendre plus efficaces

Les pouvoirs de transaction doivent être retirés du champ de la Halde et rendus à l'institution judiciaire.

Dans un souci d'efficacité, nous voulons que la Halde voit ses compétences **recentrées sur l'accueil des personnes victimes de discriminations, et l'aide au montage des dossiers**. En matière pénale, la charge de la preuve incombe à la victime, au nom de la présomption d'innocence, la Halde peut avoir ici un rôle important à jouer **pour aider les personnes qui s'estiment victimes de discriminations à recueillir des éléments de preuve, notamment via les testings**.

Par ailleurs, nous voulons **renforcer le volet promotion de l'égalité et faire en sorte que les délibérations de la Halde dans ce cadre soient enfin suivies d'effet**.

En généralisant les opérations de testing

Dans un souci à la fois de sensibilisation et de sanction, nous voulons **généraliser les opérations de testings dans tous les secteurs pour lesquelles les discriminations sont les plus fortes** : emploi, logement, loisirs...

En la rendant plus accessible

Nous voulons faciliter l'accès à la Halde, par une représentation territoriale de la Halde. Il existe bien aujourd'hui des correspondants locaux, mais qui ne sont pas toujours à même de traiter les dossiers des victimes ou de prendre en œuvre le volet de promotion de l'égalité.

Proposition 1 qui pourrait être soumise au vote : Recentrer la Halde sur ses missions de pédagogie et d'accompagnement des victimes

Option 1 : Statu quo

Option 2 : Nous proposons de recentrer la Halde sur ses missions de lutte contre les préjugés (y compris par les testings), de promotion de l'égalité et d'aide au montage des dossiers et de rendre à la justice la charge de l'enquête et de la sanction.

8. Assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens par la police et la justice

En contrôlant les contrôles d'identité

La politique du chiffre et les objectifs chiffrés d'expulsions d'étrangers ont instauré un climat délétère de suspicion généralisée envers les étrangers et ont entraîné une dérive dans les contrôles d'identité réalisés par la police.

Des travaux, menés notamment par Fabien Jobard, sociologue au CNRS, ont démontré en 2009 que les noirs et les personnes d'origine maghrébine étaient contrôlés 6 à 8 fois plus que les autres. Cette augmentation des contrôles « au faciès » a de graves conséquences notamment dans les liens entre les jeunes d'origine immigrée et les forces de l'ordre.

L'interdiction des contrôles au faciès doit donc être réaffirmée. Il est également indispensable de rappeler que les contrôles d'identité sont strictement encadrés par la loi et **doivent être motivés.**

Pour limiter ce problème, **nous proposons un système d'attestation, remis par le policier qui contrôle l'identité à la personne contrôlée. Sur cette attestation, figureraient la date, le motif du contrôle et le matricule du policier.**

Une telle mesure aurait un double effet : elle permettrait à ceux qui s'estiment harcelés de le prouver et elle permettrait d'identifier les policiers qui ont ces pratiques abusives sans jeter l'opprobre sur l'ensemble du corps. Elle permettrait également aux policiers de ne pas être accusés à tort. Cette mesure a déjà été expérimentée avec succès aux Etats-Unis : à New York, notamment et dans l'Illinois et contribuerait à restaurer une confiance entre les citoyens et leur police.

9. Mettre fin aux discriminations envers les gens du voyage

Les gens du voyage font partie des minorités qui continuent à ressentir de manière constante des discriminations. Ils doivent faire face à de nombreux problèmes liés à la non reconnaissance de leur mode de vie itinérant.

Le mode de vie, le fait de ne pas être sédentaire ne doit pas être un facteur de discrimination. **Nous voulons faire cesser les discriminations à leur égard et notamment l'obligation de faire viser régulièrement un « carnet » ou un « livret » de circulation par la gendarmerie.** Les gens du voyage doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits, et notamment le droit de vote. **La scolarisation de leurs enfants doit être assurée et facilitée.**

De même, **les obligations des communes de plus de 5000 habitants de mettre un terrain aménagé à la disposition des gens du voyage doivent être respectées.** (Fin 2008, seules 42% des aires prévues avaient été aménagées)

10. Combattre les discriminations par l'école

L'école est pour nous l'instrument par excellence de lutte contre les inégalités, et pourtant son fonctionnement actuel conduit trop souvent à les reproduire.

On ne luttera pas contre la reproduction sociale en généralisant les filières d'accès parallèles (comme les « conventions d'éducation prioritaire » à Sciences-Po) ou en instaurant des quotas, comme la ministre de l'enseignement supérieur Valérie Pécresse souhaiterait le voir dans les grandes écoles : les concours, qui comportent des épreuves écrites anonymes, sont par excellence non-discriminants. Ce que démontrent les critiques qui leur sont adressées, concernant notamment les disciplines littéraires, qui favorisent les candidats issus des classes moyennes supérieures disposant d'un capital culturel important, c'est que la lutte contre les inégalités doit se jouer bien avant.

En luttant contre les inégalités sociales

Nous savons par exemple qu'il existe une discrimination très forte entre boursiers et non

boursiers au baccalauréat. Un rattrapage s'observe ensuite en classe préparatoire, où sont les moyens financiers et enseignants sont beaucoup plus importants qu'à l'université et où les codes sociaux et culturels peuvent se transmettre. **Renforcer les moyens alloués à l'école (et notamment dans le secondaire, sous-doté en France par rapport au primaire) et généraliser la scolarisation à deux ans serait déjà un pas décisif dans la lutte contre les inégalités.** Même si les parents d'origine populaire ont moins de compétences pour aider leurs enfants, il paraît nécessaire de **les associer au projet éducatif de leurs enfants** : s'ils se sentent soutenus, ils auront moins peur de l'école. Nous devons également **avoir enfin le courage de faire évoluer la carte scolaire en fonction des évolutions sociologiques des quartiers.**

En luttant contre les stéréotypes

L'école est également le lieu d'apprentissage du vivre ensemble. Nous y construisons nos représentations. Les programmes scolaires en eux-mêmes abordent la lutte contre les discriminations, notamment en éducation civique, en classe de cinquième. Mais pour lutter réellement contre les discriminations, nous devons faire en sorte que l'école ne discrimine plus entre les élèves et qu'elle leur permette de sentir qu'ils forment partie d'un tout.

L'histoire de l'immigration en France n'est enseignée qu'en fin de collège. Au lycée, les migrations internationales font l'objet d'un cours beaucoup plus général. Or, il paraît nécessaire de montrer que l'histoire que la France a toujours été traversée par des vagues de migration et qu'elle s'est construite par les apports de l'étranger. Il y a un déficit de connaissances et d'explications sur ce passé commun. Le premier roi de France était pourtant un Germain. A la Renaissance, la langue arabe était extraordinairement valorisée. Le sentiment de reconnaissance dans une histoire et une mémoire est un processus très intime, qui touche à la dignité humaine.

L'Etat n'ayant pas à écrire l'histoire ni à trancher les questions mémorielles, comme l'ont illustré les polémiques au sujet de la loi du 23 février 2005 qui rend hommage à l'action de la France outre-mer, **nous proposons de mettre en place un collectif indépendant de chercheurs, d'enseignants et d'historiens qui réfléchirait à une revalorisation de l'enseignement de l'histoire de l'immigration et de la colonisation dans les manuels scolaires du collège et du lycée et dans les musées** : L'installation de la Cité nationale de l'histoire et de l'immigration dans l'ancien musée des colonies a renvoyé cette partie de l'histoire à une idéologie et ainsi empêché de parvenir à une diffusion sereine du savoir et la Maison de l'Histoire de France, conforme aux choix de Nicolas Sarkozy, passe complètement sous silence l'histoire de l'immigration.

Nous proposons d'intégrer à la formation continue des enseignants des modules pratiques leur permettant d'appréhender les élèves dans leur diversité, tout particulièrement ceux qui sont en situation de handicap et/ou qui traversent des questionnements de genre et d'identité sexuelle, mais aussi de retrouver, éventuellement avec l'aide d'un tuteur ou d'un accompagnement, une posture de professeur : les élèves, même « issus de l'immigration » ne peuvent pas intervenir en tant que témoins d'un cours portant sur ce thème. Renforcer l'aptitude des enseignants à gérer les contradictions d'un groupe en respectant chacun des individus qui le composent, c'est renforcer leur autorité et garantir un enseignement apaisé. **Les inspections générales pourraient être chargées de conduire une mission annuelle sur la réalité des discriminations dans les établissements scolaires et sur les actions menées pour les combattre (intervention des associations, programmes sur le vivre ensemble, projets d'établissements).**

11. Lutter contre les discriminations dans l'emploi

49% des réclamations adressées à la Halde concernent l'emploi, dont les deux tiers sur le déroulement des carrières. Comme le montrent les résultats de l'enquête « Génération 2004 » du Cereq publiés par l'Insee, les inégalités d'accès à l'emploi selon l'origine sont marquées.

66% des jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger occupent un emploi trois ans après la fin de leurs études, contre 77% pour l'ensemble de la tranche d'âge. A diplôme équivalent, le taux de chômage pour les enfants de parents français et ceux ayant des parents étrangers peut varier de 1,5 pour les titulaires d'un CAP-BEP à 2,2 pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

En mettant fin aux discriminations légales

Aujourd'hui, certains des emplois privés et publics sont dits « fermés », c'est à dire réservés aux titulaires de la nationalité française. Ces restrictions datent des périodes de crise économique et/ou de tensions xénophobes de la fin du XIX^{ème} siècle, du début du XX^{ème}, voire, comme pour les architectes, du régime de Vichy.

600 000 emplois répartis sur une cinquantaine de professions sont concernés dans le secteur privé. Mais dans le public, ce sont 7 millions d'emplois qui sont interdits partiellement ou totalement aux étrangers.

La loi du 26 juillet 1991 ayant ouvert aux ressortissants communautaires la possibilité d'accéder aux emplois de la fonction publique, une première discrimination existe entre les étrangers communautaire et non communautaires, ces derniers étant toujours exclus des métiers réservés.

La deuxième discrimination, plus sournoise, provient du fait que la sécurité de sites publics mais aussi le transport de biens et de marchandises sont de plus en plus sous-traités à des sociétés employant des étrangers non communautaires dans des conditions particulièrement précaires.

Or, nous le savons, les discriminations font système : les discriminations légales alimentent les discriminations illégales. La discrimination des Français d'origine étrangère est légitimée par la discrimination des étrangers. Le manque de cohérence entre emplois « fermés » et « ouverts » tend, dans une certaine mesure, à légitimer les discriminations indirectes. De plus, les enfants d'étrangers intériorisent ces restrictions qui frappent leurs parents, souvent cantonnés dans des emplois moins valorisés socialement, et limitent leur champ des possibles.

La puissance publique doit donc commencer par balayer devant sa porte : **il revient à l'Etat d'impulser une dynamique et d'harmoniser ce qui se fait dans les collectivités. Il ne s'agit pas seulement de former les agents en interne pour assurer un recrutement et un déroulement de carrière égalitaires de ses personnels, mais aussi de penser l'accueil du public.**

Proposition 2 qui pourrait être soumise au vote : Supprimer les emplois fermés

Option 1 : Statu quo

Option 2 : **Nous proposons de supprimer les emplois fermés privés et publics, à l'exception de ceux relevant de la souveraineté nationale et de l'exercice de prérogatives de puissance publique, comme cela s'est fait à la RATP et comme l'a recommandé la Halde dans une délibération du 30 mars 2009. Cette ouverture existe déjà ailleurs en Europe, comme en Belgique par exemple. Elle permettrait à tous les salariés de bénéficier de la même égalité de traitement, ce qui élèverait le niveau d'exigence sociale et redonnerait une perspective à des pans entiers de la classe ouvrière.**

En brisant le plafond de verre

La création du CV anonyme par la loi Villepin pour l'égalité des chances a été votée par la gauche comme par la droite en 2006. Les décrets d'application n'étant pas parus, il n'est pas encore possible d'en tirer un bilan : l'expérience menée par Claude BÉBÉAR au sein d'Axa

conservait une filière d'accès « traditionnelle » à l'entreprise. Nous considérons au contraire que pour être valable, **cette procédure d'anonymisation des candidatures (par le biais de logiciels internes à l'entreprise ou de plateformes externes) doit être généralisée à tous, et concerner également les stages.**

Mais le CV anonyme ne permettra pas de lutter contre l'ensemble des discriminations qui s'exercent dans l'entreprise : il permet seulement de franchir une barrière, d'accéder à un entretien d'embauche. **Il faut parvenir à vaincre le conservatisme des directeurs de ressources humaines qui, sans être racistes, pratiquent l'autocensure** : ils anticipent sur la réaction de leurs clients.

Pour assurer un traitement égal des salariés lors de leur recrutement et du déroulement de leur carrière, ce qui valorisera également les entreprises, nous proposons :

- **une formation anti-discriminations certifiée pour les recruteurs et DRH ainsi que pour les intermédiaires de l'emploi (Pôle emploi et missions locales)**
- **la généralisation des tests d'habileté** en lieu et place de l'entretien d'embauche
- **un système de parrainage** permettant d'accompagner les stagiaires et jeunes salariés dans leur premier poste
- **la présence d'un item ou chapitre spécifique** sur les actions réalisées par l'entreprise pour lutter contre les discriminations **dans le bilan social** : elle est alors confrontée aux syndicats, qui peuvent lui demander de rendre des comptes
- **une certification délivrée par la Halde pour les entreprises vertueuses**
- **la légalisation d'un critère de lutte contre les discriminations dans le cahier des charges des appels d'offre des collectivités**, en plus des critères sociaux et environnementaux, et **l'obligation pour les collectivités d'allotir**, pour rendre les marchés publics accessibles aux petites entreprises
- **l'attribution des aides publiques conditionnée au respect de la législation contre les discriminations et à la promotion de l'égalité**
- **la modification de la procédure pénale dans le traitement de l'homophobie pour assurer le huis clos** (donc éviter un *coming out* non souhaité dans l'entreprise)
- **un encouragement pour les entrepreneurs des quartiers populaires, par exemple, pour favoriser leur accès au crédit**

12. Lutter contre les discriminations dans le logement

Dans un contexte où sept millions de nos concitoyens sont mal logés, les discriminations redoublent les difficultés d'accès au logement et les phénomènes de ghettoïsation.

Afin d'assurer une réelle mixité dans l'habitat social, **nous proposons d'anonymiser les demandes de logement déposées auprès des bailleurs.**

En plus des testings dans le parc privé et social, **nous proposons que la Halde sensibilise les grandes fédérations d'agents immobiliers comme la FNAÏM aux pratiques discriminantes.**

13. Assurer la représentativité des médias, notamment de la télévision publique

L'audiovisuel public peut être un vecteur essentiel en matière de lutte contre les discriminations. **En renforçant les éléments du cahier des charges de l'audiovisuel public, nous pouvons lui faire jouer ce rôle essentiel de service public.**

L'audiovisuel public ne doit pas faire de discrimination dans l'organisation programmatique des émissions. **Il doit y avoir un devoir de résultat sur la pluralité des programmes et**

l'accessibilité à tous et pour tous, une vigilance dans la politique de production et d'achat de programmes.

Nous voulons que la télévision publique, dans ses recrutements et dans la diffusion de ses programmes, veille à représenter la société dans son entier, dans sa diversité.

L'audiovisuel public doit être un vecteur de diffusion de notre histoire, de toute notre histoire et notamment celle liée à la colonisation et à l'immigration. Nous voulons que le service public de l'audiovisuel s'attache à diffuser ces programmes à 20H30, comme, par exemple, « Musulmans de France ».

Lutter contre les préjugés, c'est représenter la société telle qu'elle est. **La télévision publique doit veiller à éviter les stéréotypes qu'elle peut véhiculer.**

14. Faire du Parti Socialiste, l'avant-garde de la lutte contre les discriminations

Contrairement à la droite qui met en valeur quelques individus pour masquer les inégalités qui frappent le plus grand nombre, nous souhaitons que les représentants de la diversité soient des élus légitime, choisis par les citoyens et non par le fait du prince.

À ce titre, le parcours politique de Kofi Yamgnane, en Bretagne, à la mairie de Saint-Coulitz d'abord, puis à la Région et à l'Assemblée nationale, sert encore de référence aujourd'hui alors même qu'un tel parcours devrait nous sembler, plus de 20 ans après, normal.

En renouvelant le personnel politique

Le non-cumul des mandats, acté par la convention sur la Rénovation, adoptée par le Parti Socialiste le 3 juillet dernier, permettra de facto l'émergence de nouvelles générations et la diversité des candidatures.

Pour l'assurer, nous voulons appliquer un ratio de 25% de renouvellement-diversité à l'ensemble des circonscriptions, y compris les circonscriptions gagnables (sur la base de 1997, 2002 et 2007) ou actuellement socialistes. Ce ratio permettrait de faire entrer, de façon certaine, un nombre significatif de nouveaux députés à l'Assemblée nationale, quel que soit le résultat des prochaines élections législatives. Appliqué à toutes les circonscriptions, y compris celles qui ne semblent pas gagnables, ce ratio permettrait également à de nouveaux candidats de faire leurs armes électorales sans viser une élection immédiate.

En formant nos militants et nos responsables politiques

La discrimination est souvent le résultat de préjugés, dont nous avons été, sommes ou seront tous auteurs.

Parce que nous luttons plus efficacement contre ce que nous connaissons le mieux, nous voulons **généraliser une formation des militants et des responsables politiques à la question des discriminations.**

ANNEXE

- Bibliographies
- Liste des auditions réalisées
- Comptes-rendus des auditions réalisées
- Compte-rendu de la rencontre organisée entre des associations locales et nationales autour d'Esther BENBASSA et de François DURPAIRE
- Compte-rendu de l'atelier « Discrimination positive, statistiques ethniques, quotas sont-ils compatibles avec les principes républicains ? » (Université d'été 2010 du Parti socialiste)

- Charte des élus socialistes pour les régionales 2010
- Note de Bariza KHIARI à Michel WIEVORKA pour le groupe « Egalité-diversité » du Laboratoire des idées

- Documents récapitulatifs sur les Y'a bon Awards 2009 et 2010

- Tribune d'Esther Benbassa publiée dans *Libération* le 25 août 2010 :
« Un peu d'éthique en politique, est-ce trop demander ? »
- Dossier publié dans *Libération* le 14 septembre 2010
- Appel de 50 organisations à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme
« Face à la xénophobie et à la politique du pilori » le 4 août 2010
- Article du *Monde* du 8 octobre sur la constitution de fichiers ethniques par la gendarmerie

Bibliographies

Bibliographie essentielle

Erwin Goffman, *Stigmate*

Eric et Didier Fassin (Dir.), *De la question sociale à la question raciale*, La Découverte, Paris, 2006

Eric Pélissou, *Les discriminations*, Ellipses, 2007, Transversale-débats

Frédéric Martel, *Le Rose et le noir : les homosexuels en France depuis 1968*, éditions du Seuil, 1996

Gwénaële Calvès, « Qu'est-ce que la discrimination positive ? » /In : *Alternatives économiques*, n° 232, 2005, janvier - p. 68-71

Christophe Caresche et George Pau-Langevin « Une république de l'égalité : contre les discriminations liées à l'origine », Essais de la Fondation Jean Jaurès, octobre 2009

Hervé Le Bras « Statistiques ethniques. Le vrai débat », Essais de la Fondation Jean Jaurès, janvier 2010

Eric Keslassy et Najat Vallaud-Belkacem « Pluralité visible et égalité des opportunités », Essais de la Fondation Jean Jaurès, septembre 2010

Rapports

Rapport 2008 du Groupe socialiste radical citoyen animé par George PAU-LANGEVIN et Christophe CARESCHE

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) publié en août 2010

Rapport de Patrick LOZÈS et Michel WIEVORKA au ministre de l'Intérieur pour la lutte contre le racisme et le communautarisme (2010)

Rapport 2009 de la Halde

Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire remis au ministre de l'Éducation nationale le 22 septembre 2010

Rapport de Deloitte recommandé par le Centre d'analyse stratégique : « La promotion de la diversité dans les entreprises. Les meilleures expériences en France et à l'étranger ». Juin 2010

Textes internationaux

- Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1963
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1965
- Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, 1960
- Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, 1981
- Déclaration sur la race et les préjugés raciaux / Unesco, 1978
- Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, 1992

Compléments

Véronique de Rudder, Christian Poiret, François Vourc'h, *L'inégalité raciste, l'universalité républicaine à l'épreuve*, PUF, 2000

Milena Doytcheva, *Une discrimination à la française ? : Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville* /Paris : La Découverte, 2007, Alternatives sociales

Philippe Bataille, *Le racisme au travail*. Seuil, Paris, 1997

Stéphane Beaud et Younès Lamrani, *Pays de malheur : un jeune de cité écrit à un sociologue*. La Découverte, 2004

Benjamin Stora, *La guerre des mémoires : la France face à son passé colonial* Ed de l'Aube, 2007

Simon Wuhl, *Discrimination positive et justice sociale*, PUF, 2007, Sociologie d'aujourd'hui

Pierre Rabischong, *Le handicap / Que sais-je ?* 0768-0066 ; 3638 (

Rapport du gouvernement au Parlement relatif au bilan et aux orientations de la politique du handicap, 12 février 2009, Secrétariat d'Etat chargé de la solidarité

Daniel Borrillo, *Homosexuels, quels droits ?* Présentation de Jack Lang, Dalloz, coll. « A savoir », Paris, 2007.

Gilles Bon-Maury, *Lesbiennes, gays, bis, trans, Aimable clientèle*, éd. Bruno Leprince, coll. « Café République », octobre 2008

Michel Dorais, Eric Verdier, *Petit manuel de gayrilla à l'usage des jeunes, ou comment lutter contre l'homophobie au quotidien*, H&O éditions, 2005.

Elsa Dorlin, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, coll. « Actuel Marx/Confrontations », 2009.

Clarisse Fabre, Eric Fassin, *Liberté, égalité, sexualités*, Belfond, 2004.

Christophe Falcoz, *Homophobie dans l'entreprise*, Etudes et recherches de la Halde, 2008.

Eric Fassin, Kees Waaldjik, *Mariage, partenariat et concubinage dans le droit de neuf pays*, PUF, collection "Droit et justice", 2008

Martine Gross, *L'Homoparentalité, état des lieux, parentés et différences des sexes*, PUF, 2003.

Liste des auditions réalisées

Najat VALLAUD-BELKACEM (entretiens réalisés avec Eric KESLASSY en juin pour la Fondation Jean-Jaurès)

Malek BOUTIH (membre du Bureau national du PS)

Gwénaële CALVÈS (Professeur de droit)

François HÉRAN (INED)

Louis SCHWEITZER (ancien président de la HALDE)

François DUBET (Sociologue)

Kader SOUIFI (Association lyonnaise de lutte contre les discriminations)

Arnaud NGATCHA (France Télévisions)

Cyril DELHAY (ex-responsable des conventions d'éducation prioritaire de Sciences-Po)

PASCALE BOISTARD

Samuel THOMAS (SOS Racisme)

Saïd DARWANE (UNSA)

Patrick LOZÈS (CRAN)

Gilles BON-MAURY (HES)

Bariza KHIARI (sénatrice de Paris)

Rokhaya DIALLO (Les Indivisibles)

Salah AMOKRANE (Motivé-e-s)

Abdellah ABOULHARJAN et Yacine DJAZIRI (La nouvelle PME)

Pascal BLANCHARD

CHARLOTTE BRUN

Vincent MICHEL (Fédération des Aveugles et des Handicapés visuels de France)

Martine CARRILLON-COUVREUR (Députée de la Nièvre)

Guylaine PARIS (Association Française des Interprètes et traducteurs en Langues des Signes)

Jean CANNEVA (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)

**Samuel Thomas,
Fédération des Potes
15 septembre 2010**

Sur les statistiques ethniques

Pour Samuel Thomas, les statistiques ethniques sont antinomiques avec le fait d'être anti-raciste. Elles entraînent une lecture raciste.

Il faut faire attention aux logiques de défense de groupes. Il y a une atteinte au combat anti-raciste par les logiques qui se rapprochent des systèmes anglo-saxons.

Certains qui défendent ces logiques ont abandonné l'idée d'égalité, ils considèrent que la République a échoué. Ils ont tort d'un point de vue philosophique et il faut leur montrer pourquoi ils ont tort d'un point de vue pratique.

Avec les statistiques ethniques, on crée des risques d'avoir des fichiers ethniques pour la police, pour l'attribution de logements... Les statistiques ethniques sont des outils de discriminations.

Un système de discrimination « légale » déjà en place

Il a déjà un système de discriminations mis en place, on enferme les gens dans des catégories. Samuel Thomas évoque l'existence de « deals » sur des proportions à ne pas dépasser pour l'attribution de logements.

Par exemple, à Vitry-sur-seine, autour de terrains vagues qu'elle souhaite voir constructibles, la ville a donné consigne de ne pas dépasser 10% de personnes noires et originaires des dom tom. On entre dans une logique de savoir à quelle « pression » on s'adapte le plus, qui se fait au nom de la préservation du patrimoine HLM et donc de la défense du service public.

La discrimination devient alors « légitimée » moralement pour la plupart des gens et pour les tribunaux.

Autre exemple : Air France qui a mis en place une sélection sur l'origine ethnique pour son personnel pour répondre aux demandes de ses clients, donc pour des raisons commerciales.

La discrimination ne se fait pas ici au nom d'une idéologie mais au nom d'une adaptation à la pression du marché, sur une logique commerciale.

Pour la suppression de la condition de nationalité aux emplois publics

Samuel Thomas relève aussi la responsabilité de l'Etat et des collectivités, car pour la sous-traitance de l'emploi public, il y a une discrimination en faveur des personnes de nationalité française. Par exemple pour les sous-traitants de la Poste et de Chronopost.

Il y a une responsabilité indirecte de la puissance publique, en raison de l'existence d'emplois fermés et de la fermeture des emplois de fonction publique aux étrangers.

Pourtant rien n'empêche de modifier la loi, car elle a déjà été modifiée en 1991 pour permettre l'ouverture de la fonction publique aux citoyens européens.

Cette ouverture existe déjà ailleurs en Europe, comme en Belgique par exemple.

Le 30 mars 2009, la Halde rendait une délibération demandant la levée de la condition de nationalité dans l'accès aux emplois publics et privés (à l'exception des emplois relevant de la souveraineté nationale et de l'exercice de prérogatives de puissance publique)

L'ouverture des emplois de la fonction publique aux étrangers a fait l'objet de quelques amendements individuels mais pas d'action collective. La proposition de loi déposée par Daniel Goldberg, qui reprenait celle de Bariza Khiari, concerne seulement quelques métiers du privé.

Une telle loi aurait un impact sur l'égalité de traitement. Les discriminations se font souvent en donnant moins. Il existe déjà des étrangers qui travaillent pour les communes, les hôpitaux, les écoles... Ce ne sont pas forcément les chômeurs qui bénéficieront de cette loi mais ceux qui travaillent déjà et qui pourront revendiquer davantage. Ce fut notamment le cas à la RATP

où de nombreux étrangers travaillaient mais sans avoir le même statut jusqu'à l'ouverture des emplois RATP aux étrangers. Cela a permis que ces salariés obtiennent ensuite le même traitement que leurs collègues : même statut, même nombre de jours de congés...

Les populations d'origine étrangère dans les quartiers pourraient être concernées par les concours de catégorie C notamment. Une telle réforme pourrait permettre une espérance nouvelle dans les quartiers populaires.

Pourquoi parler des étrangers en matière de discrimination ? Parce que la discrimination des Français d'origine étrangère est légitimée par la discrimination des étrangers, par la défiance à l'égard de l'étrangers qu'ils pensent avoir devant eux.

[Un étranger originaire de l'Afrique ou du Maghreb, à bac + 4 subira un taux de chômage 4 fois supérieur à celui subi par un français à bac +4

Au niveau bac, c'est un taux de chômage 2 fois supérieur que subira l'étranger mais dans des proportions plus importance (30% vs 15% chez les français)]

Un texte portant sur l'ouverture des emplois de la fonction publique aux étrangers permettra un signal fort : l'Etat doit être exemplaire.

Sur les autres discriminations à l'embauche

- Imposer aux recruteurs d'avoir suivi une formation anti-discriminations, et d'avoir un certificat. Les lois liées aux cabinets de recrutement permettent d'imposer ce type de critères. Ces formations seraient financées par les caisses et seraient à mettre en catégorie 1 (mieux remboursés)
- Appliquer la loi sur le CV anonyme pour lequel il manque le décret d'application
- Permettre une déduction fiscale pour l'achat ou la mise à jour de logiciels qui permettent d'anonymiser les candidatures. L'anonymisation doit devenir une contrainte pour l'entreprise, par l'application du système des recrutements de la fonction publique.

Il conviendrait de parler d'anonymisation des candidatures plutôt que de CV anonymes. Cette anonymisation devrait être permise par les logiciels.

Par exemple, la région Aquitaine passe par une entreprise d'insertion qui anonymise les candidatures.

Samuel Thomas évoque une réflexion en cours sur la mise sur le marché d'un logiciel gratuit d'anonymisation.

Il y a 3 manières d'anonymiser :

- Forcée, par le biais d'une base de données sans aucune identité. Ce mode d'anonymisation est difficile pour gérer les entretiens qui suivent.
- Par le biais d'alertes sur la recherche d'identités dans la base de données (le nombre de recherches doit être égal au nombre d'entretiens)
- Par des tests faits régulièrement pour vérifier l'absence de vérification d'identités (généralisation des « usines » à « testing » de double CV)

Il existe de grandes difficultés dans la pratique des « testings » double CV, ils sont très difficiles à mettre en œuvre et sont souvent invalidés par la justice, car les « bonnes raisons » pour écarter les candidatures sont très nombreuses.

il faudrait peut être impliquer davantage les ANPE et les missions locales pour généraliser le testing.

Sur la faiblesse des suites juridiques

Peu de signalements faits à la Halde pour discriminations sont transmis à la justice (10%) souvent faute de preuves.

Il faudrait des services d'investigation pour répondre aux demandes des victimes. Il existe

aujourd'hui un turn-over important dans les services de police et de justice qui s'occupent des actes de discrimination. Or, il est nécessaire d'avoir une certaine stabilité afin d'avoir des équipes bien formées. Cela devrait passer par un encouragement à travailler sur ces questions, par le biais de primes et d'avantages dans la carrière, pour les services de police comme pour les procureurs.

Il existe aujourd'hui un problème de formation et de transmission entre les policiers qui savent faire ce type d'enquêtes.

Aujourd'hui, la lutte contre les discriminations équivaut à 4 heures sur les 3 années de formation d'un magistrat. Il s'agit seulement d'une sensibilisation

ZEP et abus de langage

Il n'y a pas de discrimination positive en ZEP. Mais il existe par contre un déséquilibre financier au détriment des ZEP sur les écoles : il s'agit la plupart du temps de professeurs jeunes et donc moins bien payés que ceux ayant de l'expérience.

Donc le fait d'avoir davantage de professeurs dans ces zones ne fait que rééquilibrer et permettre l'égalité de traitement.

Sur le travail de mémoire

Quelques rappels de dates :

1945 : fin du travail forcé des noirs

1958 : droit de vote

Il est important de savoir d'où l'on vient. L'objectif des combats menés alors était d'aboutir à l'égalité.

En gardant l'objectif d'égalité, on s'inscrit dans la continuité du travail mené, on se situe dans cette lignée-là : le combat syndical pour l'égalité.

En 1972, la loi a permis la répression pénale des discriminations, mais en dehors que quelques cas, ce n'est qu'après 28 ans de silence qu'ont démarré les 1ères condamnations.

L'objectif doit rester l'égalité. La diversité, les statistiques ne sont que des gadgets, le fruit d'impatiences. Ce ne sont que des mesures artificielles.

Sur la HALDE

La Halde devrait être un service d'aide aux victimes pour la constitution de leurs dossiers. Les pouvoirs actuels de la Halde de saisir la justice et de pouvoir faire des médiations sont anti-constitutionnels. Il est nécessaire de lui retirer ses pouvoirs qui donnent l'impression qu'on échappe à la justice. Le taux de classement sans suite de la Halde est de 90%.

Permettre une véritable réparation en justice

Il est possible pour un syndicat de saisir les Prud'hommes sauf si la personne refuse, mais cela est impossible pour une association. Cela était possible au pénal, mais la réforme de 2004 nécessite l'accord exprès de la victime sur toutes les procédures.

Il y aujourd'hui peu de procédures judiciaires qui aboutissent. Or pour que ce type d'affaires intéresse les avocats, il faut que cela soit lucratif.

Il serait donc important que le volume des réparations soit plus important et proportionné la taille de l'entreprise.

Il est également important de permettre l'action collective au civil et au pénal afin de permettre un véritable rattrapage de carrière en cas de discriminations.

1. Rappels historiques

Les syndicats ont commencé à prendre conscience des discriminations lorsque la législation européenne a imposé l'ouverture des emplois « fermés » et le droit de vote aux élections locales pour les ressortissants communautaires. Il devient alors aberrant qu'un Hollandais puisse voter au bout de trois mois de résidence en France alors qu'un ouvrier algérien qui a payé ses impôts ici pendant quarante ans n'en a pas le droit, même si sa fille est ministre.

A travers la Confédération européenne des syndicats et sa commission « Migrations et égalité », au sein de laquelle la France est représentée par l'UNSA, le syndicat s'est familiarisé avec les concepts de discrimination et de lutte pour l'égalité et a participé directement à l'élaboration des projets de résolution de la Commission.

En 2004, l'UNSA a été partenaire d'un projet européen sur les clauses anti discrimination dans les conventions collectives. Son intérêt a été particulièrement éveillé par le reproche que les entreprises adressaient au système éducatif, qu'elles accusaient de ne pas suffisamment former les élèves pour les intégrer au milieu du travail. Aujourd'hui, le syndicat insiste pour que l'intégration des stagiaires se fasse grâce aux négociations collectives.

Il a mis en place deux référentiels de formation : pour l'accompagnement des victimes et pour permettre aux salariés d'être force de proposition lors d'une négociation, grâce à un accord type qui mentionne les clauses sur lesquelles insister et des indicateurs. Il travaille actuellement sur la création d'un réseau de référents (au moins un dans chaque région) formés, avec une actualisation sur les nouvelles mesures.

Le concept de discrimination positive pris dans son sens anglo-saxon fausse le débat : dans notre pays de culture républicaine, il démontre surtout une volonté de ne rien faire.

En France, des textes administratifs ont cité la discrimination positive dès les années 70 : il s'agissait alors de réduire un différentiel entre les territoires et les personnes, pas d'instaurer des quotas.

2. Propositions pour lutter contre les discriminations

Le PS doit tenir ses promesses, contrairement à ce qu'il s'est passé en 1981 avec le droit de vote des étrangers aux élections locales ou en 1984 avec les lois Auroux, lesquelles ont levé la plupart des obstacles pour les salariés étrangers mais sans leur permettre d'être éligibles aux élections prudhommales.

→ **On a besoin de mesures spécifiques qui permettent une prise de conscience** : dans les discriminations, qu'elles soient raciales ou homophobes, c'est le regard qui compte, il faut un changement de mentalité. Il ne faut pas que l'égalité républicaine nous empêche de trouver des solutions. Par exemple : le CV anonyme, qui permet au moins de décrocher un entretien et n'est pas une mesure de discrimination positive, puisqu'il concerne tout le monde, un peu comme l'épreuve écrite d'un concours d'entrée dans la fonction publique. Mais ces mesures doivent être **limitées dans le temps**.

Débat au sujet de l'une des mesures « positives » proposées par l'UNSA :

*Pour mesurer l'accès à l'embauche, il pourrait être instauré **un registre des entretiens** qui recense les diplômes et qualifications des candidats afin d'établir une photographie des embauches réalisées dans l'entreprise. Le registre peut s'intégrer à un faisceau d'indices pour établir la preuve de la discrimination.*

Problème : on peut ainsi savoir quel type de candidat est systématiquement retenu par l'entreprise mais pas sur quel critère se fonde la distinction entre les candidats, si par exemple ils sont tous de nationalité française. Quels sont les indicateurs à prendre en compte pour pouvoir mesurer la discrimination ? Est-ce que les critères légaux comme une situation de handicap, le sexe, l'âge, suffisent ? Comment prendre en compte les discriminations invisibles comme l'orientation sexuelle ?

- **Mettons l'accent sur l'école pour casser la reproduction sociale** : deux enfants élèves dans la même classe mais issus de milieux sociaux différents ne partent pas avec les mêmes chances et n'auront pas le même parcours, sauf cas rares : mais au bout du chemin ceux-ci ont fait un effort et méritent aussi d'être aidés. Il faut une politique publique d'éducation avec des professeurs en nombre suffisant, moins d'élèves dans les classes et des moyens pour l'accompagnement scolaire. Même si les parents d'origine populaire ont moins de compétences pour aider leurs enfants, il faut les associer au projet éducatif car s'ils sont derrière eux, leurs enfants auront moins peur de l'école. Le PS doit également enfin avoir le courage de faire évoluer la carte scolaire en fonction des évolutions sociologiques des quartiers.
- **Retissons un lien mémoriel contre les préjugés et les stéréotypes.** La France a été traversée par l'immigration mais cet apport venu d'ailleurs n'est pas visible, notamment dans les manuels scolaires. Le premier roi de France était pourtant un Germain. A la Renaissance, la langue arabe était extraordinairement valorisée. Aujourd'hui des jeunes sifflent la « Marseillaise », parce qu'ils se sentent rejetés et non « enracinés », valorisés comme étant ici chez eux. C'est un processus très intime, qui touche à la dignité humaine.

Le poids des préjugés vient de la façon dont ils se construisent. L'UNSA a travaillé avec l'historien Yvan Gastaud sur la rumeur, dans le bassin d'emploi de Reims, où de jeunes Maghrébins avaient été assassinés par une boulangère. Les séquelles de cette affaire perdurent encore et ont engendré des discriminations.

- **Travaillons sur l'accès aux stages.** Cela permet aux enfants d'avoir une image positive du milieu du travail et crée un effet d'entraînement dans leur famille et leur quartier. Il faut pour cela que le milieu éducatif, comme l'ANPE dans les années 90, cesse d'intégrer la discrimination et de censurer les ambitions.

Patrick Lozes
Président du CRAN
22 septembre 2010

Patrick Lozes souligne la différence entre le racisme et les discriminations.
Les discriminations peuvent être commises par les racistes et les non racistes.

Le combat contre le racisme est long et il n'est pas possible de se contenter de porter le débat sur les racistes.

Il y a un changement de paradigme : on regarde les personnes victimes de discriminations, ce qui entraîne un discours sur les groupes

Le CRAN a porté l'idée de statistiques de la diversité.

Pas de statistiques ethniques qui sont fondées sur la recherche de l'essentialité mais des statistiques fondées sur 4 critères :

- L'anonymat
- L'auto déclaratif : la personne répond à la question posée. Comment elle a l'impression que la société la considère. C'est la personne qui indique la manière dont elle est vue par la société.
- Le volontariat : il n'y a pas d'obligation à répondre aux questions. Il y a nécessité d'un flou qui consacre la liberté des individus
- L'absence de fichier qui ferait le lien entre une information et un individu

Le rôle n'est pas de mesurer les discriminations, mais de révéler ce qui ne peut pas se voir autrement.

La question n'est pas de savoir si on a besoin d'un outil. Si on se réfère à l'article 1 de la Constitution, il n'y a pas une égalité de départ.

Question posée par Pascale Boistard : est-ce qu'il serait intéressant qu'il y ait en France un recensement de la discrimination, qui serait mené par l'INSEE comme pour le recensement de la population ? L'objectif serait d'identifier les discriminations sans mettre les gens dans une case car les discriminations peuvent être multiples.

Pour Patrick Lozes, oui s'il s'agit d'un travail fait par l'INSEE. Il y a besoin d'un signal politique fort car la plupart des citoyens ont l'impression que ce n'est pas possible. Par ailleurs, la loi permet déjà de faire des statistiques, même ethniques.

Sur le CV anonyme :

S'il y a CV anonyme, c'est qu'il y a discrimination. Il constitue une avancée mais ce n'est pas la panacée. Il s'agit d'une obligation de cacher ce qu'on est.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une politique publique.

Il y a eu une évolution générale sur les statistiques de la diversité : dans les institutions (CSA, Halde, CNIL), les partis politiques ou les instituts type INSEE et INED

Sur la question : statistiques de la discrimination ou statistiques de la diversité

Il y a 2 voies :

- Il faut sanctionner les comportements discriminatoires : le Code Pénal réprime les discriminations, mais il y a un travail à faire sur la justice qui est peu active. Il y a nécessité d'une formation des magistrats et d'une motivation.
- Il faut promouvoir la diversité de l'ensemble de la société française. Promouvoir la diversité, c'est faire en sorte que les personnes ne souffrent pas de la discrimination. La diversité ne doit pas être un mot pour remplacer noir ou arabe.

Sur les statistiques de la discrimination, cette manière d'avancer permettra de réconcilier ce qui apparaît irréconciliable à tort. Mais quelles sont les étapes d'après ?

L'objectif des statistiques de la diversité n'est pas de ranger les gens dans des catégories.

Sur le reçu pour contrôle de police (pour éviter contrôles au faciès) : P. Lozes estime que ce système serait très équilibrant

Sur l'emploi : il faut regarder plus spécifiquement ce qui se passe et mesurer les discriminations dans l'emploi.

L'emploi est un domaine essentiel.

Il y a nécessité de porter une attention particulière aux discriminations les plus importantes : celles liées à l'apparence.

Gilles BON-MAURY, président
Laura LEPRINCE, déléguée aux questions de genre
Jean-Michel CLÉMENT, délégué à la famille
d'Homosexualités et socialisme
Mercredi 22 septembre 2010

1. Le combat pour l'égalité réelle ne doit pas faire oublier qu'il reste des progrès à accomplir en matière d'égalité des droits

Après la reconnaissance de la liberté de l'individu en 1981, la reconnaissance de tous les couples en 1999, c'est l'égalité des genres et des familles qui doit être reconnue en 2012.

Ouvrir le mariage à tous les couples est la proposition la plus symbolique et la plus forte parce qu'elle se fonde d'abord sur **l'argument de l'égalité des droits** (par exemple, pour ce qui concerne les pensions de réversion).

C'est une question qui est actuellement posée par une question prioritaire de constitutionnalité adressée par un couple de femmes à la Cour de cassation (les articles 75 et 144 du Code civil, qui prévoient que seuls un homme et une femme peuvent contracter un mariage, seraient contraires à la liberté de s'engager et de contracter prévue par la Constitution). La Cour a trois mois pour décider de saisir ou non le Conseil constitutionnel. Alors que dix pays, dont trois qui ont des frontières avec la France, ont légalisé le mariage homosexuel, **la libre circulation des familles dans l'espace européen** va sans doute entraîner une prise de position de la Cour de justice des communautés européennes sur ces questions.

Même si les symboles ont leur importance (en luttant contre la mésestime de soi, ils réduisent la violence exercée par les individus sur eux-mêmes et sur les autres), demander le mariage pour tous les couples n'a pas qu'une portée symbolique : cela **renforce l'institution**, notamment vis à vis du Pacs, et cela permettrait de conserver la présomption de paternité, qui deviendrait de fait une **présomption « de parenté »** et pourrait valoir y compris dans l'adoption.

Assurer l'égalité des familles : Comme la contraception a permis de séparer l'acte sexuel de la parentalité, il est nécessaire de dissocier la biologie de l'existence sociale des familles.

40 000 à 200 000 enfants vivent déjà dans un contexte homoparental : un foyer où l'un des deux membres se désigne comme homosexuel et où l'enfant est arrivé après une adoption, une procréation médicalement assistée, ou la séparation d'un couple hétérosexuel. L'institution familiale s'est donc éloignée de la réalité des familles.

Notre conception de la famille doit être basée sur l'engagement parental et la responsabilité et garantir **la liberté pour tous de fonder une famille** (il ne s'agit pas d'un « droit à l'enfant » mais d'un « droit à la parentalité »).

En 1998, à la veille du vote sur le Pacs, Martine Aubry déclarait ainsi dans l'émission *Public* de Michel Fields : « le pouvoir politique n'a pas à dire aux gens comment vivre et comment aimer mais il doit les aider à bien vivre et à bien aimer ».

Le Parti socialiste s'est engagé dès 2004 (par un texte adopté par le Bureau national) en faveur de la reconnaissance de l'homoparentalité par le droit. En 2006 et en 2008, ses parlementaires ont déposé deux propositions de loi visant à aménager les conditions d'exercice de la parentalité.

La contribution d'HES signée en 2008 par toutes les motions prévoyait :

→ **l'ouverture de adoption** à tous les couples stables présentant un projet parental cohérent (mariés, pacsés, concubins depuis plus de deux ans) et la fin des discriminations exercées à l'égard des homosexuels et transsexuels candidats à l'adoption

- une simplification de la délégation de l'autorité parentale pour le conjoint ou partenaire de Pacs, **la création d'un statut du beau parent**
- la transformation du congé paternité en **congé de parentalité**
- la **reconnaissance solennelle de l'engagement parental en mairie** : la filiation doit être guidée par une éthique de responsabilité, est parent celui qui s'engage de manière irrévocable à assumer les besoins moraux et matériels de l'enfant.
- la **dépénalisation et l'encadrement de la gestation pour autrui et la légalisation de l'assistance médicale à la procréation pour les couples homosexuels et les femmes célibataires**, dans le cadre desquelles l'Etat aurait une obligation de moyens et non de résultat. Aujourd'hui, le Code de la santé publique définit le « projet parental » en fonction du modèle familial du Code civil : « un père, une mère, pas un de plus, pas un de moins ». Le législateur n'autorise l'assistance médicale à la procréation qu'en cas d'infertilité médicale et non sociale alors qu'elle ne guérit pas l'infertilité.

Assurer l'égalité des genres

La visibilité de ce sujet n'est pas encore acquise. On constate en France une confusion bien spécifique entre *genre* et orientation *sexuelle*, même parmi les féministes. Depuis 2007 pour l'ONU, 2009 pour le Commissariat aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et 2010 pour la Commission européenne, les discriminations fondées sur l'identité de genre sont pourtant enfin reconnues.

8 à 30 000 personnes sont aujourd'hui concernées par un changement de genre. Il revient à chacun de définir son identité, mais c'est à la société de prévoir un accompagnement. Pour **assurer la reconnaissance en droit d'un genre qui ne serait pas déterminé par le sexe de naissance**, le modèle socialiste espagnol propose que la personne qui a commencé une transition se voit attribuer d'office un prénom d'usage et qu'au bout de deux ans un tribunal établisse le changement de sexe légal. Mais on peut aussi aller plus loin : en Allemagne, en Autriche, en Suède, des propositions de loi ont été déposées pour déconnecter le parcours médical et le changement d'Etat civil.

Il faut également **actualiser le droit des discriminations** : le Code pénal et la Halde doivent prendre en compte les atteintes fondées spécifiquement sur l'identité de genre.

Ceux qui franchissent les frontières de l'identité de genre doivent pouvoir fonder une famille. Aujourd'hui, l'adoption leur est complètement interdite, même s'ils sont mariés hétérosexuellement. Les familles transparentes de fait sont toujours dans des situations difficiles. L'ensemble des acteurs autour des familles ne sont pas formés et induisent des séparations traumatisantes avec les enfants. Ces familles sont seules, sans aucun référent sociétal ou politique.

Sur le fondement de la libre propriété de son corps, il faut **ouvrir la voie à la conservation du matériel génétique des transsexuels.** Aujourd'hui ce sont de jeunes adultes qui se font opérer, ils ont la vie devant eux, et les techniques les rendent. Ils doivent pouvoir penser à leurs projets futurs de parentalité.

Le Ministère de la santé a classifié le transsexualisme en soins non psychiatriques, ce qui constitue une avancée mais il faut maintenant **garantir le libre choix du médecin.** En deçà de 30 000 personnes, c'est le modèle des maladies rares qui s'applique, ce qui impose un système de soins très fermé.

2. Propositions pour lutter concrètement contre les discriminations

La question des discriminations et des violences qui pèsent sur les jeunes LGBT est particulièrement douloureuse : le suicide est la principale cause de mort à cet âge. Il n'y a pas de solution miracle à ce mal-être mais **l'école doit être le lieu de l'ouverture de chacun vers la différence.** Les programmes pédagogiques et des campagnes doivent permettre de

donner une visibilité à la diversité sexuelle et de genre pour que le milieu scolaire protège et ne soit plus menaçant. Il y a de « bonnes pratiques » comme les interventions en milieu scolaire, même si les associations ont beaucoup de difficultés à se faire agréer et ne seront de toute façon jamais assez nombreuses pour couvrir des générations de lycéens et collégiens. Cela ne peut être une réponse unique.

Dans la vie professionnelle, on constate que les personnes LGBT sont victimes de discriminations à l'embauche, salariales, dans l'attribution des promotions... dès lors que leur identité est connue. C'est une minorité invisible. On peut y apporter plusieurs types de réponse : **la formation des DRH et des personnels ou une alerte interne dans les entreprises.** Une **modification de la procédure pénale** dans le traitement de l'homophobie pour assurer le huis clos (donc éviter le *coming out* en milieu hostile) et **introduire la question des discriminations dans les négociations annuelles obligatoires.** La confédération européenne des syndicats a pris une position ferme dans ce sens. Certaines associations proposent une charte des entreprises « LGBT friendly ».

Les premières générations d'homosexuels qui ont vécu toute leur vie comme homosexuels arrivent aujourd'hui à la retraite. Elles ont traversé le sida, qui a créé le vide autour d'elles, et ont été victimes de l'alcool, des drogues, du suicide et de la solitude. Leur mal être provient autant du regard négatif qu'elles portent sur la vieillesse que du déficit de lieux d'accueil pour les personnes âgées dépendantes LGBT. Il n'y a pas de **formation, pas de réflexion sur la sexualité en maison de retraite, ni d'accompagnement psychologique** de ces publics.

Si l'on évoque la discrimination générale dont sont victimes les personnes LGBT dans les services publics, on peut améliorer la façon dont ils sont accueillis en prévoyant **des missions de lutte contre les discriminations et une formation des agents** comme dans la plupart des collectivités territoriales de gauche.

En ce qui concerne le VIH, même si l'on doit éviter les amalgames, il faut rappeler que la prévalence du virus dans la population LGBT est 100 fois supérieure à celle qui existe dans la population générale et que son incidence est également beaucoup plus importante.

Il y a un consensus sur la nécessité d'accorder plus de moyens pour les **campagnes de prévention** mais d'autres sujets **sont beaucoup plus polémiques.** **HES comme Act Up et Aids refuse** la pénalisation de la transmission, qui amoindrit l'idée d'une responsabilité partagée de la prévention et aurait pour effet de diminuer le dépistage. **L'interdiction du don du sang doit être levée**, sur le fondement de l'égalité (ce sont les pratiques à risque, chez les homosexuels comme chez les hétérosexuels, qui doivent être surveillées) mais aussi du respect de la personne : le refus d'un médecin de procéder au don de sang freine la prévention.

Point sur le vocabulaire et le contexte

Les classes populaires, que la gauche cherche à faire converger avec les classes moyennes, sont aujourd'hui « issues de l'immigration » : c'est le *lumpenproletariat* moderne, employé dans les métiers de service. Depuis qu'il y a une prise de conscience sur les inégalités et les discriminations, cette expression a été remplacée par « minorités visibles » et aujourd'hui par « diversité ». Ce dernier terme adoucit et passe bien en marketing, comme « parité ». Mais il ne veut rien dire : on est tous divers, tous différents.

La droite parcellise et atomise la République dans la tête des gens mais n'ose pas le faire dans la réalité, elle n'a pas mis en place la discrimination positive ni les statistiques ethniques car les républicains même de droite s'y opposeraient, comme sur les tests ADN.

Au moment où le Parti socialiste met en avant la République « rassurante », qu'il faut réparer après les propos de Nicolas Sarkozy sur les « vrais » Français, lesquels seraient propriétaires de la République, contrairement à ceux d'origine contrôlée, **on ne peut pas ethniciser la République avec des statistiques**. On est pour la République une et indivisible, un espace de concorde où vivre avec nos différences et qui la surplombe. C'est une question de cohérence politique : ceux qui souffrent et sont discriminés ont envie d'entendre qu'ils sont **dans** la République et pas à ses marges, sans avoir besoin de passer par un système spécial. (N.B. : c'est le droit « à l'indifférence »). Il nous faut trouver le bon curseur entre l'individu (pour récompenser celui qui fait des efforts) et le collectif.

Propositions pour lutter contre les discriminations

1. Pour assurer la citoyenneté : donner le droit de vote aux étrangers aux élections locales

Si en 2011 le Sénat passe à gauche, cette proposition qui figurait déjà parmi les « 110 » de François Mitterrand sera très vite sur son bureau. C'est l'exigence démocratique d'une citoyenneté « de résidence ».

2. Pour promouvoir des entreprises citoyennes

→ **Le CV anonyme** reprend le principe qui a réussi pour les concours et examens et que personne ne conteste. Il faut parvenir à vaincre le conservatisme des DRH (qui ne sont pas racistes) et un phénomène d'autocensure : ils anticipent sur la réaction de leurs clients. Mais cet outil n'est valable que parce qu'il permet aux candidats d'accéder aux entretiens, il ne règle pas la question de la progression dans l'entreprise. Comme AXA l'a constaté, il permet aux entreprises de davantage ressembler à leurs clients car s'il n'y a aucune différence sur le plan des compétences, il y a plus de diversité dans l'entreprise.

→ **Un item/chapitre dédié à la lutte contre les discriminations (y compris envers les femmes, les personnes en situation de handicap) dans le bilan social** des entreprises. C'est une obligation d'intention et non de résultat : il faut qu'une fois par an les DRH se demandent ce qu'ils ont fait pour lutter contre les discriminations et améliorer la philosophie de l'entreprise. Ce peut être par exemple la projection d'un film de sensibilisation. Ils sont alors confrontés aux syndicats, qui peuvent leur demander de rendre des comptes.

→ **Une certification délivrée par la Halde** pour les entreprises vertueuses

→ **L'attribution des marchés publics et des aides publiques** au respect de la législation contre les discriminations et à la promotion de l'égalité

→ **La suppression des emplois fermés**

C'est un sujet extrêmement important car les emplois fermés, discrimination légale, n'en sont pas moins moralement condamnables : ils institutionnalisent le phénomène de discrimination et **entraînent donc par un effet systémique les discriminations illégales**.

Il faut également permettre aux étrangers non communautaires d'accéder aux concours de la fonction publique et mettre fin à l'hypocrisie qui consiste à les recruter avec des contrats précaires.

3. Pour des médias divers

Le service public audiovisuel travaille sur la base d'un contrat de plan avec l'Etat, les médias perçoivent une subvention en fonction de la redevance. Ils se doivent donc d'être citoyens. Les médias télé construisent les représentations : aux Etats-Unis, le feuilleton *24H chrono* mettait en scène un président noir. Les Américains, qui ont une classe moyenne noire, ont vu cette possibilité d'avoir un tel président dans une fiction, cela a construit leurs représentations. D'habitude on passe de la réalité à la fiction et là on est passés de la fiction à la réalité. Dans les émissions d'Arlette Chabot sur l'islam, ce sont toujours des analphabètes qui sont choisis pour s'exprimer, et pas des lettrés laïcs et républicains. On ne montre jamais de modèles positifs. France 2 a pourtant découvert avec les 400 000 demandes de VOD pour « Musulmans de France » qu'il y a avait toute une partie de la population, qui représentait un vrai marché, mais qui se pose d'autres questions que celles que se posent les rédactions des chaînes.

4. Pour renforcer le rôle de promotion de l'égalité de la Halde

La Halde doit se recentrer sur ses actions d'aide à l'accès au droit, de pédagogie et de sensibilisation et rendre compte de ces actions dans son rapport annuel.

La médiation et le traitement des dossiers doivent relever de la justice. Cela évitera le classement de trop nombreux dossiers et les petits arrangements entre amis pour éviter les procès, ce qui est dangereux car sans valeur d'exemple pour les autres entreprises.

Proposition qui n'a pas fait consensus : enseigner le fait religieux à l'école (c'est aux religieux d'insister sur ce qui les rassemble, non à l'Etat).

Rokhaya DIALLO (Les Indivisibles)

Jeudi 30 septembre 2010

Au-delà des grands discours, l'association a été créée en 2007 pour **exercer une vigilance vis à vis des médias** et parce qu'il y avait une envie de proposer des choses concrètes, comme cela se fait à la soirée des Indivisibles, sur le contrôle au faciès, l'emploi, le logement, le rapport à l'autre. **A plus long terme, il faut une impulsion de l'Etat sur l'éducation**, pour faire reconnaître une histoire.

Une attention particulière est portée aux préjugés quand ils s'expriment au quotidien mais aussi dans la bouche des hommes et femmes politiques et des journalistes, qui ont **une vraie responsabilité** dans la manière dont le racisme s'exprime de façon décomplexée.

La 2^{ème} édition en mai 2010 des *Y'a bon awards* a montré une accumulation de phrases autour notamment du débat sur l'identité nationale, ce qui révèle aussi la complaisance des médias. Or, ceux-ci devraient empêcher ce genre de propos, qui disposent pourtant parfois de vraies tribunes, y compris sur le service public (exemple : Hugues Lagrange chez Frédéric Taddéi).

Les Indivisibles écrivent alors aux médias pour les interpeller, et aussi pour leur faire remarquer les cas où ils précisent l'origine, c'est à dire l'origine ethnique, des délinquants. **Il faut une charte comme dans les pays anglo saxons** pour que les médias ne précisent pas ce type d'information qui n'apporte rien à la compréhension des affaires.

C'est l'homogénéité des journalistes, issus des mêmes catégories socio-professionnelles, qui autorise ces perceptions très similaires. Cela doit nous conduire à prêter attention et soutien aux initiatives comme celle de l'ESJ à Bondy.

Les Indivisibles ont produit des spots d'animation disponibles sur leur site et diffusés sur MTV pour la semaine contre le racisme. Ils ont signé une convention de développement avec France TV pour la série « Et toi t'es quoi ? » pour sensibiliser les enfants à des exemples de préjugés racistes dans leur quotidien.

Ils réalisent des interventions dans les écoles, en milieu carcéral, mais souhaiteraient pouvoir **intervenir en entreprise**, où la confrontation avec les préjugés est pesante.

Il faut dépasser les discriminations à l'embauche et dans l'évolution des carrière : les Indivisibles sont **favorables aux statistiques ethniques qui permettent de mettre le doigt sur la réalité telle qu'elle est** : il faut nommer pour déterminer les évolutions des gens dans l'entreprise.

De crainte de la récupération, on se prive d'outils alors que l'on n'a pas idée de ce qu'il se passe, on ne sait pas de quoi on parle. C'est un moyen qui fait peur mais une audition de l'INED a montré qu'il ne pose pas de problème.

Ces termes font sens dans l'imaginaire collectif et ont des incidences dans la vie des gens : il faut partir du ressenti, de l'autodéclaration, même si les races n'ont pas d'existence scientifique.

C'est bien d'être pragmatique et de savoir ce que l'on gagne au lieu de rester sur des postures de principe. Ce serait de toute façon des mesures transitoires.

Nous sommes dans l'inconscience totale de la réalité des discriminations : il s'agit de donner des éléments concrets et tangibles. Une présentation chiffrée bousculerait les personnes. Filmer l'évolution des gens sur une période donnée serait très signifiant car on peut ne pas discriminer à l'embauche mais au bout d'un certain temps la personne peut avoir quitté entreprise car elle ne se sentait pas bien ou elle n'a pas eu la même évolution que ses collègues. Le **Name and shame**, c'est efficace, cela oblige les entreprises à se mettre en cause. La **Charte de la diversité** demande aux entreprises de remplir des objectifs, c'est un moyen concret de lutter contre les discriminations.

Les quotas bruts ne sont peut-être pas le plus simple, les statistiques ethniques sont compliquées mais **imposer la diversification du recrutement, imposer aux chaînes une diversification dans l'achat de programmes** (X nouveaux producteurs par an par exemple), **réfléchir à des filières de formation, aux critères géographiques, bannir le népotisme** (l'ESJ de Bondy s'est fondé sur des critères sociaux: manque d'informations, de réseaux, etc) sont des pistes. Il y a des gens de bonne volonté mais il y a aussi ceux qui pour des raisons sociologiques n'y pensent même pas et ceux qui perçoivent la diversité comme un facteur pénible. Il faudrait donc **imposer dans les contrats une clause contraignante pour que les comédiens soient les plus différents possibles** si le scénario le permet.

Actuellement, cela se passe mieux sur les chaînes privées que sur le public : il y a un enjeu de marché vs un carcan moral où seulement des symboles comme Rachid Arhab sont présents. C'est aussi parce que ceux qui achètent les programmes, ceux qui font la télé, sont dans l'homogénéité totale.

Lutter pour la diversification, ce n'est pas seulement favoriser la diversité ethnique. Par exemple, la boîte de production de Laurence Lascary (De l'autre côté du périph') a été sollicitée par Canal + pour un programme de samouraïs futuristes : ce ne sont pas des gens qui viennent du sérail.

Il faut différencier le racisme et les discriminations : il s'agit dans les médias d'un système en place qui fait que sans s'en apercevoir, on discrimine. C'est par exemple la matinale de RTL où il n'y a que des quinquas hommes blancs, Duhamel, Apathie, Zemmour ... Mais pourtant, Rokhaya Diallo a été recrutée pour une revue de presse (le week-end) sur RTL et pas sur Radio France. C'est un problème d'imaginaire, cela se voit aussi dans le cinéma où l'on représente la « France à problèmes » avec des noirs ou des arabes et une histoire sentimentale avec des trentenaires blancs parisiens.

Salah AMOKRANE,
conseiller municipal 2001-2008 à Toulouse issu de la liste des Motivé-e-s
Mardi 28 septembre 2010

Souvent, on mélange la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes alors que ce n'est pas la même chose, même si cela peut se cumuler. **On ne lutte pas de la même façon contre toutes les formes de discrimination.** Globaliser les politiques de lutte contre les discriminations, c'est aussi un moyen de noyer la question des discriminations racistes.

Même si la question de la lutte contre les discriminations a aujourd'hui sa place dans l'action locale, elle est encore très souvent confondue avec la lutte contre le racisme. C'est le problème principal dans la mise en œuvre de ces actions : souvent les personnes ne comprennent pas bien ce dont il s'agit et ne comprennent pas pourquoi on les forme alors qu'elles ne se reconnaissent pas comme racistes.

Pour que les collectivités ou les services de l'Etat puissent être efficaces, il faut donc travailler sur **une qualification des personnels** sur la question des différences et des représentations de l'autre. On parle beaucoup des discriminations en entreprise mais il faudrait commencer par balayer devant sa porte : si une mairie met en œuvre une politique, elle doit commencer par **l'appliquer en interne** pour la formation, le recrutement et l'évolution de son personnel, puis le former à l'accueil du public. **C'est d'abord à l'Etat d'impulser cette dynamique et d'harmoniser ce qui se fait dans les collectivités** mais aujourd'hui les politiques publiques nationales ne parlent plus de lutte contre les discriminations, ni d'éducation populaire.

Il faut également **travailler sur le caractère systémique et transversal des discriminations dans certains domaines** comme l'emploi, logement : on les traite souvent séparément alors qu'elles ont un lien entre elles. Le CV anonyme, dont le décret d'application n'est toujours pas sorti, permet de franchir une étape, mais il ne résout pas grand-chose. Il faudrait imposer une certification aux DRH et surtout, ouvrir les emplois fermés. Il y a aussi **un travail à faire sur la laïcité**. Par exemple, les fonctionnaires sont tenus de respecter la laïcité, et notamment, les femmes musulmanes ne peuvent porter le voile, mais cette obligation ne concerne pas les employés des centres sociaux ou d'autres structures privées.

La discrimination est un délit, il n'est pas nécessaire de renforcer l'arsenal juridique mais **il faudrait former les policiers et les magistrats tout au long de leur carrière, sans créer de filière particulière.** Le discours sécuritaire gagne même à gauche, alors que les jeunes construisent leurs représentations à partir de l'injustice dont ils sont témoins : l'impunité pour les policiers qui tuent des jeunes s'oppose à la criminalisation des jeunes, qui pourtant ne tuent pas de policiers. La formation permettrait également de réguler les contrôles d'identité et les gardes à vue.

La question des statistiques conduit à des conclusions assez divergentes. D'un côté, même les associations de malades du sida les réclament pour pouvoir mener un travail plus fin auprès des personnes d'origine étrangère. D'un autre côté, les statistiques ne renverront qu'à une chose : la ségrégation sociale. Ce sont dans des endroits bien précis que tout se confond : les immigrés sont le plus pauvres, ils sont concentrés dans certains quartiers que l'évolution sociale les fait quitter. De plus, **le fait de disposer d'indicateurs ne donne pas de moyens supplémentaires.** Ce n'est pas le fait de savoir que beaucoup d'habitants des quartiers populaires, du fait de la drogue, sont porteurs du VIH, qui va faire revenir les services de santé.

La discrimination positive est un faux problème : ce que nous devons faire, c'est **un travail spécifique en direction des secteurs populaires** (en travaillant donc sur une représentation sociale) pour que les jeunes, par exemple, s'imaginent fonctionnaires. Les quartiers populaires doivent faire l'objet d'une politique à part entière, comme l'environnement. Cf le 19^{ème} critère de discrimination, le lieu de résidence, qu'Eric Besson veut introduire dans la loi « Immigration ».

La discrimination frappe également les personnes âgées immigrées, qui sont dans une situation indigne. Sous couvert de lutte contre la fraude, des contrôles se multiplient pour vérifier que les retraités qui vivent en foyer et bénéficient d'allocations compensatoires pour atteindre le minimum vieillesse passent bien six mois par an en France. Or, il s'agit d'hommes seuls, sans accompagnement, souvent mal soignés, dont les liens avec leur pays d'origine se sont distendus. Les contrôles ne visent jamais les Français qui choisissent d'aller passer leur retraite au Maroc ! Ces discriminations dont sont victimes les parents et grands-parents entraînent des discriminations systémiques et entretiennent le sentiment de discrimination. Il faudrait **penser une politique d'accompagnement des personnes âgées migrantes, organiser leur accueil en maison de retraite** (notamment sur le plan de la nourriture et de la prière) **mais aussi obliger les communes à installer des carrés musulmans dans les cimetières** : de plus en plus de personnes âgées souhaitent être enterrées ici, là où réside leur famille.

A l'école, l'histoire de la décolonisation est enseignée, mais pas **l'histoire de l'immigration. Il faudrait la faire démarrer avant les colonies**, pour montrer qu'il s'agit d'un phénomène continu dans l'histoire de France, et donc l'envisager de manière plus sereine.

Les rapports que la gauche entretient avec les quartiers populaires pose la question de l'autonomie des questions politiques, qui peuvent émerger en-dehors des partis. Cf *La gauche et les cités, histoire d'un rendez-vous manqué* : Olivier Masclet et Olivier Schwartz montrent, dans leur enquête réalisée à Gennevilliers, que le Parti communiste n'a pas su voir la relève qui était pourtant sous ses yeux. C'est la même chose dans le milieu syndical.

Un travail culturel et d'éducation populaire permet pourtant de travailler aussi sur les formes de mobilisation, c'est par exemple ce qui a permis l'émergence de la liste des Motivé-e-s à Toulouse en 2001. Et malgré la force de frappe culturelle représentée par Zebda, cette liste est restée minoritaire : la question des alliances politiques (avec les féministes, avec le mouvement social et syndical) se pose toujours. Mais aujourd'hui, le PS ne répond pas à cette demande d'équilibre et de représentativité. **La gauche doit moins porter la question de la diversité** (la diversité, c'est de la diversion, dit Vincent Geisser) **que celle des engagements**. On a besoin de gens qui dont de la politique, face au choix du prince et l'égalité des chances incarnés par la droite. Il y a des avancées à gauche sur les scrutins de liste mais les scrutins uninominaux posent toujours problème. C'est le cumul des mandats qui empêche l'émergence de jeunes, de femmes : on ne va pas à la pêche aux nouveaux talents. Les choses devraient changer avec l'interdiction du cumul des mandats en 2012.

Abdellah Aboulharjan et Yacine Djaziri

La nouvelle PME
24 septembre 2010

Présentation :

Yacine Djaziri est un entrepreneur. Son entreprise fait de l'insertion notamment pour les jeunes des quartiers dans toute la Région parisienne. Il a eu l'idée de travailler sur un réseau d'entrepreneurs des quartiers populaires dans l'idée d'agir pour changer la donne.

Il est par ailleurs éditorialiste au Bondy blog.

Abdellah Aboulharjan a un parcours d'entrepreneur. Il a commencé par une entreprise familiale et depuis 3 ans est passé à l'entrepreneuriat social.

Il a fait le pari que l'entrepreneuriat est une solution à beaucoup de problèmes.

Le problème économique est le problème principal dans les quartiers. Pour exemple, une récente étude en Angleterre a démontré qu'il n'y avait pas de corrélation entre violences et immigration mais entre violences et taux de chômage des jeunes.

Il existe une énergie dans les quartiers : il y a 2 fois plus d'entreprises qui se créent qu'ailleurs, mais avec plus de difficultés à développer leur entreprise.

Il faut donc éviter la déperdition de cette énergie.

Le but de la nouvelle PME est de faire un travail sur le développement : c'est une structure qui apporte aux entrepreneurs les éléments qui peuvent leur manquer : réseaux, accès aux financements (il s'agit souvent d'entreprises sous-capitalisées, qui ont moins accès aux prêts).

La Nouvelle PME crée des liens avec d'autres réseaux, d'autres sphères. Elle les met en contact avec des financeurs et organise des événements.

L'objectif de la structure est de fédérer, de mettre en contact des réseaux d'entrepreneurs. Elle regroupe environ 400 entrepreneurs.

Pour Yacine, il est essentiel de mettre l'accent sur autre chose que la fonction publique, ou les emplois aidés. Il y a aujourd'hui une nécessité de renverser le logiciel. Les solutions ne peuvent pas toujours arriver du haut vers le bas.

Il y a également un deuxième axe : l'idée de justice. Aujourd'hui, les marchés publics sont inaccessibles à ces entreprises : elles sont souvent trop petites pour les marchés ou encore elles sont confrontées au problème de l'avance aux fournisseurs. Or ces entreprises qui n'ont pas de fonds propres, et donc pas de fonds de réserve ont des difficultés pour obtenir un crédit. La Nouvelle PME a proposé une charte de l'entreprise équitable.

Pour Yacine, il faudrait travailler sur une banque locale qui aurait pour vocation de développer les territoires, comme par exemple ceux classés politique de la ville.

Il faudrait également obliger les banques à motiver leur refus.

On pourrait également réfléchir à des crédits de TVA ou des crédits de charge patronales dans les quartiers politiques de la ville. C'est un système qui a existé en zone franche et qui a eu un impact positif mais les zones franches sont de petits territoires au regard de ce que sont les quartiers politiques de la ville.

La problématique de l'emploi est importante : au-delà du CV anonyme, il existe un problème sur les stages. Il pourrait être intéressant de proposer des incitations aux grosses entreprises à prendre des stagiaires issus des quartiers « politiques de la ville ».

En tant qu'entrepreneur, Yacine est contre le CV anonyme car l'entreprise reste toujours maître du recrutement et reste décisionnaire au final. L'entreprise voit son intérêt et va privilégier la personne qui a le meilleur réseau, qui peut leur faire gagner de l'argent, d'où

l'importance des stages pour se créer ces réseaux.

L'employeur recrute quelqu'un qui a les mêmes codes que lui. Une proposition de parrainage pour les stages en grosses entreprises pourrait être intéressante pour le stagiaire qui serait ainsi accompagné. Autre proposition : une incitation pour les entreprises à recruter à niveau V et assurer une formation en interne.

Pour Abdellah, le CV anonyme répond à une problématique qui est de passer la première barrière. Il y a aujourd'hui des réflexions sur de nouvelles idées pour franchir cette barrière : celle du CV vidéo qui permet de montrer qui on est et ce qu'on vaut.

Pour les entreprises des quartiers, il est important de leur faciliter l'accès à la commande publique. Il faut obliger les collectivités à allouer pour avoir des marchés accessibles aux PME. Le système actuel est pervers car les petites entreprises qui ne peuvent avoir accès à ces marchés publics se retrouvent souvent en sous traitance des grosses entreprises qui ont ces marchés.

La loi elle-même oblige à allouer mais les collectivités ne le font pas. Il est tout à fait possible d'ajouter un critère d'empreinte écologique pour obliger à trouver des entrepreneurs locaux. Les réflexes et les pratiques sont à changer chez les élus locaux.

La question du commerce de proximité est essentielle pour que vivent les quartiers. Il faut permettre la diversité des commerces pour rééquilibrer et éviter les commerces ethniques, et ainsi favoriser la diversité dans le logement. Il existe déjà une loi qui permet aux maires de préempter les commerces vides. C'est un point qui impacte tout le reste. Il faudrait un organisme d'état qui pourrait aider les propriétaires à réaménager les centres commerciaux et inciter les commerces à revenir.

Pascal Blanchard

Pour Pascal Blanchard, l'Etat n'a pas à trancher les questions mémorielles. Il rappelle l'existence de la loi du 23 février 2005 qui rend hommage à l'action de la France outre-mer et qui reste à abroger.

Pour autant, l'enseignement de la question des discriminations doit être réfléchi. La question qui se pose alors est de savoir si les discriminations sont ou non liées à l'histoire.

Les deux thèses sont défendues : certains, même parmi ceux qui luttent contre les discriminations, pensent que non. D'autres, dont lui-même, pensent que le rapport à l'histoire peut induire la discrimination. Le temps est long pour arriver à éduquer sur ces questions.

L'histoire est un phénomène majeur, nous avons hérité du temps des colonies, des premières vagues de l'immigration, des débats sur l'antisémitisme... Aujourd'hui, il y a un déficit de connaissances et d'explications sur ce passé.

La colonisation, l'immigration sont les parents pauvres de l'histoire et doivent pourtant avoir toute leur place, car nous ne savons pas que nous vivons ensemble depuis longtemps.

Il y a eu quelques progrès, l'histoire de l'immigration commence à exister dans les manuels, mais les enseignants ne sont pas formés à ces questions. Par ailleurs, les enseignants sont confrontés à des situations qui dépassent le cadre des manuels :

- Il est parfois difficile d'aborder certains sujets d'histoire aujourd'hui : immigration, colonisation, religion, shoah...
- Certains professeurs passent parfois par des élèves issus de l'immigration pour présenter ces questions : l'élève intervient en tant que « témoin ». Or, l'immigration doit être enseignée par le professeur, non par l'élève.

La gauche a été perturbée récemment par les thèses de Hugues Lagrange. Or, un tel discours est dangereux car la politique migratoire d'aujourd'hui est le terreau des discriminations de demain. Des thèses comme celles de Lagrange fabriquent de la discrimination.

Si on valide ces thèses du culturalisme, on fait porter la responsabilité de la discrimination sur les victimes et on aboutit à des thèses selon lesquelles il existe des étrangers « assimilables » ou non.

Pour les tenants du culturalisme, l'immigré produit la discrimination qu'il subit, alors que les discriminations sont héritières de l'histoire qui peut les expliquer.

Le discours de la République française est très particulier car elle est fondée que le principe de l'égalité, or, si nous sommes tous égaux, il ne peut exister de discrimination car cela casserait l'un des principes fondamentaux de notre république.

Les nouvelles générations ne se sentent aujourd'hui pas légitimes sur le territoire national et même régional ; ça commence dans les écoles, dans les stades, au niveau même du quartier et se ressent in fine dans les valeurs de la République. Le sentiment d'être français arrivait il y a 20 ans en 1^{ère} position lorsqu'on interrogeait les jeunes, aujourd'hui, cela arrive seulement en 5^{ème}.

Les jeunes qui réussissent leurs études aujourd'hui veulent fuir leur environnement, ils partent à l'étranger.

La France n'a aujourd'hui aucun ambassadeur noir ou d'origine maghrébine, une seule députée de métropole originaire de l'Outre-Mer, 4 ou 5 sénateurs « issus de la diversité ».

La Cité nationale de l'histoire et de l'immigration était une bonne idée au départ, celle d'un grand lieu de valorisation de l'immigration, mais la droite la idéologisée et en a fait quelque chose de contre-productif.

Un musée est pourtant indispensable, mais le lieu choisi a été une erreur : le musée des colonies est devenu le musée de l'immigration, ce qui est impensable.

La diffusion de l'histoire de l'immigration est importante et doit passer aussi par les

programmes télévisuels. Aujourd'hui, aucune diffusion de film sur l'immigration n'a lieu en « prime time ».

Il faut agir sur plusieurs créneaux : le service public de l'audiovisuel, les manuels scolaires et, au niveau territorial, par des musées.

L'ensemble de ces éléments fait qu'un jeune a du mal se sentir français. Il est nécessaire de fabriquer une société qui ne soit pas une société du rejet.

**Vincent MICHEL, président de
la Fédération des aveugles et handicapés visuels de France
(accompagné de sa collaboratrice, Ana PEREIRA)
Mercredi 22 septembre 2010**

La **Fédération des aveugles et handicapés visuels de France** regroupe **22 associations membres** (locales, départementales ou régionales et dirigées *par des personnes handicapées visuelles ou amblyopes* : c'est la devise de 1917 : les aveugles, par les aveugles, pour les aveugles) et **21 groupements sympathisants** (des structures qui peuvent être nationales avec une vocation spécialisée : dirigées par déficients visuels *ou voyants*, elles oeuvrent dans le domaine de la déficience visuelle : dans les maisons de retraite, les établissements pour chiens d'aveugles, ou pour favoriser l'accès au monde numérique comme l'association BrailleNet). C'est un mouvement reconnu d'utilité publique dès 1921, républicain, en réaction à la guerre et au mouvement caritatif représenté par l'association Valentin Haüy.

Vincent Michel est également Secrétaire général de la **CNPSAA** (Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes, elle regroupe les grandes associations) qui joue le rôle de comité de liaison et est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Elle est présidée par Philippe Chazal.

1. Des chiffres imprécis

On pense qu'il y a **80 000 aveugles complets en France dont 45 000 de naissance** mais le gouvernement refuse depuis des années de lancer une véritable enquête sur la cécité et la malvoyance : d'après une étude menée par l'INSERM il y a quelques années sur 17 départements test, **0,7 enfants sur 1000 naissent aveugles**. 290 000 personnes seraient handicapées visuelles sévères (après correction, leur degré d'**acuité** - vision centrale : tubulaire - est inférieur à 3/10 au meilleur œil sans amélioration possible et leur **champ visuel** -vision périphérique - est inférieur à 20 degrés) et auraient besoin d'une aide technique (ex : agrandisseurs de caractères).

2. Une forte discrimination dans l'accès au savoir

A peine 3% des ouvrages édités en France sont transcrits sous format adapté (braille, formats audio, gros caractères pour déficients visuels, format informatique pour être lus par une synthèse vocale (généralement une personne déficiente visuelle fait un mixte entre plusieurs méthodes). Cela crée une difficulté pour celui qui cherche à se cultiver. Par exemple, le Coran n'est pas disponible en braille alors que l'on en parle tous les jours. Il n'y a plus de dictionnaire en braille aujourd'hui. Il faut six mois d'attente pour qu'un enfant dispose de ses manuels en braille.

Il ne faut pas réduire la personne aveugle à l'audio. Ecouter, ce n'est pas lire : la lecture silencieuse est née avec la césure du 16^{ème} siècle, elle permet de s'approprier le texte écrit et de passer de la personne illettrée à lettrée. Le texte braille doit être de plus en plus diffusé. L'aveugle doit pouvoir *mettre sous ses doigts* les textes dont il a besoin.

Les enfants aveugles ou déficients visuels sont scolarisés en classe ordinaire avec quelques heures d'intégration dispensées par le service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et de l'intégration en milieu scolaire (SAAIS). Une équipe pédagogique aide à la transcription et à la lecture des énoncés et une équipe médico-sociale adaptée aide aux déplacements. Mais les places et les moyens manquent pour assurer le suivi des enfants. Ceux qui ne peuvent être accueillis dans ces structures doivent aller en institution spécialisée (par ailleurs nécessaire dans certains cas : si l'apprentissage est difficile ou si une rupture est conseillée avec la famille). Il ne faut pas tomber dans l'intégrisme de l'intégration à tout prix.

Le Parti socialiste devrait travailler sur **l'accès au savoir des personnes déficientes**

visuelles et la mobilisation des moyens nécessaires. Par exemple, il faudrait organiser un **service public d'accès à la lecture** pour les déficients visuels (sur le modèle de la Maison de l'Autonomie, en Isère), ce qui exige 15 à 20 millions d'euros mais serait créateur d'emplois et d'insertion, mais aussi d'autonomie donc de richesses. Il faut également penser une **politique du livre** (et régler les questions juridiques des droits d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur) et travailler sur **l'accessibilité des sites internet**.

L'accompagnement doit être repensé, pour permettre à chaque individu de participer à la vie sociale et à la vie de son quartier (ex : les enfants doivent également avoir accès aux loisirs, et pas seulement aux activités scolaires).

Les politiques de lutte contre les discriminations doivent être couplées avec **une politique de l'emploi**, même si celle-ci doit être financée par les collectivités, comme les emplois jeunes du gouvernement Jospin.

3. Le problème du financement de l'équipement

Aujourd'hui, la question de l'égalité se joue principalement au niveau des ressources nécessaires pour payer l'équipement : **le handicap est encore plus durement ressenti quand il y a inégalité de revenus**. Cela oblige les individus à hiérarchiser leurs achats : ils vont devoir choisir entre une voiture d'occasion et du matériel spécialisé par exemple.

La **synthèse vocale** peut être utilisée pour lire les documents simples et la **plage tactile braille** pour travailler les documents (permet de corriger l'orthographe, la grammaire). L'impression en braille est réalisée par une embosseuse.

L'équipement complet pour les personnes aveugles coûte 10 000 euros et les MDPH ne prennent en charge que 3 900 euros via la PCH « matériel », tous les 3 ans : il n'y a donc **pas d'adéquation entre la PCH et les besoins**. En plus d'un **encadrement des prix** (difficile à imaginer car la fabrication du matériel est privée et le marché est trop réduit pour pouvoir jouer sur les coûts de production) et d'une exemption des taxes, des **mécanismes de location** pourraient être envisagés.

Martine CARRILLON-COUVREUR,
députée de la première circonscription de la Nièvre
Mercredi 29 septembre 2010

Nous sommes tous différents et potentiellement en situation de handicap, il n'y a pas les normés d'un côté et les non normés de l'autre. C'est un principe majeur à l'école, par exemple. On peut avoir besoin à un moment de sa vie d'être accompagné dans son parcours.

L'analyse du rapport Rosso-Debord réalisée par le groupe socialiste propose un **accompagnement tout au long de la vie**. Pour introduire cette notion, il faut d'abord poser les grands principes puis entrer dans le détail avec le service public universel de la petite enfance par exemple. Nous devons repartir du constat qui est fait et sur lequel on est d'accord, afin de savoir comment présenter un dispositif crédible.

La filière de formation des accompagnants de vie pourrait comporter un tronc commun et des spécialisations, pour permettre une réelle reconnaissance des métiers et prévoir pour les personnes des contrats non précaires : on pourrait passer d'un âge à l'autre, d'un handicap à l'autre, d'une problématique à l'autre et rejoindre par des **passerelles** les métiers d'aide soignante, d'animateur ou d'éducateur spécialisé : cela permettrait de penser le projet de vie d'un enfant ou d'un adulte et de leur apprendre l'autonomie (ce qui exige aussi de chercher à aider l'enfant à se passer de son AVS). Exemple de Nevers : 10 classes spécialisées sont soutenues par la commune mais il y a toujours une **personne référente** (AVS ou éducatrice spécialisée) dans le secteur géographique, ce qui permet l'échange avec les enseignants. Des crèches ont été expérimentées avec un fonds de financement spécifique, pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et leur passage à la maternelle avec un accompagnement spécialisé.

L'UNAPEI a réalisé un travail avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées. Dans une charte, il propose, pour éviter toute logique de marginalisation, **de reconnaître les aidants familiaux** (pour prendre en compte le temps donné dans les cotisations retraite, faciliter le retour à l'emploi pour les parents qui ont élevé des enfants en situation de handicap, etc). Ces propositions pourraient donner lieu à une PPL qui concernerait aussi les grands accidentés de la route.

La formation initiale et continue des enseignants devrait comporter un module sur les « dys » (dyslexiques, dysphasiques, etc) : l'enseignant doit être conscient des handicaps qu'il peut créer. Les classes spécialisées pour les troubles du langage sont pleines. L'UMP a déposé une proposition de loi pour favoriser la précocité du dépistage de la surdité. Mais il **serait plus utile de remettre en place les médecins scolaires**. Les enfants même appareillés connaissent une grande fatigue.

Jérémy Boroy, le président de l'UNISDA, porte l'idée **d'un service public de l'interprétariat et de centres d'appel également publics** pour les sourds et malentendants. La puissance publique doit pouvoir prendre en charge l'équipement des lieux publics et éviter aux personnes de payer 1000 euros d'abonnement annuel.

En ce qui concerne le portage financier de l'allocation adulte handicapé : les conseils généraux sont compétents pour ce qui concerne l'accueil (ils sont chefs de file mais sont aujourd'hui au milieu du gué, étranglés financièrement et ont peur qu'on leur retire la prise en charge financière, donc le suivi des dossiers) et le financement se fait par l'impôt national. **Ce ne peut être une allocation unique** : il faut adapter les services publics en fonction des besoins de la personne.

Le complément de ressources n'est attribué que si la personne dispose d'un logement indépendant, ce qui est injuste et inéquitable car il est compliqué de trouver un logement accessible) mais les revenus du conjoint ne sont pas pris en compte.

Il y a un projet d'alignement de l'AAH, complément compris, sur le SMIC, mais la question est de savoir s'il s'agit du SMIC brut ou net. La proposition de loi de Jean-François Chossy devait permettre aux bénéficiaires de l'AAH d'avoir droit à la CMU complémentaire.

En établissement, les personnes doivent conserver 30% de leurs ressources (10% pour les personnes lourdement handicapées) mais ce n'est plus possible avec les franchises et déremboursements : il faut un **bouclier social**.

L'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs a été gelé dans le projet socialiste pour les retraites afin de pouvoir être utilisé dans le financement de la perte d'autonomie.

En matière d'accessibilité, le PS veut maintenir les objectifs de la loi mais on ne pourra pas les atteindre. L'agenda 22 impose un volet handicap dans toutes les politiques publiques mais de nombreuses communes ne se sont pas inscrites, ne serait-ce que pour diagnostic. Même dans les commissions communales qui fonctionnent bien, comme à Nevers, il n'y a que 70% des écoles et 50% des lieux publics qui sont déjà diagnostiqués. Il y a un manque de réflexion sur le handicap psychique et les problèmes d'orientations même si certaines villes comme Quimper ont expérimenté des solutions: en revoyant les plans de ville avec des couleurs moins angoissantes, en écrivant pour orienter, en évitant les logements en rez-de-chaussée. Cela améliore le confort aussi pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les accidentés.

Dans la troisième circonscription de l'Aude, une association de polyhandicapés a interpellé le député Jean-Paul Dupré sur la création d'un statut spécifique qui entrainerait de nouvelles obligations, par exemple, par rapport à l'accueil des enfants.

Propositions d'actions :

- Une question au gouvernement pour obtenir les chiffres des postes d'AVS et EVS non pourvus et en savoir plus sur les écoles désorganisées qui avaient pris l'habitude de travailler en petits groupes grâce aux AVS
- Un groupe de travail comme sur les violences conjugales ?

Guylaine PARIS Présidente de l'AFILS

Mercredi 29 septembre 2010

Aujourd'hui la Prestation de compensation du handicap (PCH) n'arrive pas à couvrir les besoins des personnes sourdes et malentendantes, dont certaines « signent » cette prestation par l'expression : « c'est un piège » (on te donne des sous donc tais-toi). Les sourds sont sans arrêt renvoyés à la PCH alors qu'un certain nombre d'interprètes et de membres de la communauté pensent qu'il vaudrait mieux **qu'il n'y ait pas d'allocation** (hors aides à l'équipement) **mais que tout dans la société soit accessible**. Pour certains sourds, la PCH ne sert à rien : s'ils restent chez eux et s'ils disposent du télétexte.

Les sourds en difficulté sont par exemple ceux **qui ont des enfants entendants** et sont conviés aux réunions de parents (dans le pire des cas c'est l'enfant qui traduit). La langue française des signes n'est pas répertoriée dans les mairies comme une langue pouvant faire l'objet d'une traduction gratuite par des correspondants et les écoles ne disposent que rarement d'un budget pour l'interprétariat, à part dans les communes très sensibilisées à la question comme Eragny ou Argenteuil. Dans les familles où il y a plusieurs enfants scolarisés, la PCH des parents ne suffit pas à payer les traductions pour les différentes réunions, les activités extérieures, le conseil municipal, les visites chez le médecin ...

Autrement dit, certains sourds utilisent la PCH pour acheter une télé à écran plat et d'autres n'ont pas assez de financement alors qu'ils en ont besoin.

L'interprète est là pour la situation et pas pour le sourd. Les sourds devraient être dans le droit commun et pas sans cesse confrontés à des portes fermées pour tous les actes de la vie quotidienne.

Le service public de l'interprétariat doit permettre de donner à chacun les moyens de construire son chemin, en parallèle des structures privées, qui continueraient d'exister. Ses agents, sans relever d'un corps d'Etat centralisé, travailleraient dans tous les services publics. Il ne serait pas organisé par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPDH) mais par le Conseil général, comme cela s'est fait dans le Finistère (qui a créé deux postes d'interprètes) ou dans le Loiret. Dans certains départements, des sourds se sont regroupés pour rémunérer un interprète (10 PCH = un salaire d'interprètes TTC). Ces initiatives montrent qu'au lieu de verser des subventions, les conseils généraux devraient embaucher des interprètes, ce serait plus simple et plus égalitaire.

Dans les pays scandinaves comme la Suède, pour une population de sourds signants dix fois moindre que la nôtre (environ 10 000), il y a autant voire plus d'interprètes (400 diplômés). En revanche, aucune interprétation n'est prévue par la télévision suédoise car les sourds suédois savent tous lire (contrairement à 70% des sourds français qui sont illettrés). Il faudrait donc environ 4 000 interprètes en France, avec une formation adaptée (en conservant le bac + 5 actuel, contrairement à l'Espagne qui a formé très vite 6 ou 7 000 interprètes mais cela ne fonctionne pas car ils n'ont pas le niveau) et une meilleure rémunération, qui augmente avec l'ancienneté. Actuellement, 20 à 30 interprètes sortent par an des formations qui dépendent des facs (Lille, Toulouse, Paris 3 et Paris 8). Cette année, Poitiers lance la licence « Langue et culture sourde ». Il faudrait également interdire les interprètes auto-déclarés et mettre en place un label élaboré par les parlementaires.

Nicolas SARKOZY avait promis que **des centres relais** subventionnés par l'Etat seraient opérationnels dès 2009 mais rien n'a encore été fait, soi-disant en raison du coût. Il avait pourtant été proposé à l'Assemblée nationale que l'équivalent **de 1 euro par an et par Français** soit prélevé sur les factures de téléphone fixe et portable pour faire fonctionner ces centres de manière correcte (soit 60 millions par an), comme c'est le cas aux Etats-Unis, où les centres relais sont publics dans leur grande majorité. Le rejet de cette proposition par les parlementaires a été un véritable choc pour les associations.

Actuellement, seuls deux centres existent en France (*Visio 08* à Toulouse, qui fait appel à des services d'interprètes partenaires dont chacun fournit X heures ou jours d'interprétation, avec 65 interprètes sur une dizaine de services ; *Viable* à Paris, qui embauche 10 ou 12 interprètes 2 ou 3 jours par semaine) existent en France et ils ne fonctionnent ni le soir, ni le week-end. L'abonnement coûte environ 1 000 euros par an.

L'accès au téléphone relève du droit commun, même si les webcam et skype servent pour la visio interprétation. Pour les services d'urgence, la ville de Grenoble doit expérimenter prochainement un numéro de type 112 avec un sourd qui traite la demande en direct ou ferait part de l'appel à un interprète.

En avril 2010, une circulaire sur les pôles LSF prévoyait des lieux où les enfants pourraient être accueillis avec un enseignement en LSF, comme à Paris dans le 3^{ème}, pour leur permettre de se construire dans cette langue (on ne se construit pas sans pair). Autrement dit, des classes non fermées pourraient exister au sein des écoles publiques mais à certains moments les enfants sourds seraient pris ensemble pour recevoir un enseignement adapté. Par exemple, pour leur apprendre à lire.

Or, la circulaire sur les pôles d'accompagnement à la scolarisation des sourds (PASS) du 24 juin 2010 revient sur cette avancée et prévoit de mélanger tous les enfants, signeurs et codeurs (ces derniers utilisent le LPC ou « langue parlée complétée » : des configurations manuelles symbolisent les consonnes et la position de la main par rapport au visage différencie les voyelles, ce qui favorise le monolinguisme avec le français) et de leur faire utiliser le logiciel *Dragon Voice Speaking* (un logiciel de reconnaissance vocale : le micro cravate de l'enseignant est relié à l'ordinateur des enfants sourds codeurs et signeurs où son discours défile. Cela poserait des problèmes car il faut tout dire du texte pour qu'il apparaisse correctement, notamment la ponctuation. C'est anti naturel et anti pédagogique. Le logiciel commet des erreurs, il ne reconnaîtra pas les homonymes et il exige des élèves qui sachent bien lire). Même pour les oralistes, cette circulaire **doit être abrogée**.

On connaît des exemples de structures d'où les enfants sortent en sachant écrire avec un système bilingue (à Toulouse avec des classes de sourds dans des écoles d'entendants, à Poitiers, avec plusieurs élèves sourds dans une classe d'entendants et deux enseignants) mais il ne faut pas généraliser la présence d'enfants sourds isolés dans des classes d'entendants. Ils doivent pouvoir comprendre ce qu'il se passe et apprendre dans une situation confortable.

La majorité des sourds devenus adolescents apprennent la langue des signes même s'ils ont été codeurs. Il faudrait que leurs parents l'apprennent également, comme en Suède où ils ont droit à 560 heures de formation à la langue suédoise des signes dans l'année qui suit le dépistage de la surdité de leur enfant.

Mais en France, le lobby oraliste des associations de parents fait le forcing pour que la LSF soit réservée aux enfants sourds « ratés » : c'est-à-dire ceux qui n'arrivent pas à parler. En France, les médecins font le diagnostic mais délivrent aussi l'information aux parents. Ils veulent pratiquer ce dépistage à la naissance alors que pour les psychologues il ne devrait pas intervenir avant 5 ou 6 mois, le temps de permettre aux parents d'instaurer une communication, une relation qui passe principalement par le visage, le corps, le regard, les caresses. Car si on annonce la surdité de son enfant à une mère à J+2, cela casse la relation : les mères ne leur parlent plus. Les médecins proposent également l'implantation précoce pour les sourds profonds alors que l'opération expose la cochlée des enfants, que les électrodes ne sont pas aussi performants que l'organe naturel et que c'est très coûteux : 20 000 euros pour une oreille puis des mois de rééducation auditive. Il faut changer l'implant très souvent pendant la croissance de l'enfant puis tous les dix ans, alors que maintenant les contours numériques sont très performants, sans chirurgie lourde donc sans anesthésie, moins risqués, moins coûteux.

Jean CANNEVA, Président de l'UNAFAM
Mercredi 29 septembre 2010

Ce sont au minimum **600 000 personnes en France qui ont des psychoses**, soit 1 million 800 000 proches, dont personne ne s'occupe. Cette population fait peur à nos concitoyens alors que nous, nous vivons avec eux sans problème. Il y a beaucoup de mères seules.

L'Unafam est une association ancienne. Elle date des années 60, moment où la psychiatrie a commencé à fermer des lits : plus de 100 000 lits ont été supprimés et les personnes malades, dont on a pris conscience du fait qu'elles n'allaient pas bien en asile, ont été dispersées dans la cité avec des médicaments et renvoyés à la prise en charge des familles.

L'Unafam regroupe 100 délégations départementales et 20 régionales. Elle emploie 10 salariés mais compte 1 500 bénévoles, dont 200 ou 300 dans les MDPH. Elle encadre 45 000 aidants familiaux, tous concernés par des maladies psychiatriques lourdes comme les psychoses, la schizophrénie.

Le handicap psychique diffère du handicap mental selon 3 critères :

- **l'intelligence** (les handicapés psychiques sont intelligents : la maladie arrive vers 18-20 ans dans toutes les classes de la société ; la psychose infantile n'est pas définitive, sauf l'autisme : le problème de la psychiatrie provient du développement, ce n'est pas de naissance, il y a un dérapage à un moment qui fait que la personne ne parvient plus à contrôler son comportement ; à l'adolescence, ce sont des anorexies et boulimies et après, soit cela s'arrange et les bouffées délirantes peuvent se terminer ou cela ne s'arrange pas)
- **une forte médicalisation** avec des effets secondaires sur le poids, la sexualité
- **la variabilité du comportement** (qui fut le critère déterminant pour la prise en compte de la spécificité de ce handicap en 2005)

Le principal critère de la schizophrénie est **l'imprévisibilité**. Cela peut être humain, par exemple, c'est le cas des grands créateurs comme Camille Claudel. Ils ne sont pas conventionnels, ils ne copient pas.

L'extérieur devient agressif, ils ont des angoisses. Ils ne ressentent pas la protection du corps mais ils ont aussi des pulsions : ça sort sans contrôle. Les informations qui arrivent à leur cerveau peuvent être fausses. En même temps, ils peuvent vouloir et ne pas vouloir. Par exemple, ils veulent se soigner mais pas grossir. Ça aussi, c'est humain. Une autre caractéristique des malades psychiques est que plus ils vont mal, moins ils demandent de soins. Ils se cachent. Il y a une forte culpabilisation des malades et des familles. 60% des frères et sœurs se demandent s'ils vont avoir des enfants car ils craignent l'hérédité. Or, on constate une fragilité sur la psychose maniaco-dépressive mais il n'y a pas d'hérédité de la schizophrénie, qui frappe 1% de la population quel que soit le pays.

Il est normal que la société ne soit pas préparée : on n'est pas éduqués à vivre avec l'imprévisible (l'éducation, c'est avoir des règles, rendre les gens sociaux) : s'il n'y a plus de code, il est normal que la société soit inquiète. Elle préfère nier que de voir le problème en face.

Mais il faut expliquer ce que c'est : la maladie psychique, c'est de l'humain au top (il faut pour se mettre à niveau aller au-delà du code appris : il faut **des protocoles** dans une évaluation mais aussi **une éthique**). La peur collective diminue si l'on connaît la maladie. Les MDPH devraient signaler les handicaps psychiques pour traiter les dossiers de façon adéquate. Il faut anticiper : les malades psychiques ne demandent pas, donc il faut leur donner avant qu'ils ne demandent. Ils peuvent même écrire aux MDPH pour dire qu'ils ne sont plus malades, donc plus handicapés.

Depuis 2005, le handicap (moteur, sensoriel, mental et psychique) existe au plan juridique et rend la compensation obligatoire mais personne ne sait ce qu'il faut faire, même dans les MDPH. L'accessibilité n'a pas le même sens pour tous. Les commissions d'accessibilité communales ne traitent que le moteur, très peu le sensoriel et pas du tout le psychisme. Il faut

creuser **la signalétique sécurisante, les couleurs et plus généralement l'accompagnement**, y compris dans la demande, la reconnaissance et l'établissement du dossier.

L'Unafam délivre aux MDPH un CD pour leur apprendre à remplir le dossier différemment s'il s'agit d'un handicap psychique : un individu confronté à l'imprévisible ne peut définir un projet de vie. **C'est toujours le problème du handicap normé.**

La vraie accessibilité est dans le regard que la société porte sur ces personnes : ont-elles oui ou non une place dans la société ? Avant, on les envoyait à l'hôpital mais depuis 2005, le seul fait que le handicap psychique existe permet de poser la question de ce qu'il faut faire. **Il est difficile de faire une politique du handicap sans savoir combien il y a d'AAH psychiques** (d'après une évaluation : près de 40%). C'est une question politique : ou bien on accepte la différence ou bien on est productiviste, on leur demande de travailler et de s'insérer dans un système. **L'accessibilité est l'accueil de la différence avec une anticipation de ce dont les malades ont besoin.**

Cela passe par le logement : nous avons besoin **de 50 000 logements accompagnés**. Ce n'est pas au gérant du HLM de gérer le bruit : il doit pouvoir appeler **un référent** qui vient s'occuper de la personne en crise. Dans les trains, le contrôleur doit également pouvoir appeler un référent s'il détecte une personne qui a un problème psychique. On ne peut pas discuter avec une personne en crise.

L'Unafam s'est spécialisée dans la schizophrénie et la maniaco-dépression. Les malades décrochent très vite. Ils ne peuvent plus se servir de leur intelligence. Son action vise à faire établir le handicap dès qu'il est reconnu.

Elle **accueille** les aidants familiaux (en les sécurisant, en leur disant qu'ils ne sont pas tous seuls, que c'est normal d'être fatigué et découragé), les **forme** au comportement à adopter pour éviter d'être démolis et tenir sur la durée et les **aide à intégrer** les instances de décisions pour une action institutionnelle. Il faut pouvoir retrouver de l'humanité car les longues négociations avec les malades sont inhumaines.

14 psychologues se relaient pour répondre aux 10 000 appels reçus par an au numéro de l'association.

Il est impossible de financer la valorisation des aidants. Aujourd'hui, il n'y a rien. Au Québec, pour 7 millions d'habitants, l'association équivalente emploie 150 salariés : notre pays est en situation de déni, comme pour les personnes âgées. Notre système de soins est inadapté: il faut du temps pour les consultations. Au Québec, des professionnels aident à la fois les personnes malades et les aidants, en étant financés par l'Etat.

Il faut jouer sur les deux tableaux, les aidants familiaux et les professionnels, à l'aide d'une loi et d'un plan psychique sur le modèle du plan Alzheimer : il faut se préoccuper d'aider les plus fragiles et tâcher de leur faciliter la vie. Il faudrait introduire des représentants des familles dans les établissements, par exemple, pour éviter aux professionnels de dérapier.

On peut être détruit si l'on est trop près de la personne mais si l'on n'applique que les protocoles, on est un bourreau : il faut des lois équilibrées (équilibrer par exemple la question des soins sans consentement : c'est une question sanitaire mais aussi de sécurité), il faut respecter la personne mais aussi savoir imposer une contrainte.

L'accompagnement permet d'atteindre cet équilibre mais il faut une formation, une préparation, par exemple des MDPH.

Les groupes d'entraide mutuels (GEM) sont des espaces où les malades psychiques peuvent se détendre, prendre un café, s'entraider. Aujourd'hui au nombre de 300 (l'Etat verse 75 000 euros par GEM), ils permettent aux travailleurs sociaux de venir discuter et découvrir leur vie. Des parrains viennent stabiliser le dispositif (les GEM ont le statut d'association loi 1901 avec

une président malade psychique, ce sont les malades qui peuvent décider des activités de la journée).

Avec cette population, le véritable objectif est le **maximum d'autonomie possible** : certains ont besoin d'être accompagnés tout le temps, y compris pour les soins et le logement (il est dans la nature du handicapé psychique d'arrêter ce qu'il a commencé : il veut quitter son soigneur, son curateur, mais jamais son **logement**).

6 points importants pour les bénévoles de l'UNAFAM :

- les **soins sanitaires**

- les **ressources**

- le **logement** : si on ne donne pas de logement accompagné comme dans une résidence-accueil (ou dans des logements dispersés mais avec une personne référente qui surveille la nourriture, le ménage, etc), les malades sont à la rue

- l'**accompagnement**

- si nécessaire, une **protection juridique** (curatelle voire tutelle)

- si leur santé le leur permet, des **activités** (ne pas travailler n'est pas infâmant : il faut accorder du respect à la personne quelle que soit la situation). 10 à 15% des malades psychiques travaillent. Il y a un développement des troubles psychotiques dans les entreprises, sous l'emprise du stress professionnel. On peut chercher à maintenir les malades dans l'emploi (on ne recrute pas de psychotiques : des tests permettent de repérer les personnes qui vont poser problème ; les malades sont devenus psychotiques au cours de leur carrière) en les accompagnant pour un retour à l'entreprise (peut-être dans milieu moins stressant). Les ESAT sont prévus pour les déficients intellectuels et pas pour les malades psychiques, qui rêvent pourtant de travailler : le passage en ESAT constitue alors un test car il faut avoir essayé de travailler pour pouvoir en faire le deuil.

Les 6 points sont liés, comme les professionnels du sanitaire et du social qui doivent intervenir : l'Unafam a un rôle de **médiateur pour faire travailler ensemble les personnels soignants et médico-sociaux**. S'il n'y a pas d'accompagnement sur ces 6 points, c'est un risque pour la personne et pour la société.

Réunion de travail le lundi 27 septembre à 19H00 En présence d'Esther BENBASSA et de François DURPAIRE

Participants :

Thierry HOCHART, Vice-Président de Contact (Dialogue entre les parents, les pays et lesbiennes, leurs familles et amis)
Isabelle QUENTIN-LÉVY, Déléguée exécutive de la LICRA
Bruno JAEGER, Chargé de projet lutte contre les discriminations à l'AISPJA
Hafid RAHMOUNI, Directeur de Zy'Va
Nadia DOGHRAMADJIAN, Déléguée au groupe de travail contre les discriminations de la Ligue des droits de l'homme
Hadjan DOUCOURÉ, collaboratrice de François DURPAIRE
Benoît HAMON, président de la Convention pour l'égalité réelle
Najat VALLAUD-BELKACEM, Secrétaire nationale
Pascale BOISTARD, Secrétaire nationale

Compte-rendu des débats

Cette réunion est organisée dans le cadre de l'élaboration du projet du Parti socialiste pour 2012 à travers une succession de conventions thématiques, dont la dernière, sur l'Egalité réelle, est présidée par Benoît HAMON. Sur ces sujets où la gauche a pris du retard, il s'agit d'illustrer concrètement la manière dont la loi n'est pas la même pour tous et d'imaginer les moyens pour que les services de l'Etat l'appliquent de la même façon, partout sur notre territoire.

Pour les deux présidentes de l'atelier « Pour en finir avec les discriminations ! », Najat VALLAUD-BELKACEM et Pascale BOISTARD, il est indispensable de rencontrer les acteurs associatifs, notamment pour savoir quelles expérimentations ont déjà été menées, le diagnostic étant déjà largement partagé. Le même travail est mené par les présidentes en direction des élu-e-s. Les associations et les personnes auditionnées seront invitées à assister à cette convention, prévue le 11 décembre prochain à Paris, si elles le souhaitent. L'objectif est d'en faire un moment où le Parti socialiste s'ouvre à la société civile.

Esther BENBASSA, *historienne spécialiste des minorités et représentante de l'association « Le Pari(s) du vivre ensemble » fondée en 2006 avec Jean-Christophe ATTIAS, également professeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. L'association intervient dans les établissements scolaires, notamment au cours de la semaine de lutte contre le racisme.*

Lorsque nous parlons de discrimination, nous ne visons pas que la discrimination raciale mais nous en traitons toutes les formes, y compris l'homophobie. C'est ce que nous avons fait dans notre *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations* en employant le terme « racisme » au pluriel. Le *Dictionnaire* a été publié par l'association avec une préface de Christiane TAUBIRA et de Lilian THURAM à l'issue du travail d'une quarantaine de personnes.

L'association a organisé une grande action sur plusieurs jours avec des experts américains (universitaires et activistes comme le chef de campagne d'Obama) sur les minorités visibles en politique. Des hommes et femmes politiques de droite et de gauche (comme Christiane TAUBIRA, George PAU-LANGEVIN) étaient invité-e-s à séjourner sur place. Cela a permis de montrer qu'aux Etats-Unis, les femmes, les Latinos et les noirs se sont organisés en lobbies par le biais des syndicats et votent plutôt pour le parti démocrate. En France, on remarque que même si les jeunes issus de l'immigration ont le cœur à gauche, sur les questions de racisme et de discrimination, ils ne sont pas d'accord avec le PS. Cela peut les amener à s'engager à l'UMP, d'autant plus que ce parti symbolise la réussite.

Une journée organisée en mai 2010 avec des associations et des experts sur la question de la mémoire post coloniale a montré que l'on ne peut pas parler de négation, il y a bien une conscience du passé colonial en France.

François DURPAIRE, *Historien spécialiste des Etats-Unis, a participé à l'appel de la Fondation Lilian-Thuram pour faire des propositions concrètes contre les discriminations.*

Cf annexe. Lorsqu'Aimé Césaire envoie sa lettre de démission à Maurice Thorez en 1956, c'est à l'ensemble de la gauche qu'il s'adresse : parce qu'elle ne considère pas que la lutte pour l'égalité va plus loin que la lutte contre la domination socio-économique, alors que nous devons prendre également en compte la prétention de l'Occident à l'hégémonie culturelle. En ne traitant que l'économie, la gauche est passée à côté du sexisme, du racisme, de l'homophobie, des discriminations en raison du handicap ou du territoire. Par exemple, un fils d'universitaires guyanais a autant de difficultés à louer un logement qu'un fils d'ouvriers métropolitains, alors qu'ils n'appartiennent pas à la même classe sociale.

La gauche est tombée dans le piège du foulard. On a fait avec la laïcité la même erreur qu'avec la nation au XIX^{ème} siècle : cette radicalité a porté préjudice aux femmes musulmanes qui sont et se disent avant tout Françaises. La pétition « Touche pas à ma Nation ! » lancée par SOS racisme a montré à quel point cette notion est galvaudée, car l'on peut se dire que vu ce qu'est devenue la nation, la défendre, ce n'est pas défendre les Roms. Il fallait un terme plus global, plus « intégrant ». La gauche se pense comme l'héritière des droits de l'homme, mais ils ne sont plus respectés en France. La devise « Liberté, égalité, fraternité » est devenue un mot vague. Le républicanisme de gauche tend parfois vers des revendications de droite mais le laïcisme ne permet plus aujourd'hui de combattre ce qu'il se passe en France.

L'identité ne se résume pas à une question administrative : on peut être Français et se faire contrôler six ou huit fois dans la même journée. Ce n'est pas seulement contre les discriminations qu'il faut travailler, mais aussi contre les préjugés racistes. Les enseignants, les hommes politiques doivent **proposer un véritable contre récit à celui de l'extrême droite**. Il nous manque en France un discours équivalent à celui (intitulé « Pour une Union plus parfaite ») qu'a prononcé Barack Obama à Philadelphie. Nous avons déconstruit l'idée de « Nos ancêtres les Gaulois » comme les Américains ont déconstruit le mythe du cow-boy, mais nous devons la remplacer par autre chose.

Pour lutter contre les discriminations, nous devons à la fois nous débarrasser des conflits de lexique autour des statistiques ethniques, et prendre en compte, dans la mesure de l'intégration, le facteur qui discrimine. Il faut pouvoir dire, malgré le tabou qui existe en France, qu'il s'agit de la couleur de peau. Nous devons savoir quelles sont les motivations des individus, savoir pourquoi il y a aujourd'hui des revendications identitaires, et trouver des moyens non coercitifs de les combattre.

Les discriminations diffèrent les unes des autres en fonction du facteur qui les détermine et les moyens pour les combattre diffèrent de la même façon, mais ces nuances ne sont pas prises en compte dans la loi. Par exemple, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances prévoit l'inscription de tous les enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire mais ce n'est pas la même chose de rendre les bâtiments accessibles aux fauteuils roulants et de parvenir à intégrer des enfants sourds dans une classe d'entendants, ce n'est peut-être pas aussi pertinent d'ailleurs. Pour faire fonctionner nos principes communs, nous devons mettre de la pratique : qu'y a-t-il concrètement de mieux pour les individus ? L'appréhension des discriminations ne doit pas non plus être la même : les parents d'un enfant noir sont noirs, ce n'est pas le cas pour un ado homosexuel.

Pascale BOISTARD rappelle que si les discriminations sont des atteintes portées aux individus, les associations peuvent faire des propositions pour que les pouvoirs publics :

- luttent plus efficacement contre les discriminations
- luttent à plus long terme contre les préjugés
- réfléchissent à l'organisation de la société pour imaginer le cas échéant des dispositifs complémentaires

Et ce, particulièrement aux moments où les individus sont les plus susceptibles d'être discriminés (accès aux diplômes, à l'emploi, au logement, à la culture, progression sans l'emploi, etc).

L'objectif étant une société apaisée, où chacun puisse trouver sa place et avoir un « droit à l'indifférence ».

Isabelle QUENTIN-LÉVY considère que le rejet de l'autre est le socle commun des discriminations. Le gouvernement doit se préoccuper d'agir pour la nation, c'est à dire pour tout le monde. Pour cela, nous devons changer de vocabulaire : « l'intégration » ne marche pas, il faudrait privilégier aujourd'hui le désenclavement, pour lutter contre la communautarisation et la ghettoïsation à outrance.

Nadia DOGHRAMADJIAN reconnaît que le combat contre les discriminations s'est éparpillé, il faudrait montrer au contraire que toutes discriminations se tiennent et lutter contre les discriminations systémiques, indirectes et/ou multiples.

Les progrès techniques permettent aujourd'hui de scolariser les enfants qui ont des déficiences sensorielles en milieu ordinaire. Mais cela ne résout pas le problème des préjugés, par exemple ceux des parents qui craignent un ralentissement de l'apprentissage si des enfants en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire, mais aussi ceux des enseignants, qui discriminent sans s'en rendre compte. Nous ne devons pas travailler que pour l'élite : les efforts réalisés en faveur de l'insertion des élèves en situation de handicap vont profiter à tous, y compris aux enfants rêveurs ou plus lents.

Esther BENBASSA a deux propositions pour lutter contre les discriminations : il faut **mener un travail pour que les Français reconnaissent qu'ils peuvent être racistes** (le fait que 70% d'entre eux se refusent à l'admettre occulte l'existence des préjugés et des discriminations) et **élargir l'enseignement en histoire, géographie et instruction civique à l'ensemble des questions relatives à la discrimination**, et pas seulement à l'esclavage, et également à l'histoire des religions. Par exemple, les manuels scolaires suédois abordent l'homophobie dès le collège, avec des exemples. Mais c'est difficile car la France est un pays de tabous : les Roms sont des voleurs de poules, les handicapés des attardés, etc.

L'école doit aussi être un lieu du « vivre ensemble »

Bruno JAEGER rappelle qu'il existe depuis dix ans un cadre juridique spécifique de lutte contre les discriminations (avec la directive européenne de 2000 et la loi du 16 novembre 2001) mais qu'il est mal connu et que les responsables de structures sont souvent réfractaires : ils en ont assez des discours et sont découragés par l'absence d'actions, particulièrement dans le contexte de désengagement de l'Etat. Nous devons mener un réel travail de pédagogie pour **distinguer l'idéologie**, c'est à dire le rejet de l'autre (le racisme, l'homophobie) **de l'acte** (la discrimination) et lutter contre les stéréotypes en menant des actions concrètes adaptées aux besoins des territoires et différenciées en fonction du temps. A l'école, suivant le public, l'intervention peut aller du général au particulier ou du particulier au général (par exemple : partir de l'homophobie pour traiter l'ensemble des discriminations).

Dans l'entreprise, certaines personnes ont besoin d'un accompagnement car elles sont confrontées à la peur d'être discriminées. Par exemple, un salarié peut avoir peur d'annoncer à son employeur qu'il a obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou une femme sa grossesse.

Nous devons **former les intermédiaires de l'emploi**, qui sont des vecteurs de discriminations systémiques, puisque nous sommes tous sujets aux préjugés. Nous devons également **intervenir auprès des employeurs** pour changer les pratiques. Un questionnaire a été envoyé à toutes les entreprises de plus de vingt salariés de Plaine Commune dans le cadre du

diagnostic Agenda 21 pour les interroger sur la question du recrutement (avec comme exemples de propositions le CV anonyme et le test d'habileté), l'égalité professionnelle femme/homme, la diversité, les seniors et la progression dans l'emploi.

Najat VALLAUD-BELKACEM rappelle que les sanctions à l'égard des employeurs qui discriminent sont plus lourdes aux Etats-Unis, peut-être faudrait-il les renforcer en France ?

François DURPAIRE précise que la différence entre les deux pays se fait essentiellement sur la question de la preuve donnée aux juges : nous nous interdisons de penser des instruments qui, comme les radars sur l'autoroute, fourniraient aux juges une preuve de la discrimination.

Pascale BOISTARD considère que la question est de savoir comment aider un individu qui souffre d'une discrimination et se retrouve seul face à elle : concrètement, il faut lui permettre **d'accéder à ses droits** et faire en sorte que ces actes puissent être condamnés plus durement. Même s'il existe déjà de bonnes lois, elles ne sont aujourd'hui pas bien appliquées. Quand la Halde réalise une médiation entre l'auteur de la discrimination et sa victime, elle ne permet pas la réparation.

Il faudrait **sensibiliser davantage les juges et lever l'obstacle du coût de l'avocat**, réel malgré l'existence de l'aide juridictionnelle.

Bruno Jaeger souligne les manques du maillage national de correspondants locaux de la Halde. Ces correspondants n'ont pas toujours les compétences pour traiter la discrimination de façon globale.

Thierry HOCHART précise qu'il est compliqué de faire une transition de genre dans l'entreprise, il revient donc aux associations de **représenter les personnes, mais aussi de sensibiliser les infirmières et chefs d'entreprise.**

Hafid RAHMOUNI souhaite qu'avant d'envisager l'échéance de 2012, on se donne les moyens d'envisager une réelle politique régionale de lutte contre les discriminations car rien n'est fait sur le terrain, on organise seulement de grands colloques. La gauche doit se doter d'un discours fort sur la discrimination pour soutenir les acteurs locaux.

Par exemple, il faut donner aux associations les moyens de se former à la lutte contre les préjugés. Il faut également encourager le vote de tous les Français avant de donner le droit de vote aux étrangers aux élections locales. **Les lycées de la seconde chance devraient exister dans toutes les villes et on devrait pouvoir y entrer dès l'âge de seize ans**, dès que le jeune décroche.

Pour un jeune, sortir du système scolaire sans diplôme, c'est déjà être en situation d'échec. Cette situation en fait une population discriminée.

Pascale Boistard indique que le Parti Socialiste souhaite étudier les bonnes idées développées au niveau local afin de pouvoir les développer ailleurs à travers un maillage national.

Propositions :

- Travailler sur le désenclavement
- Étudier la question des médias, vecteurs importants de discrimination et de préjugés
- Proposer une formation des militants du Parti Socialiste à la lutte contre les discriminations
- Renforcer le civisme, l'intérêt pour la vie politique

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE

La lettre de démission qu'Aimé CÉSAIRE a adressée à Maurice THOREZ le 24 octobre 1956

Aimé Césaire, Député de la Martinique,
à Maurice Thorez, Secrétaire Général du Parti Communiste Français.

Maurice Thorez,

Il me serait facile d'articuler tant à l'égard du Parti Communiste Français qu'à l'égard du Communisme International tel qu'il est patronné par l'Union Soviétique, une longue liste de griefs ou de désaccords.

La moisson a été particulièrement riche ces derniers temps et les révélations de Khrouchtchev sur Staline sont telles qu'elles ont plongé, ou du moins, je l'espère, tous ceux qui ont, à quelque degré que ce soit, participé à l'action communiste dans un abîme de stupeur, de douleur et de honte.

Oui, ces morts, ces torturés, ces suppliciés, ni les réhabilitations posthumes, ni les funérailles nationales, ni les discours officiels ne prévaudront contre eux. Ils ne sont pas de ceux dont on conjure le spectre par quelque phrase mécanique.

Désormais leur visage apparaît en filigrane dans la pâte même du système, comme l'obsession de notre échec et de notre humiliation.

Et bien entendu, ce n'est pas l'attitude du Parti Communiste Français, telle qu'elle a été définie en son XIV^e Congrès, attitude qui semble avant tout avoir été dictée par le dérisoire souci des dirigeants de ne pas perdre la face, qui aura permis de dissiper le malaise et obtenu que cesse de s'ulcérer et de saigner au plus vif de nos consciences une blessure.

Les faits sont là, massifs.

Je cite pêle-mêle : les précisions données par Khrouchtchev sur les méthodes de Staline ; la vraie nature des rapports entre le pouvoir de l'Etat et la classe ouvrière dans trop de démocraties populaires, rapports qui nous font croire à l'existence dans ces pays d'un véritable capitalisme d'Etat exploitant la classe ouvrière de manière pas très différente de la manière dont on en use avec la classe ouvrière dans les pays capitalistes ; la conception généralement admise dans les partis communistes de type stalinien des relations entre états et partis frères, témoin le tombereau d'injures déversées pendant cinq ans sur la Yougoslavie coupable d'avoir affirmé sa volonté d'indépendance ; le manque de signes positifs indiquant la volonté du Parti Communiste Russe et de l'Etat soviétique d'accorder leur indépendance aux autres partis communistes et aux autres états socialistes ; ou alors le manque de hâte des partis non russes et singulièrement du Parti Communiste Français à s'emparer de cette offre et à affirmer leur indépendance à l'égard de la Russie ; tout cela nous autorise à dire que – exception faite pour la Yougoslavie – dans de nombreux pays d'Europe, et au nom du Socialisme, des bureaucraties coupées du peuple, des bureaucraties usurpatrices et dont il est maintenant prouvé qu'il n'y a rien à attendre, ont réussi la piteuse merveille de transformer en cauchemar ce que l'humanité a pendant longtemps caressé comme un rêve : le Socialisme.

Quant au Parti Communiste Français, on n'a pas pu ne pas être frappé par sa répugnance à s'engager dans les voies de la déstalinisation ; sa mauvaise volonté à condamner Staline et les méthodes qui l'ont conduit au crime ; son inaltérable satisfaction de soi ; son refus de renoncer pour sa part et en ce qui le concerne aux méthodes antidémocratiques chères à Staline ; bref par tout cela qui nous autorise à parler d'un stalinisme français qui a la vie plus dure que Staline lui-même et qui, on peut le conjecturer, aurait produit en France les mêmes catastrophiques effets qu'en Russie, si le hasard avait permis qu'en France il s'installât au pouvoir.

Ici comment taire notre déception ?

Il est très vrai de dire qu'au lendemain du rapport Khrouchtchev nous avons tressailli

d'espérance.

On attendait du Parti Communiste Français une autocritique probe ; une désolidarisation d'avec le crime qui le disculpât ; pas un reniement, mais un nouveau et solennel départ ; quelque chose comme le Parti Communiste fondé une seconde fois... Au lieu qu'au Havre, nous n'avons vu qu'entêtement dans l'erreur ; persévérance dans le mensonge ; absurde prétention de ne s'être jamais trompé ; bref chez des pontifes plus que jamais pontifiant, une incapacité sénile à se déprendre de soi même pour se hausser au niveau de l'événement et toutes les ruses puériles d'un orgueil sacerdotal aux abois.

Quoi ! Tous les partis communistes bougent. Italie. Pologne. Hongrie. Chine. Et le parti français, au milieu du tourbillon général, se contemple lui, même et se dit satisfait. Jamais je n'ai eu autant conscience d'un tel retard historique affligeant un grand peuple...

Mais, quelque grave que soit ce grief – et à lui seul très suffisant car faillite d'un idéal et illustration pathétique de l'échec de toute une génération – je veux ajouter un certain nombre de considérations se rapportant à ma qualité d'homme de couleur.

Disons d'un mot : qu'à la lumière des événements (et réflexion faite sur les pratiques honteuses de l'antisémitisme qui ont eu cours et continuent encore semble-t-il à avoir cours dans des pays qui se réclament du socialisme), j'ai acquis la conviction que nos voies et celles du communisme tel qu'il est mis en pratique, ne se confondent pas purement et simplement ; qu'elles ne peuvent pas se confondre purement et simplement.

Un fait à mes yeux capital est celui-ci : que nous, hommes de couleur, en ce moment précis de l'évolution historique, avons, dans notre conscience, pris possession de tout le champ de notre singularité et que nous sommes prêts à assumer sur tous les plans et dans tous les domaines les responsabilités qui découlent de cette prise de conscience.

Singularité de notre « situation dans le monde » qui ne se confond avec nulle autre.

Singularité de nos problèmes qui ne se ramènent à nul autre problème.

Singularité de notre histoire coupée de terribles avatars qui n'appartiennent qu'à elle.

Singularité de notre culture que nous voulons vivre de manière de plus en plus réelle.

Qu'en résulte-t-il, sinon que nos voies vers l'avenir, je dis toutes nos voies, la voie politique comme la voie culturelle, ne sont pas toutes faites ; qu'elles sont à découvrir, et que les soins de cette découverte ne regardent que nous ? C'est assez dire que nous sommes convaincus que nos questions, ou si l'on veut la question coloniale, ne peut pas être traitée comme une partie d'un ensemble plus important, une partie sur laquelle d'autres pourront transiger ou passer tel compromis qu'il leur semblera juste de passer eu égard à une situation générale qu'ils auront seuls à apprécier.

Ici il est clair que je fais allusion au vote du Parti Communiste Français sur l'Algérie, vote par lequel le parti accordait au gouvernement Guy Mollet Lacoste les pleins pouvoirs pour sa politique en Afrique du Nord – éventualité dont nous n'avons aucune garantie qu'elle ne puisse se renouveler. En tout cas, il est constant que notre lutte, la lutte des peuples coloniaux contre le colonialisme, la lutte des peuples de couleur contre le racisme est beaucoup plus complexe – que dis-je, d'une tout autre nature que la lutte de l'ouvrier français contre le capitalisme français et ne saurait en aucune manière, être considérée comme une partie, un fragment de cette lutte.

Je me suis souvent posé la question de savoir si dans des sociétés comme les nôtres, rurales comme elles sont, les sociétés de paysannerie, où la classe ouvrière est infime et où par contre, les classes moyennes ont une importance politique sans rapport avec leur importance numérique réelle, les conditions politiques et sociales permettaient dans le contexte actuel, une action efficace d'organisations communistes agissant isolément (à plus forte raison d'organisations communistes fédérées ou inféodées au parti communiste de la métropole) et si, au lieu de rejeter à priori et au nom d'une idéologie exclusive, des hommes pourtant honnêtes et foncièrement anticolonialistes, il n'y avait pas plutôt lieu de rechercher une forme d'organisation aussi large et souple que possible, une forme d'organisation susceptible de donner élan au plus grand nombre, plutôt qu'à caporaliser un petit nombre. Une forme d'organisation où les marxistes seraient non pas noyés, mais où ils joueraient leur rôle de levain, d'inspirateur, d'orienteur et non celui qu'à présent ils jouent objectivement, de diviseurs des forces populaires.

L'impasse où nous sommes aujourd'hui aux Antilles, malgré nos succès électoraux, me paraît

trancher la question : j'opte pour le plus large contre le plus étroit ; pour le mouvement qui nous met au coude à coude avec les autres et contre celui qui nous laisse entre nous ; pour celui qui rassemble les énergies contre celui qui les divise en chapelles, en sectes, en églises ; pour celui qui libère l'énergie créatrice des masses contre celui qui la canalise et finalement la stérilise.

En Europe, l'unité des forces de gauche est à l'ordre du jour ; les morceaux disjoints du mouvement progressiste tendent à se ressouder, et nul doute que ce mouvement d'unité deviendrait irrésistible si du côté des partis communistes staliniens, on se décidait à jeter par dessus bord tout l'impedimenta des préjugés, des habitudes et des méthodes hérités de Staline.

Nul doute que dans ce cas, toute raison, mieux, tout prétexte de bouder l'unité serait enlevé à ceux qui dans les autres partis de gauche ne veulent pas de l'unité, et que de ce fait les adversaires de l'unité se trouveraient isolés et réduits à l'impuissance.

Et alors, comment dans notre pays, où le plus souvent, la division est artificielle, venue du dehors, branchée qu'elle est sur les divisions européennes abusivement transplantées dans nos politiques locales, comment ne serions-nous pas décidés à sacrifier tout, je dis tout le secondaire, pour retrouver l'essentiel ; cette unité avec des frères, avec des camarades qui est le rempart de notre force et le gage de notre confiance en l'avenir.

D'ailleurs, ici, c'est la vie elle-même qui tranche. Voyez donc le grand souffle d'unité qui passe sur tous les pays noirs ! Voyez comme, çà et là, se remaille le tissu rompu ! C'est que l'expérience, une expérience durement acquise, nous a enseigné qu'il n'y a à notre disposition qu'une arme, une seule efficace, une seule non ébréchée : l'arme de l'unité, l'arme du rassemblement anticolonialiste de toutes les volontés, et que le temps de notre dispersion au gré du clivage des partis métropolitains est aussi le temps de notre faiblesse et de nos défaites.

Pour ma part, je crois que les peuples noirs sont riches d'énergie, de passion qu'il ne leur manque ni vigueur, ni imagination mais que ces forces ne peuvent que s'étioler dans des organisations qui ne leur sont pas propres, faites pour eux, faites par eux et adaptées à des fins qu'eux seuls peuvent déterminer.

Paternalisme et fraternalisme

Ce n'est pas volonté de se battre seul et dédain de toute alliance. C'est volonté de ne pas confondre alliance et subordination. Solidarité et démission. Or c'est là très exactement de quoi nous menacent quelques uns des défauts très apparents que nous constatons chez les membres du Parti Communiste Français : leur assimilationisme invétéré ; leur chauvinisme inconscient ; leur conviction passablement primaire – qu'ils partagent avec les bourgeois européens – de la supériorité omnilatérale de l'Occident ; leur croyance que l'évolution telle qu'elle s'est opérée en Europe est la seule possible ; la seule désirable ; qu'elle est celle par laquelle le monde entier devra passer ; pour tout dire, leur croyance rarement avouée, mais réelle, à la civilisation avec un grand C ; au progrès avec un grand P (témoin leur hostilité à ce qu'ils appellent avec dédain le « relativisme culturel », tous défauts qui bien entendu culminent dans la gent littéraire qui à propos de tout et de rien dogmatise au nom du parti).

Il faut dire en passant que les communistes français ont été à bonne école. Celle de Staline. Et Staline est bel et bien celui qui a ré introduit dans la pensée socialiste, la notion de peuples « avancés » et de peuples « attardés ». Et s'il parle du devoir du peuple avancé (en l'espèce les Grands Russes) d'aider les peuples arriérés à rattraper leur retard, je ne sache pas que le paternalisme colonialiste proclame une autre prétention.

Dans le cas de Staline et de ses sectateurs, ce n'est peut-être pas de paternalisme qu'il s'agit. Mais c'est à coup sûr de quelque chose qui lui ressemble à s'y méprendre.

Inventons le mot : c'est du « fraternalisme ».

Car il s'agit bel et bien d'un frère, d'un grand frère qui, imbu de sa supériorité et sûr de son expérience, vous prend la main (d'une main hélas ! parfois rude) pour vous conduire sur la route où il sait se trouver la Raison et le Progrès.

Or c'est très exactement ce dont nous ne voulons pas. Ce dont nous ne voulons plus.

Nous voulons que nos sociétés s'élèvent à un degré supérieur de développement, mais d'elles-mêmes, par croissance interne, par nécessité intérieure, par progrès organique, sans que rien d'extérieur vienne gauchir cette croissance, ou l'altérer ou la compromettre.

Dans ces conditions on comprend que nous ne puissions donner à personne délégation pour penser pour nous ; délégation pour chercher pour nous ; que nous ne puissions désormais accepter que qui que ce soit, fût-ce le meilleur de nos amis, se porte fort pour nous. Si le but de toute politique progressiste est de rendre un jour leur liberté aux peuples colonisés, au moins faut-il que l'action quotidienne des partis progressistes n'entre pas en contradiction avec la fin recherchée et ne détruise pas tous les jours les bases mêmes, les bases organisationnelles comme les bases psychologiques de cette future liberté, lesquelles se ramènent à un seul postulat : le droit à l'initiative.

Je crois en avoir assez dit pour faire comprendre que ce n'est ni le marxisme ni le communisme que je renie, que c'est l'usage que certains ont fait du marxisme et du communisme que je réprouve. Que ce que je veux, c'est que marxisme et communisme soient mis au service des peuples noirs, et non les peuples noirs au service du marxisme et du communisme. Que la doctrine et le mouvement soient faits pour les hommes, non les hommes pour la doctrine ou pour le mouvement. Et bien entendu cela n'est pas valable pour les seuls communistes. Et si j'étais chrétien ou musulman, je dirais la même chose. Qu'aucune doctrine ne vaut que repensée par nous, que repensée pour nous, que convertie à nous. Cela a l'air d'aller de soi. Et pourtant dans les faits cela ne va pas de soi.

Et c'est ici une véritable révolution copernicienne qu'il faut imposer, tant est enracinée en Europe, et dans tous les partis, et dans tous les domaines, de l'extrême droite à l'extrême gauche, l'habitude de faire pour nous, l'habitude de disposer pour nous, l'habitude de penser pour nous, bref l'habitude de nous contester ce droit à l'initiative dont je parlais tout à l'heure et qui est, en définitive, le droit à la personnalité.

C'est sans doute là l'essentiel de l'affaire.

Il existe un communisme chinois. Sans très bien le connaître, j'ai à son égard un préjugé des plus favorables. Et j'attends de lui qu'il ne verse pas dans les monstrueuses erreurs qui ont défiguré le communisme européen. Mais il m'intéresserait aussi et plus encore, de voir éclore et s'épanouir la variété africaine du communisme. Il nous proposerait sans doute des variantes utiles, précieuses, originales et nos vieilles sagesse nuanceraient, j'en suis sûr, ou complèteraient bien des points de la doctrine.

Mais je dis qu'il n'y aura jamais de variante africaine, ou malgache, ou antillaise du communisme, parce que le communisme français trouve plus commode de nous imposer la sienne. Qu'il n'y aura jamais de communisme africain, malgache ou antillais, parce que le Parti Communiste Français pense ses devoirs envers les peuples coloniaux en termes de magistère à exercer, et que l'anticolonialisme même des communistes français porte encore les stigmates de ce colonialisme qu'il combat. Ou encore, ce qui revient au même, qu'il n'y aura pas de communisme propre à chacun des pays coloniaux qui dépendent de la France, tant que les bureaux de la rue Saint-Georges, les bureaux de la section coloniale du Parti Communiste Français, ce parfait pendant du Ministère de la rue Oudinot, persisteront à penser à nos pays comme à terres de missions ou pays sous mandat. Pour revenir à notre propos, l'époque que nous vivons est sous le signe d'un double échec : l'un évident, depuis longtemps, celui du capitalisme. Mais aussi l'autre, celui, effroyable, de ce que pendant trop longtemps nous avons pris pour du socialisme ce qui n'était que du stalinisme. Le résultat est qu'à l'heure actuelle le monde est dans l'impasse.

Cela ne peut signifier qu'une chose : non pas qu'il n'y a pas de route pour en sortir, mais que l'heure est venue d'abandonner toutes les vieilles routes. Celles qui ont mené à l'imposture, à la tyrannie, au crime.

C'est assez dire que pour notre part, nous ne voulons plus nous contenter d'assister à la politique des autres. Au piétinement des autres. Aux combinaisons des autres. Aux rafistolages de consciences ou à la casuistique des autres.

L'heure de nous mêmes a sonné.

Et ce que je viens de dire des nègres n'est pas valable que pour les nègres. Oui tout peut encore être sauvé, tout, même le pseudo socialisme installé çà et là en Europe par Staline, à condition que l'initiative soit rendue aux peuples qui jusqu'ici n'ont fait que la subir ; à condition que le pouvoir descende et s'enracine dans le peuple, et je ne cache pas que la fermentation qui se produit à l'heure actuelle en Pologne, par exemple, me remplit de joie et d'espoir.

Ici que l'on me permette de penser plus particulièrement à mon malheureux pays : la

Martinique.

J'y pense pour constater que le Parti Communiste Français est dans l'incapacité absolue de lui offrir une quelconque perspective qui soit autre chose qu'utopique ; que le Parti Communiste Français ne s'est jamais soucié de lui en offrir ; qu'il n'a jamais pensé à nous qu'en fonction d'une stratégie mondiale au demeurant déroutante.

J'y pense pour constater que le communisme a achevé de lui passer autour du cou le noeud coulant de l'assimilation ; que le communisme a achevé de l'isoler dans le bassin caraïbe ; qu'il a achevé de le plonger dans une manière de ghetto insulaire ; qu'il a achevé de le couper des autres pays antillais dont l'expérience pourrait lui être à la fois instructive et fructueuse (car ils ont les mêmes problèmes que nous et leur évolution démocratique est impétueuse) : que le communisme enfin, a achevé de nous couper de l'Afrique Noire dont l'évolution se dessine désormais à contre-sens de la nôtre. Et pourtant cette Afrique Noire, la mère de notre culture et de notre civilisation antillaise, c'est d'elle que j'attends la régénération des Antilles, pas de l'Europe qui ne peut que parfaire notre aliénation, mais de l'Afrique qui seule peut revitaliser, repersonnaliser les Antilles.

Je sais bien. On nous offre en échange la solidarité avec le peuple français ; avec le prolétariat français, et à travers le communisme, avec les prolétariats mondiaux. Je ne nie pas ces réalités. Mais je ne veux pas ériger ces solidarités en métaphysique. Il n'y a pas d'alliés de droit divin. Il y a des alliés que nous impose le lieu, le moment et la nature des choses. Et si l'alliance avec le prolétariat français est exclusive, si elle tend à nous faire oublier ou contrarier d'autres alliances nécessaires et naturelles, légitimes et fécondantes, si le communisme saccage nos amitiés les plus vivifiantes, celle qui nous unit à l'Afrique, alors je dis que le communisme nous a rendu un bien mauvais service en nous faisant troquer la Fraternité vivante contre ce qui risque d'apparaître comme la plus froide des abstractions. Je préviens une objection. Provincialisme ? Non pas. Je ne m'enterre pas dans un particularisme étroit. Mais je ne veux pas non plus me perdre dans un universalisme décharné.

Il y a deux manières de se perdre : par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'« universel ».

Ma conception de l'universel est celle d'un universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers. Alors ? Alors il nous faudra avoir la patience de reprendre l'ouvrage, la force de refaire ce qui a été défait ; la force d'inventer au lieu de suivre ; la force « d'inventer » notre route et de la débarrasser des formes toutes faites, des formes pétrifiées qui l'obstruent. En bref, nous considérons désormais comme notre devoir de conjuguer nos efforts à ceux de tous les hommes épris de justice et de vérité pour bâtir des organisations susceptibles d'aider de manière probe et efficace les peuples noirs dans leur lutte pour aujourd'hui et pour demain : lutte pour la justice ; lutte pour la culture ; lutte pour la dignité et la liberté ; des organisations capables en un mot de les préparer dans tous les domaines à assumer de manière autonome les lourdes responsabilités que l'histoire en ce moment même fait peser si lourdement sur leurs épaules.

Dans ces conditions, je vous prie de recevoir ma démission de membre du Parti Communiste Français.

Aimé Césaire, Paris, le 24 octobre 1956

Université d'été 2010 de la Rochelle

Discrimination positive, statistiques ethniques, quotas sont-ils compatibles avec les principes républicains ?

C'est dans une salle comble que Pascale Boistard a introduit le débat en rappelant que la discrimination était un vrai sujet d'actualité, institutionnalisé par le gouvernement. Longtemps parent pauvre de la politique de la gauche, la lutte contre les discriminations est aujourd'hui un élément essentiel, marqué par une volonté politique forte. Lutter contre les discriminations c'est un combat pour l'égalité, pour l'émancipation : il faut libérer la personne enfermée dans le regard de l'autre.

Comment permettre à la France de reconnaître ses identités tout en respectant le modèle républicain ?

Pour François Durpaire, l'action positive est nécessaire. Le problème n'est pas la statistique, mais le tabou de la couleur, de la visibilité de la différence. Les actions positives et quotas existent déjà en France, comme la parité ou le concours d'entrée de Sciences Po. L'action positive dérange car elle s'applique spécifiquement aux noirs et à la population maghrébine. Il n'y a aucun problème d'intégration, le problème vient de la société et non des groupes. La société française est devenue ethnique et raciale avec le détricotage du droit du sol. Il est donc nécessaire de renouer avec la France, Etat de droit, pays d'un réel droit du sol.

Pour Saïd Darwane, les discriminations commencent dès la naissance, selon son lieu de naissance, ses établissements scolaires, son origine sociale et les trajectoires professionnelles en sont une conséquence.

L'action positive vise à compenser les discriminations subies, mais il ne pourrait s'agir que d'une politique temporaire qui devrait permettre de rétablir l'égalité. L'UNSA est opposée aux statistiques ethniques qui contribuent à stigmatiser, mais a entamé une réflexion sur le sujet. Quant aux quotas, que fait-on de l'origine sociale, les discriminations sont souvent un problème de reproduction culturelle.

Pour lutter contre les discriminations et réduire les inégalités sociales, il est nécessaire de donner les moyens à l'école.

Yamina Mamou a souligné l'importance de la représentation de la diversité dans le champ politique. Par son expérience de candidate aux élections régionales, elle a pu montrer ce que pouvait apporter une femme issue de l'immigration. Son association, les Marianne de la diversité, veut démontrer que la différence des cultures enrichit la société française. La diversité est un atout pour la démocratie. La situation du Parlement, quasiment monocolore, donc incolore montre un retard criant de la France en la matière, même si la situation progresse dans les collectivités.

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité réelle

Pour Julien Landfried, plus polémique, la diversité est aujourd'hui un dérivatif à la question sociale. L'idéologie de la diversité est inséparable d'une rupture à gauche : l'aversion au peuple. La question sociale est souvent réduite à celle des « quartiers » alors que, sans nier leurs difficultés, ce n'est pas là mais dans les zones périurbaines et rurales qu'on trouve la majorité des ménages pauvres.

Les quotas et la discrimination positive sont contraires au principe républicain d'égalité la loi et ne sont pas un moyen de lutter contre les injustices et les inégalités.

La question des statistiques est plus complexe, mais il existe un vrai danger à l'utilisation qui peut en être faite.

Les discriminations doivent être combattues par la loi, mais l'heure est avant tout à la lutte contre les inégalités.

Pour Bariza Khiari, il y a accord sur les finalités mais divergence sur les méthodes.

Il y a une bonne conscience à gauche sur le racisme, mais peu de choses ont été réellement

faites pour l'égalité.

Ce qui a été fait aux Etats-Unis se justifiait par l'existence d'un apartheid législatif. En France, ce ne sont pas les textes qui sont discriminants mais nos pratiques.

La lutte contre les discriminations ne doit pas se faire en oubliant le combat pour l'égalité réelle. Il serait dangereux d'enfermer l'individu dans un référentiel ethnique, dans une identité, qui aboutirait à masquer la question sociale, le problème du travail et du chômage.

Les statistiques ethniques inscraient donc le choc des civilisations, elles préfigurent les discriminations. Le débat est ailleurs, dans la lutte contre la précarité salariale, dans la réaffirmation de l'idée de justice sociale. « Changeons nos pratiques, pas nos principes ».

Mehdi Ouraoui a souligné la diversité de la salle, symbole de la France qu'on aime et belle réponse aux actions du gouvernement.

À la question posée par l'intitulé de l'atelier, il oppose une autre question : est ce que ce ne sont pas les discriminations qui sont le principal crime au quotidien, et qui sont incompatibles avec notre modèle républicain ?

Il existe une hypocrisie à s'abriter devant une égalité de façade pour masquer les inégalités de quelques-uns. Le sujet n'est pas de racialisier la question sociale, mais la République doit faire davantage pour ceux qui sont victimes de discriminations.

Le sujet a suscité de nombreuses interventions dans la salle.

Pour Malik, il n'y a pas d'opposition à faire entre la question sociale et la diversité. L'émergence de SOS Racisme dans les années 80 s'est fondée sur un droit à l'indifférence. Il y a des régressions, des coupures entre les élites et le peuple mais cela ne doit pas être opposée aux discriminations. Il s'interroge sur l'absence de lieux de brassage social et culturel aujourd'hui, que pouvaient être avant les collèges et l'armée.

Maya, de Paris, souligne l'insuffisance de l'arsenal juridique pour lutter contre les discriminations, et notamment les discriminations indirectes comme la composition des classes à l'école. Le champ des discriminations est immense mais pour lutter, il faut pouvoir mesurer.

Pour Jérôme Guedj, il y a besoin d'un volontarisme politique, de choses concrètes. Il rappelle un discours de Martine Aubry en 1998, qui évoquait pour la 1ère fois les discriminations. Il faut assurer l'exemplarité, d'où l'importance de la question des emplois fermés, forme de discriminations légales.

Il n'y a pas aujourd'hui de politique pénale en matière de lutte contre les discriminations, pas de magistrat chargé de cette question. Soulevant la question des testings, il estime que ce serait à l'Etat de pratiquer ces testings, par la police judiciaire.

Des symboles forts comme le droit de vote des étrangers aux élections locales sont importants, mais il ne faut pas tomber dans l'idéologie de la diversité.

Nelly, militante parisienne, est consciente des discriminations existantes, mais soulève deux risques à promouvoir la diversité : Celui de masquer la réalité par la réussite de quelques-uns, et l'enfermement des individus dans une identité.

Pour Fayçal, il y a nécessité de bons indicateurs pour mesurer les discriminations. Il rappelle que, même quand des lois existent, comme pour l'emploi des handicapés, elles ne sont pas toujours respectées.

Randolph, étudiant à Science Po, souligne les limites de l'affirmative action aux Etats-unis et les difficultés de mettre en place une telle politique de manière temporaire.

Pour Richard Moyon, de RESF, l'action du réseau a mis au jour une évolution de la société : la population française a évolué, elle est métissée et elle en est fière. Mais aujourd'hui, il existe une xénophobie d'état qui doit être combattue par les partis politiques car c'est leur rôle et leur responsabilité.

Charte des élus socialistes pour lutter contre les discriminations

Elections régionales 2010

Les discriminations sont une offense à la République et un fléau pour les citoyens qui en sont victimes chaque jour. Elles font obstacle à l'émergence d'une société fondée sur les valeurs essentielles de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Socialistes, fidèles aux principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, nous avons toujours placé la lutte contre les discriminations au cœur de notre engagement. Les discriminations, notamment liées aux origines, aux croyances, au handicap, à l'âge, au genre ou à l'orientation sexuelle, sont parmi les plus insupportables injustices.

En faveur de l'égalité, contre les discriminations, nos concitoyens exigent des engagements précis et une action déterminée. Par cette charte, nous proposons dix mesures concrètes qui permettront de faire reculer toutes les formes de discrimination.

Nous, élus du Parti socialiste au sein des collectivités territoriales, nous engageons à :

- 1. Instaurer, dans les collectivités, des missions de lutte contre les discriminations,** chargées d'appliquer la présente charte.
- 2. Développer les partenariats par des contrats et par des Chartes locales pour l'égalité,** avec les agences immobilières, les entreprises et les établissements de nuit pour lutter contre les discriminations, et distinguer les entreprises, associations et citoyens de nos territoires particulièrement engagés pour l'égalité.
- 3. Mettre en œuvre, diffuser et favoriser les bonnes pratiques comme le *testing*,** notamment contre les discriminations dans les domaines du logement et de l'emploi.
- 4. Faciliter et accompagner les démarches des victimes** de discriminations notamment en instaurant des partenariats permettant aux missions régionales d'accompagner les dossiers de la HALDE.
- 5. Sensibiliser les agents des collectivités,** en particulier lorsqu'ils sont en contact avec les usagers, à la diversité et aux discriminations.
- 6. Généraliser dans les établissements scolaires,** en partenariat avec le monde enseignant et le mouvement associatif, les conférences et ateliers d'éducation à la citoyenneté, et inciter les lycéens, apprentis et jeunes en formation à **présenter des « projets citoyens », pour prévenir toutes les formes de discriminations.**
- 7. Garantir une gestion des ressources humaines « Zéro Discrimination »** au sein des administrations des collectivités territoriales : lutte contre les discriminations à l'embauche et dans la carrière professionnelle, mais aussi pour les demandes de stage au sein des collectivités.
- 8. Conditionner l'attribution des marchés publics et des aides publiques** au respect de la législation contre les discriminations, et à la promotion de l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes.
- 9. Favoriser la connaissance de la diversité de notre patrimoine culturel et historique,** en soutenant particulièrement les initiatives associatives.
- 10. Valoriser la diversité de la société française** par des événements décentralisés, culturels et populaires.

Observations de Bariza KHIARI concernant le rapport du groupe Egalité Diversité Solidarité dans le cadre du Laboratoire des idées

Je tenais à remercier Michel Wievorka et Serge Bossini qui ont tenu compte de mes remarques en de nombreux points dans la seconde version du rapport d'étape ainsi j'ai constaté une évolution dans la partie sur local/national, sur les statistiques ethniques également l'évolution est notable j'y reviendrai plus loin ; j'ai apprécié la mention des travaux de Dounia Bouzar ainsi que le développement de l'exemple que j'ai indiqué concernant la part de l'immigration chinoise dans le commerce extérieur de Toronto . Je suis heureuse de constater que le travail collectif fonctionne parfaitement que les apports de chacun permettent un rapport nourri et divers. Toutefois, la version actuelle ne me satisfait que partiellement en ce que je persiste à croire qu'elle est porteuse d'éléments problématiques. Je pense que deux points d'achoppement ne pourront être réellement résolus par la voie du consensus parce qu'ils posent problème au sein du parti comme au sein même du groupe du laboratoire ; je veux bien sûr parler des statistiques ethniques et de la discrimination positive.

Je ne crois pas que le débat d'idées tel qu'il se déroule à propos de la rédaction du rapport soit inquiétant ou nocif au laboratoire lui-même. Au contraire, il permet une certaine confrontation amicale et respectueuse de bon aloi autour de thèmes que nous connaissons tous. Ce point me semble important car je ne voudrais pas que l'on interprète mes interventions comme une attaque *ad hominem* envers qui que ce soit. Elles sont le reflet d'un désaccord de fond sur deux thèmes qui me semblent, de fait, extrêmement liés. **Ce désaccord doit, à mon sens, faire l'objet d'un arbitrage politique qui ne désignera pas des gagnants ou des perdants mais estimera que politiquement nous devons nous porter sur une voie plutôt qu'une autre.** Je crains que la rédaction actuelle porte à croire qu'il existe une relative harmonie au sein du groupe au sujet de ces questions. Cela n'est pas le cas même si le deuxième rapport montre une volonté de tenir compte des avis de tous. Tant sur les discriminations positives que sur les statistiques ethniques, il existe une ligne de fracture au sein du groupe entre ceux qui les souhaitent et ceux qui y sont opposés, je crois qu'il faut souligner impérativement ce débat et la nécessité pour le parti de le trancher un jour politiquement. Ce ne serait pas rendre justice à la qualité du travail du groupe que de venir sur un consensus, vecteur d'immobilisme.

Michel a préconisé lors de la dernière réunion que l'on pourrait éventuellement faire mention d'un désaccord et mettre une intervention dissonante en fin de rapport sur ces deux thèmes pour donner à chaque partie l'occasion de s'exprimer. Il me semble qu'il s'agit là d'une initiative intéressante qui aurait le mérite de la clarté montrant que le PS débat, réfléchit sérieusement et n'arrive pas avec des solutions toutes faites.

Je me permets de préciser

Sur les statistiques ethniques, le rapport a tenu compte de mes remarques et est désormais plus circonspect sur la question se gardant de les promouvoir directement même s'il suggère que la gauche pourrait en la matière porter le flambeau du renouveau. Certaines phrases semblent constituer une réponse à mes objections même si je pense à l'inverse des rédacteurs qu'une statistique ethnique enferme nécessairement la personne qui y répond dans une catégorie qui se prétend objective quoi qu'elle ne puisse l'être, sauf à lui laisser une liberté totale de réponse, auquel cas il sera bien difficile de parvenir à exploiter les statistiques en question. L'âge est une donnée objective, la race ne l'est pas puisqu'elle renvoie à une représentation que l'on se fait de soi-même ainsi qu'à une représentation que les autres vous donnent, les deux n'étant pas nécessairement identiques. Cela ne surprendra personne, je vais poursuivre mon travail de contestation théorique et pratique parce que certaines phrases sont éminemment troublantes. Ainsi le rapport met de côté les problématiques théoriques philosophiques que posent ces statistiques pour montrer qu'elles sont le reflet d'une demande réelle. Je cite « *le problème n'est pas idéologique, ou théorique, abstrait, il renvoie à des réalités. Partout, en France, des groupes, éventuellement sous la forme d'associations, mais pas nécessairement, mettent en avant des demandes qui témoignent d'une réalité significative des phénomènes que l'on peut appeler ethniques, raciaux, religieux, ou culturels* » La belle affaire ! Le travail du politique serait donc désormais de répondre à la pression populaire par un acquiescement sans plus de questions. Je suis tout-à-fait d'accord sur le fait que certaines

associations, d'ailleurs peu représentatives *in fine* de ceux de qui elles se prétendent les porte-parole, veulent les statistiques. Pourtant la Cimade, la Licra, SOS Racisme, la Ligue des droits de l'Homme ou des think tanks comme Terra Nova ne le souhaitent pas et ne s'en font pas les porte-drapeaux. Le PS pourrait à bon droit reprendre leur discours car ces associations sont proches de nous. Le rapport ne les cite pas. La question reste cependant de savoir si nous devons donner suite à la demande d'un lobby ou si nous devons lui opposer une volonté ferme de ne pas aller dans ce sens. Le courage politique a, pour moi, une certaine signification. Quand Robert Badinter interdit la peine de mort, il a contre lui la majorité de l'opinion et plusieurs lobbies à qui il oppose des principes. Sur les statistiques ethniques la majorité de l'opinion ne les souhaite pas, la demande vient de quelques lobbies qui souhaitent se compter pour compter (pour reprendre l'expression, très éclairante sur le but, de Patrick Lozes au travers des statistiques ethniques).

Le rapport suggère que l'on peut mettre en place des statistiques ethniques dans le cadre républicain. Je vous renvoie à la décision du conseil constitutionnel faisant référence en la matière que le rapport mentionne pour semble-t-il mieux la contourner : « *Si les traitements [au sens de la loi Informatique et Liberté] nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1^{er} de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race* ». A moins de vouloir faire dire à la décision le contraire de ce qu'elle affirme, on ne saurait vouloir légaliser les statistiques ethniques. **Le conseil a tranché cela n'est pas permis dans le contexte républicain.**

Le Conseil nous amène ainsi à réfléchir à la meilleure manière de lutter contre les discriminations et nous incite à voir que les statistiques ethniques ne répondent pas à cet objectif. **Les statistiques ethniques nous font, en effet, davantage courir le risque d'une ethnicisation de la question sociale, thématique qui ne me semble pas pertinente.** Un simple exemple suffit pour s'en convaincre. Les entreprises de gardiennage et de nettoyage sont assurément les plus diverses à l'heure actuelle. Cela permet-il d'affirmer qu'elles sont le signe d'une absence de discrimination ? A mon sens, elles sont au contraire le signe d'un processus discriminatoire dans l'accès aux études supérieures de certaines populations et d'un certain processus de reproduction sociale. Or en la matière, les statistiques ethniques ne sont nullement utiles pour expliquer ledit processus et n'ont été aucunement opératoires pour le déceler. Elles ne mesurent que la diversité ou son absence et ne peuvent l'expliquer contrairement à un travail sociologique plus fin.

Dès lors c'est à la multiplication des études sociologiques de terrain permettant de mieux comprendre les processus discriminatoires qu'il faut appeler et non à des statistiques qui ne mettent nullement le doigt sur les réels problèmes. A ce titre, puisque le rapport fait état de la police. Une étude menée en 2008 par la fondation Georges Soros sur 540 contrôles d'identité au Châtelet montre que ce ne sont pas majoritairement les critères ethniques qui déterminent le contrôle ou non mais un ensemble de critères où les tenues vestimentaires comptent principalement. Ce travail sociologique de terrain conduit ainsi à nuancer certaines déclarations et amène à une nouvelle réflexion sur le travail de la police. Ce type d'initiatives est à encourager pour mieux cerner les processus discriminatoires et leur nature et pour apporter des correctifs plus fins et plus efficaces.

Concernant la discrimination positive, il convient de comprendre que les deux thèmes sont liés. Les promoteurs des statistiques ethniques finissent tôt ou tard par vanter les qualités de la discrimination positive ethnique.

Le rapport me semble confus sur ces questions. Il affirme tantôt que les principales discriminations sont sociales et que les discriminations ethniques ne sont pas opérantes suivant la catégorie sociale à laquelle on appartient. Cela tend à montrer que l'approche française qui privilégie une composante territoriale et sociale est visiblement fondée. Le point essentiel de la réflexion porterait ainsi sur la manière de contrer les phénomènes d'évitement qui caractérisent les zones choisies par les pouvoirs publics pour bénéficier d'aides spécifiques ou bien au contraire les effets d'aubaine ponctuels qu'ils peuvent générer (cas des conventions ZEP de Sciences-po). Deux points que le groupe pourra aborder lors de la réflexion sur la politique scolaire par exemple.

Pourtant, le rapport n'écarte pas totalement une discrimination positive à base ethnique qui semble pourtant peu opératoire. Le terme de discrimination positive prête à confusion comme l'*affirmative action*. Ces termes, je l'ai déjà souligné, renvoient au contexte états-unien qui promeut une politique de lutte contre les effets de la ségrégation. Il s'agissait de compenser les effets de la législation qui était ouvertement ségrégative. En cela, on suivait les préconisations de la cour suprême qui avait affirmé que l'on ne pouvait être séparés et égaux. La rupture d'égalité rendait nécessaire une intervention plus forte. Le contexte français n'est pas le même et un usage du terme discrimination positive me semble amener une confusion peu souhaitable dans les faits.

Si l'on souhaite employer un terme mélioratif pour désigner les processus mis en place, il convient de se référer à un terme valable pour le contexte français qui ne pourrait laisser entendre que nous pratiquons une discrimination positive à base ethnique.

En revanche, je tenais à affirmer mon entier accord sur l'analyse concernant les identités multiples qu'il importe en effet de prendre en compte. Je voudrais même préciser qu'elles nous concernent tous. Je suis femme, laïque issue de l'immigration, musulmane, mariée, féministe. Toutes ces identités se conjuguent pour former ce que je suis. En cela le rapport ne va peut-être pas encore assez loin quand Amartya Sen a fait une analyse éloquentes montrant la polyidentité de toute personne. Je partage à ce titre, l'idée développée par B. Stora qu'il nous faut retrouver un récit commun capable de fédérer un peu de l'identité de chacun. Je suis heureuse que le rapport ait repris cette idée qui permettrait à la gauche de **s'opposer à un Sarkozy, adepte de la triangulation prenant des bribes de notre histoire.**

La partie confusion des genres me semble très pertinente. Nous avons, nous aussi, une part de responsabilité dans la situation actuelle, ayant trop souvent eu, dans les années 1980 et 1990, une approche politique confondant l'antiracisme et la lutte contre les discriminations.

Je souhaiterais qu'en page 6 il soit indiqué que la burqa est complètement étrangère à l'Islam au lieu de relativement puisque les prescriptions coraniques n'en font pas état. Cela me semble nécessaire pour éviter toute interprétation pouvant laisser croire que la burqa a un quelconque lien théologique avec l'Islam. A ce titre, je pense que la partie consacrée au Québec est riche d'enseignements. Il nous importe également de responsabiliser les médias sur ces questions pour éviter qu'ils ne grossissent à trop fort traits des situations individuelles.

Enfin, en page 4, je souhaiterais que le rapport fournisse quelques exemples précis de quartiers où les commerces sont tenus par une même communauté afin de contextualiser cette approche et ne pas lui donner un caractère trop théorique.

Un peu d'éthique en politique, est-ce trop demander ?

Une tribune d'Esther Benbassa parue dans *Libération* le 25 août 2010

Le débat sur l'identité nationale avait ouvert le bal. Et ces dernières semaines, les raisons de s'alarmer ne font que s'accumuler : déclarations stigmatisantes sur les «gens du voyage», menaces de dénaturalisation des délinquants d'origine étrangère qui auraient mis en danger la vie d'un représentant des forces de l'ordre, ou, au-delà, qui pratiqueraient la polygamie ou l'excision, chasse aux Roms...

Il est évident que la France connaît des problèmes de sécurité, qui ne datent pas d'aujourd'hui. Le comportement actuel de nos dirigeants n'y apporte pourtant pas de vraie réponse, et encore moins de solution. Leur opportunisme et leur électoralisme les rendent peu crédibles. Ils n'en influent pas moins sur le regard que portent les Français sur ceux qu'ils considèrent désormais comme des citoyens ou des habitants de seconde zone, immigrés, descendants d'immigrés ou gens du voyage.

Les soupçons qui pèsent sur les immigrés et les Français «d'origine étrangère» et les discriminations qui les visent ne sont pas chose nouvelle. La persécution des «Tsiganes» non plus. On en parle moins. Considérés encore comme des marginaux, malgré la législation européenne relative au droit de circuler et de choisir librement son lieu de résidence, les «gens du voyage» français demeurent confrontés à des entraves qui les empêchent de jouir des droits d'une pleine égalité civile.

La rhétorique xénophobe qui se déchaîne aujourd'hui écorne certes l'image de la France à l'étranger. Nos dirigeants n'en ont cure. Même le caractère inapplicable, juridiquement, des menaces proférées leur importe peu. L'essentiel étant d'endormir les Français en cultivant chez eux ces peurs sécuritaires, réelles ou imaginaires. Ainsi l'Etat – surtout son chef – peut-il se présenter comme leur père protecteur.

Mais là aussi, il y a deux catégories de Français. Ceux qui craignent les mesures xénophobes annoncées. Et ceux qui redoutent cette insécurité et celui que l'on s'ingénie à leur présenter comme son premier responsable : l'Autre. Le coupable ainsi désigné, nul besoin de résorber vraiment et concrètement l'insécurité dont on parle. L'essentiel étant que la peur se diffuse.

Notre ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a clairement fait la distinction entre ces deux France. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, le 21 août, il a opposé le milieu «*politico-médiatique*» parisien et la réalité de la société française et ironisé sur «*certaines voix de la gauche milliardaire*», faisant allusion à une tribune de Bernard-Henri Lévy, parue le 5 août dans le même journal, dénonçant les déclarations du chef de l'Etat.

Tous les intellectuels, que je sache, ne sont pas des milliardaires. Je doute fort, par ailleurs, qu'aux yeux d'un homme de droite, la richesse soit un handicap pour qui cherche à penser juste. Les médias aussi, soit dit en passant, sont dans le viseur de Brice Hortefeux. Ceux du moins qui ne s'alignent pas spontanément sur les positions de ses amis. Intellectuels, médias, «tous pourris». On connaît la suite.

L'attaque, en l'occurrence, relève du pur populisme, celui qui divise, caresse les aigris dans le sens du poil et divertit des vraies causes du mal. Il y aurait ainsi, d'un côté, les intellectuels et leurs médias, de l'autre, la vraie France, «*aux exigences et attentes*» de laquelle répondrait le président de la République. Ceux qui s'élèvent contre les dérives xénophobes du pays, non seulement appartiendraient à la gauche dans sa version «caviar», mais seraient situés à part des vrais Français, ne comprenant pas grand-chose à la vie, à la vraie vie des couches laborieuses. En fin de compte, Brice Hortefeux les place dans le même – mauvais – camp que ceux que ses récentes déclarations marginalisent.

Voilà bien dessinés les contours de deux France. Des contours qui, dans la réalité, sont évidemment bien plus flous. Beaucoup d'«authentiques» Français réprouvent ces dérives, sans avoir toujours la possibilité de s'exprimer. Les autres, eux, attendent des actes plutôt que de vaines paroles.

Ce populisme n'est pas sans danger. Certes, les intellectuels se sont souvent trompés. Certes, leur parole n'a pas un grand impact face au battage des politiques. Et pourtant ces voix sont précieuses, parce qu'elles incitent à porter un regard critique sur la politique, lui apportent un peu d'humanité, et peut-être de cette éthique qui lui manque tant, en France, ces derniers temps. Elles nourrissent, à leur façon, l'esprit démocratique, contre cette espèce de

nouvel Ancien Régime que nous subissons.

Le Prince nomme ceux qui peuvent le servir et destitue ou fait destituer ceux qui osent l'irriter. Son pouvoir sans limites servira progressivement de modèle à tous les niveaux de nos institutions. L'autoritarisme qu'on observe déjà ici et là en est la preuve. Demain, musellera-t-on également les intellectuels ? La chose pourra se faire insidieusement lorsque, sur les lieux où se déploient leurs activités, sévira la pression d'un devoir de censure intériorisé, entretenu par cette peur qui s'étend et la lâcheté qui (parfois) l'accompagne.

Nous n'en sommes peut-être pas encore là. Reste que les affaires de corruption aidant (certes pas une spécialité de droite), les Français sont déstabilisés et perdent confiance en ceux qui les gouvernent. Quand beaucoup, pour des motifs variés, sont saisis par l'inquiétude, et que la paralysie en menace plus d'un, les menues voix critiques, même si elles se raréfient, sont plus que jamais nécessaires. Ne serait-ce que pour aider la gauche à redevenir enfin ce que les Français en attendent, prometteuse et audacieuse, capable de résister elle-même aux sirènes du tout sécuritaire. Et, qui sait, pour faire entendre raison à nos dirigeants égarés.

Dernier ouvrage paru : *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations* (Larousse, 2010).

Circulaire anti-Roms : Hortefeux hors-la-loi

Par Alain Auffray et Ondine Millot

Le ministre de l'Intérieur a dû corriger son texte, jugé discriminatoire.

Pris en flagrant délit de bavure politico-administrative, le premier flic de France revoit sa copie. Officiellement, c'est pour «*lever tout malentendu sur une éventuelle stigmatisation*» des Roms que Brice Hortefeux a «*signé personnellement*» hier une nouvelle circulaire demandant aux préfets de «*poursuivre*» les évacuations de camps illicites, «*quels qu'en soient les occupants*».

Une première version de cette circulaire précisait qu'il convenait «*en priorité*» de démanteler les camps de Roms. Elle avait été signée le 5 août par le directeur de cabinet du ministre l'Intérieur, une semaine après le discours sur la sécurité prononcé à Grenoble par Sarkozy. Les associations de défense des droits de l'homme estiment que le gouvernement faisait l'aveu d'une politique délibérément discriminatoire, s'exposant de ce fait à des poursuites pénales.

Colère. Avant de recevoir, comme chaque lundi, les dirigeants de l'UMP, le chef de l'Etat a piqué hier une grosse colère contre le cabinet d'Hortefeux. «*Sarko a explosé*», confirment plusieurs responsables. L'Elysée ne s'explique pas comment les fins juristes de la place Beauvau ont pu laisser passer une telle énormité. Rédigée à la hussarde au cœur de l'été, entre le 30 juillet et le 5 août, la circulaire prenait au pied de la lettre le discours de Grenoble.

Eric Besson a répété hier qu'il n'avait pas vu passer le texte en question. «*Ce sont des instructions aux préfets, qui ont une trajectoire descendante, il est normal que le ministre ne l'ait pas vu*», explique son entourage. Pour Besson, la seule circulaire «*valable*» et «*parfaitement républicaine*» concernant les campements illicites est celle qu'il a cosignée avec le ministre de l'Intérieur le 24 juin. «*En droit français, les origines ethniques, ça n'existe pas*», a-t-il rappelé hier. Il ne pouvait rater cette occasion de se distinguer de son collègue. Les deux hommes sont en conflit depuis le début de l'été. En se réservant le monopole des annonces sur les expulsions, Hortefeux avait paru mettre Besson sous tutelle. Ce dernier aura sa revanche : Sarkozy a arbitré en sa faveur en excluant la déchéance de la nationalité pour les polygames.

Résolution. La reculade d'hier ne suffira pas à étouffer les nombreuses critiques nationales et internationales de la politique d'immigration française. Hier, la haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi Pillay, a déploré le «*démantèlement*» des camps de Roms en France, et jugé «*extrêmement préoccupantes*» les «*rhétoriques souvent stéréotypées et discriminatoires*» faites par des «*responsables et les médias*». Cette condamnation fait suite à celle du Parlement européen, qui, jeudi, a sèchement rappelé à l'ordre la France et voté une résolution demandant la suspension immédiate des renvois de Roms.

Interrogé sur ce tollé, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Pierre Lellouche, a rétorqué que la France, «*grand pays souverain*», n'avait pas de leçon à recevoir. Même surdité chez Besson, qui se déclare absolument «*pas ébranlé*» par ces critiques. «*Est-ce qu'il y a des pays étrangers qui font mieux ? Le droit français est le plus protecteur en Europe envers les étrangers en situation irrégulière. Notre politique est beaucoup plus généreuse que la moyenne.*»

Cet après-midi, un Airbus spécialement affrété doit décoller de l'aéroport de Marseille avec à bord une centaine de Roms, adultes et enfants.

«Pour nous, la nation, c'est un traitement digne et égal pour tous»

«*Libération*» et SOS Racisme s'associent pour lancer un appel.

«En proposant d'étendre les possibilités de déchéance de la nationalité française à de nouvelles catégories de citoyens, Nicolas Sarkozy a franchi, avec le discours de Grenoble, un cap dangereux. Pour la première fois au plus haut de niveau de l'Etat, il aura été publiquement affirmé qu'il existe des "Français de souche" et des "Français de papier", comme le clame le Front national depuis sa création et au risque de crédibiliser ce dernier. Allant jusqu'à remettre en cause le droit du sol, le président de la République voudrait en outre que les jeunes "d'origine étrangère" ne deviennent plus automatiquement français à leur majorité s'ils ont été délinquants !

«Sous le faux prétexte d'assurer la sécurité des Français, le pouvoir tend en fait à imposer une idée aussi simple que malhonnête : les problèmes de notre société seraient le fait des étrangers et des Français d'origine étrangère. De tels propos, relayés et amplifiés jusqu'à la nausée par nombre de responsables politiques, poursuivent une lente mais sûre dérive, illustrée aussi bien par le débat sur l'identité nationale que par l'ignoble stigmatisation dont les Roms sont depuis quelques semaines les victimes. Ces propos constituent une atteinte intolérable aux principes constitutifs de la nation. Pour nous, la nation, ce n'est pas la recherche frénétique de la mise au ban de citoyens. C'est tout au contraire l'affirmation de la légitimité de tous à participer en pleine égalité aux choix publics. Pour nous, la nation, ce n'est pas l'utilisation des étrangers comme boucs émissaires afin de masquer le marasme économique et social de notre pays. C'est tout au contraire l'attachement à un traitement digne et égal de tous.

«Malheureusement, cette atteinte aux valeurs d'égalité et de dignité s'apprête aujourd'hui à trouver une concrétisation à travers le projet de loi Besson relatif à l'immigration et la batterie d'amendements d'ores et déjà annoncés pour durcir un texte qui tournait déjà le dos aux principes humanistes les plus élémentaires. Face à cette offensive, nous prononçons un triple non : Non à l'extension des possibilités de déchéance de nationalité ! Non à la stigmatisation des Roms et des gens du voyage ! Non au recul des droits des étrangers contenu dans le projet de loi Besson !»

Martine Aubry, Bénabar, Josiane Balasko, Jane Birkin, Romane Bohringer, Michel Boujenah, Bertrand Delanoë, Harlem Desir, Laurent Fabius, Eric Fassin, Tiken Jah Fakoly, Sihem Habchi, Lionel Jospin, Pierre Laurent, Bernard-Henri Lévy, Jeanne Moreau, Yannick Noah, Michel Onfray, Firmine Richard, Michel Rocard, Marjane Satrapi, Benjamin Stora, Arielle Schwab, Dominique Voynet...

Détournement de nation

Voilà des idées qu'on ne peut pas se contenter de discuter, de critiquer ou de réfuter. On doit les combattre.

Si *Libération* a choisi, à dessein, de soutenir un slogan «national», «Touche pas à ma nation», c'est en vertu d'une urgence : il est temps de mettre fin au détournement de nation entrepris par l'UMP depuis le début de l'année. Du débat sur l'identité nationale en janvier à la déchéance de la nationalité proposée en cette rentrée, en passant par maintes déclarations des hussards du sarkozysme, Hortefeux en tête, un basculement politique et culturel est à l'œuvre, qui voit la droite républicaine se rallier à une idée de la France... qui n'est pas républicaine.

Trois gestes traduisent ce tournant : la manière forte utilisée contre les Roms, accompagnée par la mise à l'index de toute une catégorie humaine, comme le confirme la honteuse circulaire du ministère de l'Intérieur rendue publique depuis deux jours, orientation condamnée successivement par la gauche, le centre, une partie de la droite, le pape et les instances européennes ; la multiplication des lois de répression, qui masque une impuissance croissante à faire appliquer celles qui existent, comme le montre l'échec de la politique de sécurité menée depuis huit ans ; l'extension à de nouveaux délits de la déchéance de nationalité, restreinte aujourd'hui aux cas de désertion, de trahison et d'espionnage.

Cette dernière mesure mérite un sort particulier. Elle n'a évidemment rien à voir avec une quelconque préoccupation «sécuritaire». Les assassinats de policiers sont déjà punis de la peine maximale. L'adjonction d'une menace purement morale (la déchéance) aux trente années de détention prévues par le code n'aura aucune valeur dissuasive supplémentaire. Aussi bien, elle s'appliquera à un nombre minuscule d'individus : les assassins de policiers qui ont acquis récemment la nationalité française et qui ont gardé celle de leur origine (sinon, la condamnation les rendrait apatrides, ce qui est proscrit par les traités ratifiés par la France). Enfin, on se demande bien pourquoi l'assassinat d'un policier serait moins grave s'il était commis par un Français «de souche» plutôt que par un autre. Absurde distinction. La motivation de la loi est tout autre. Elle annonce, par un geste spectaculaire, le ralliement officiel de la droite française à cette idée qui était jusqu'ici l'apanage du Front national : oui, pour nous aussi, dit l'UMP, la France est une nation ethnique et non universaliste.

La déchéance de nationalité était jusqu'ici fondée sur des considérations de défense nationale, héritées des périodes de guerre. En un mot, il s'agissait de déchoir les traîtres ; de facto, elle était tombée en désuétude. Etendue soudain à d'autres crimes, elle change de sens. Elle introduit dans le droit positif l'idée qu'il y a deux catégories de Français : les Français de sang, qui le resteront quoi qu'il arrive ; les Français de papier, à l'origine suspecte et à l'avenir incertain. Ainsi, on établit soudain, entre les ressortissants d'une même nation, une hiérarchie fondée sur l'origine. On dira que cela touchera très peu de monde. Certes, mais alors pourquoi le fait-on ? Pourquoi prend-on le risque d'attenter à un principe fondamental pour un bénéfice pratique évidemment nul ?

La réponse est simple : on a changé de conception de la nation. A la vision républicaine de la France, qui ne distingue pas les origines de ses citoyens, vision partagée par toutes les nuances de l'arc républicain, des communistes aux gaullistes, on substitue discrètement une idée ancienne et dangereuse, fondée sur le droit du sang et l'origine ethnique, qui est celle du Front national.

Le plus étrange, c'est que c'est un président de la République d'origine hongroise, marié à une Italienne, qui propose cette réforme. Il contredit ainsi la tradition qui a permis à son père de devenir français. Il est probable que sa décision est affaire d'opportunité et non de conviction. Nicolas Sarkozy, qui n'a évidemment rien de raciste, veut siphonner les électeurs du FN : il agite les symboles qui sont censés leur plaire. Pourtant, son calcul tactique recoupe une évolution plus profonde.

Depuis la création du ministère de l'Identité nationale, plusieurs signaux sont passés au rouge. Signaux ténus : on voit Eric Zemmour, journaliste naguère gaulliste, reprendre aux heures de grande écoute des thèses lepénistes à peine pasteurisées ; on voit Elisabeth Lévy, elle aussi ennemie du «politiquement correct», accueillir dans sa revue un chroniqueur qui confesse volontiers voter FN ; un peu partout, la dénonciation de la «bien-pensance», encore servie par Xavier Bertrand en défense de la circulaire anti-Rom, sert de paravent à l'introduction des raisonnements frontistes dans la rhétorique gouvernementale.

Signaux plus visibles : c'est un conseiller de l'Élysée aux thèses musclées sur l'immigration et soucieux d'identité française, Maxime Tandonnet, qui rédige en partie le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy, comme l'a révélé Hervé Algalarrondo dans *le Nouvel Observateur* ; et

quand Brice Hortefeux veut justifier sa politique anti-Rom, il utilise une citation de Charles Maurras («la France n'est pas un terrain vague»), lequel Maurras est désormais un auteur admis et prisé dans certains cercles de la droite intellectuelle.

Bref, la droitisation de la droite, officiellement dirigée contre le FN, se traduit... par la progression des idées FN. A la République rigoureuse mais accueillante, on substitue une nation méfiante et enracinée dans une francité mythique, que l'étranger, rom, africain ou maghrébin, risque de corrompre. On sait où mènent ces raisonnements. Déjà un directeur de cabinet de la République ordonne la répression d'une catégorie entière, et si Eric Besson prend ses distances, le chœur des aboyeurs de l'UMP la justifie avec virulence. Voilà pourquoi notre journal s'est associé à SOS Racisme et à la Règle du jeu pour défendre une certaine idée de la France, qui est, ou qui devrait être, celle de tous les républicains.

La triple offensive d'Eric Besson

Le ministre a présenté hier les principales mesures de son projet de loi sur l'immigration.

La machine législative est lancée. Eric Besson, ministre de l'Immigration, a rendu public hier l'amendement gouvernemental sur la déchéance de la nationalité pour les Français meurtriers de policiers et gendarmes, naturalisés depuis moins de dix ans. Cette disposition sera incluse dans le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité qu'Eric Besson présentera au Parlement, à partir du 27 septembre, et déjà dénoncé par les associations de défense des droits de l'homme.

L'extension des possibilités de déchéance de nationalité

Aujourd'hui, l'article 25 du code civil prévoit que *«l'individu qui a acquis la qualité de Français peut, par décret pris après avis conforme du Conseil d'Etat, être déchu de la nationalité française, sauf si la déchéance a pour résultat de le rendre apatride»*. Les motifs de dénaturalisation sont *«l'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation»*, le terrorisme, et les actes *«préjudiciables aux intérêts de la France»*. C'est le gouvernement Juppé, par la loi du 22 juillet 1996, qui avait inclus le motif de terrorisme. Le Conseil constitutionnel avait jugé cette disposition légale. Tout en posant le principe selon lequel *«au regard du droit de la nationalité, les personnes ayant acquis la nationalité française et celles auxquelles la nationalité française a été attribuée à leur naissance sont dans la même situation»*, il avait jugé que cet amendement *«au regard de l'objectif recherché par le législateur, soit le renforcement de la lutte contre le terrorisme»*, n'était pas *«contraire au principe d'égalité»*.

Aujourd'hui, un fonctionnaire ou un élu peut également perdre sa nationalité s'il est convaincu de concussion (malversation), corruption et trafic d'influence ou espionnage. La loi Guigou de 1998 a maintenu ces possibilités, tout en stipulant que la déchéance ne peut être prononcée si elle rend un individu apatride. Seuls les binationaux sont concernés. D'après le ministère de l'Immigration, il n'y en a pas eu depuis 2006. Et pas plus d'une trentaine depuis le début de la décennie.

La stigmatisation des Roms et des gens du voyage

La polémique a démarré lorsque Nicolas Sarkozy a annoncé le 21 juillet la convocation, la semaine suivante, d'une réunion *«sur les problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms»*. Dans cette déclaration, le Président promettait *«les expulsions de tous les campements en situation irrégulière»*. Ont suivi les démantèlements de camps et des expulsions de ressortissants roumains et bulgares, les Roms n'étant pas les seuls visés. Depuis, la controverse n'a pas cessé. Fin août, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (Cerd) accusait la France de pratiquer les renvois *«collectifs»* de ressortissants roumains et bulgares. Or, le droit européen n'autorise que les expulsions *«individuelles»*. *«Ce ne sont pas des reconduites collectives, mais des*

reconduites individuelles», a répondu Besson. La France a également été accusée de faire pression sur les Roms pour qu'ils acceptent de rentrer chez eux «*volontairement*», en échange d'un petit pécule : 300 euros par adulte, 100 par enfant. Plus de 8 300 Roms ont été renvoyés entre le 1^{er} janvier et la fin août. D'après Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, «*88 camps ont été démantelés*».

Le recul des droits des étrangers

Besson l'avait annoncé : son projet de loi comprendra des amendements sanctionnant «*l'abus du droit au court séjour*». En théorie, les ressortissants de l'UE peuvent séjourner trois mois dans tous les Etats sans formalité. Mais le ministre de l'Immigration accuse les Roms de «*faire une noria pour échapper à la législation sur les courts séjours*». En clair, de multiplier les allers et retours entre leur pays et la France. Un autre amendement, a-t-il annoncé hier, permettra la reconduite dans leur pays d'origine de ceux «*qui représentent une charge déraisonnable pour notre système d'assistance sociale*». Un troisième amendement visera les «*auteurs d'actes répétés de vols ou de mendicité agressive*».

Ce texte, le deuxième depuis l'élection de Sarkozy, réduit aussi les droits des étrangers en situation irrégulière : à l'avenir, une personne placée en centre de rétention devra attendre cinq jours, au lieu de quarante-huit heures aujourd'hui, avant de comparaître devant le juge des libertés et de la détention, dont le rôle est essentiel puisqu'il se prononce sur la légalité des conditions d'interpellation. Pendant ces cinq jours, le juge administratif aura le temps de statuer sur la légalité de la mesure d'expulsion, voire de la mettre à exécution.

Les associations s'insurgent contre ce qu'ils qualifient de «*bannissement*» des sans-papiers expulsés : ceux-ci peuvent se voir interdire de déposer une demande de visa pour entrer, légalement cette fois, dans l'espace Schengen, pendant deux à cinq ans. Autre point litigieux : Besson propose la création de zones d'attente virtuelles, comme celles existant dans les aéroports. Cet artifice permettrait de considérer que ces personnes, bien que se trouvant en France, n'y ont pas encore mis les pieds. Or les règles de protection des étrangers cueillis à la descente de l'avion sont moins strictes que celles s'appliquant aux personnes interpellées sur le territoire national.

«Une remise en cause du principe d'égalité»

Interview

Selon l'historien Patrick Weil, le chef de l'Etat «délégite certains fondements de la République» :

Historien, directeur de recherche au CNRS, Patrick Weil, auteur de *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution* (Gallimard, 2002), répond aux questions de *Libération*.

Comment réagissez-vous au discours de Grenoble et aux expulsions de Roms ?

En distinguant dans ce discours solennel les Français d'origine étrangère de ceux qui ne le sont pas, le Président a remis en cause l'un des fondements de notre République : l'égalité des citoyens devant la loi. Depuis son élection, il a cherché en fait à délégitimer certains de nos principes fondateurs, l'égalité mais aussi la laïcité. Sans autre résultat, pour l'instant, face aux résistances de la société française, que d'accroître des tensions qu'il ne cesse d'exacerber.

A Grenoble, Nicolas Sarkozy a évoqué «les conséquences de cinquante années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration»...

S'il attaque ainsi De Gaulle, Pompidou, VGE, Chirac, c'est qu'il veut d'abord signifier aux électeurs du FN que, comme eux, il pense que l'immigration d'Afrique était indésirable. L'immigration des années 60 était choisie et régulée, c'est son origine qui déplaît à Nicolas Sarkozy. Ce faisant, il jette l'opprobre sur certains de nos compatriotes eu égard à leur origine, il instille l'illégitimité de leur présence. Il semble ne cesser de leur dire : «Vous êtes là, je ne peux plus rien contre, mais j'aurais préféré que vous ne soyez pas là.» Il parle ainsi comme vient de le faire en Allemagne un membre démissionnaire du conseil de la Bundesbank [*Thilo Sarrazin, accusé de racisme, nldr*], mais il le fait en langage codé.

S'agit-il seulement d'une stratégie électorale ?

Nicolas Sarkozy cherche à reconstituer une majorité derrière lui contre les criminels, les multirécidivistes, les Roms, les Français d'origine africaine ou les porteuses de burqa, majorité qu'il ne convainc pas sur les principaux sujets d'actualité, la réforme des retraites ou l'affaire Woerth-Bettencourt. Mais cette stratégie n'est pas conjoncturelle, elle date de 2005. Elle s'est traduite par la création du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale ou le refus d'inaugurer la cité nationale consacrée à l'histoire de l'immigration.

Une circulaire a été envoyée aux préfets leur demandant de démanteler en priorité les campements roms. Qu'en pensez-vous ?

Il s'agit d'un ciblage discriminatoire. Les Roms, qui pour la plupart sont français, sont en outre soumis à des règles spécifiques, comme le carnet de circulation. Le communautarisme, ce n'est pas le fait de vivre en communauté, avec des gens qui vivent comme vous, pratiquent la même religion, ou sont de la même origine nationale. C'est lorsque la loi du groupe l'emporte sur celle de la République.

L'Elysée veut élargir les conditions de déchéance de la nationalité aux auteurs de crimes contre les policiers et gendarmes. Est-ce possible ?

Le chef de l'Etat a pris ses précautions pour éviter une censure du Conseil constitutionnel. La déchéance ou la perte de nationalité visent aujourd'hui des situations exceptionnelles, principalement des doubles nationaux qui se comportent comme des agents d'un Etat ou d'un groupe étranger. Telle que proposée, la peine de déchéance pourra concerner une personne de 27 ans ayant commis un grave crime - tuer un policier -, mais une personne née et éduquée en France, n'ayant plus aucun lien effectif avec un Etat étranger. Sous cette dimension, sa proposition me semble inconstitutionnelle.

Cette politique ne risque-t-elle pas de renforcer un sentiment d'exclusion ?

Certains de nos concitoyens doivent en permanence se justifier : non, ils ne sont ni intégristes ni islamistes, ils n'aiment pas la burqa. Il est inédit et inacceptable qu'un président cible une population donnée pour son avantage politique réel ou supposé. Tout ceci relève de calculs politiques sordides et indignes. Mais ils doivent savoir qu'au cours de son histoire, la France a toujours été divisée sur ces questions de nationalité, d'intégration des minorités, etc. La conception égalitaire et républicaine de la nation ne l'a emporté, à chaque fois, qu'au terme d'un long combat.

L'idée de nation risque-t-elle d'être altérée en profondeur ?

L'appel que vous publiez, les réactions négatives au discours de Grenoble, y compris au sein

du camp présidentiel, démontrent l'ampleur des résistances et des solidarités, et la force des principes universels qui fondent la nation. Mais la résistance peut s'user. Il ne s'agit pas juste de témoigner ou de s'indigner, mais, dans le combat d'aujourd'hui, de l'emporter.

Les demandeurs d'asile visés par le ministre de l'immigration

Hier, lors de sa conférence de presse, Eric Besson a déclaré que la France demeurait «*la patrie de la liberté et des droits de l'homme*» en étant le pays «*le plus généreux en Europe et le deuxième au monde*» en matière de droit d'asile. Mais il a aussi dénoncé «*ceux qui y voient une porte ouverte à l'immigration irrégulière*». Evoquant une «*crise nationale de l'asile*», il a noté que les demandes avaient augmenté de plus de 43 % en deux ans, et de «*12,5 % depuis le début de l'année*» entraînant, a dit le ministre de l'Immigration, «*la saturation de nos capacités d'accueil*». Eric Besson veut renforcer au niveau européen la lutte contre les filières qui, selon lui, serait à l'origine de cette explosion des demandes d'asile. De leur côté, des élus locaux demandent à l'Etat d'assurer la prise en charge des demandeurs d'asile, comme le prévoit la loi. Au lendemain de l'incendie d'un campement de réfugiés afghans, le député-maire de Cherbourg, Bernard Cazeneuve (PS), a déploré qu'«*en dépit de nombreux courriers depuis 2003, année de la fermeture de Sangatte*», l'hébergement de ces demandeurs d'asile n'est pas assuré.

Communiqué de 50 organisations

Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis plusieurs jours sur notre pays. Jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite. Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers, stigmatise les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants, etc. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, qui est répréhensible pour tout individu sans distinction de nationalité ou d'origine : il met délibérément en cause les principes qui fondent l'égalité républicaine, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

En quelques jours, les plus hautes autorités de l'Etat sont passées de l'exploitation des préjugés contre les Gens du voyage au lien, désormais proclamé, entre immigration et délinquance, puis à la remise en cause de la nationalité française dans des termes inédits depuis 1945. Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche s'inscrit dans une logique de désintégration sociale porteuse de graves dangers.

Il ne s'agit plus du débat légitime en démocratie sur la manière d'assurer la sûreté républicaine, mais bien d'une volonté de désigner comme a priori dangereuses des millions de personnes à raison de leur origine ou de leur situation sociale. Quelle que soit la légitimité que confère l'élection, aucun responsable politique n'a reçu mandat de violer les principes les plus élémentaires sur lesquels la République s'est construite.

Parce que le seuil ainsi franchi nous inquiète pour l'avenir de tous, nous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses mais qui avons en commun l'attachement aux principes fondamentaux de la République laïque, démocratique et sociale, rappelons avec force que l'article 1er de la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et que toutes propositions qui méconnaîtraient cette règle fondatrice de la démocratie constituent une atteinte à la paix civile.

Nous n'accepterons sous aucun prétexte que le nécessaire respect de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Nous appelons donc l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble. A cet effet, nous proposerons dans les prochains jours à la signature en ligne un « Appel citoyen » refusant toute politique de la peur ou de la haine. Et nous appelons à un grand rassemblement citoyen à l'occasion du 140e anniversaire de la République, le samedi 4 septembre Place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, pour dire ensemble notre attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité qui sont et qui resteront notre bien commun.

Signataires : AC ! Agir ensemble contre le chômage, Les Alternatifs, Les amoureux au banc public, Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association des Marocains en France (AMF), Association nationale des Gens du voyage catholiques (ANGVC), Association républicaine des anciens combattants (ARAC), ATTAC, Autremonde, Cedetim, Confédération française démocratique

du travail(CFDT), Confédération générale du travail (CGT), La Confédération Paysanne, La Cimade, Le Cran, Droit au logement (DAL), Emmaüs France, Europe Ecologie, Fédération pour une alternative sociale et écologique (Fase), Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération SUD Education, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), FNASAT-Gens du voyage, Fondation Copernic, France Terre d'Asile, Gauche unitaire, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Les Jeunes Verts, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Ligue de l'enseignement, Marches européennes, Médecins du Monde, Le Mouvement de la Paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), le Parti communiste français (PCF), le Parti de Gauche, le Parti socialiste (PS), Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RAIDH), Réseau Education Sans Frontière (RESF), SNESUP-FSU, SOS Racisme, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Union syndicale Solidaires, Les Verts.

Contacts presse : vous pouvez contacter les services presse de chaque organisation signataire et pour la LDH : Virginie Peron 01 56 55 51 07 – virginie.peron@ldh-france.org

La gendarmerie détient un fichier Roms illégal

Par Franck Johannès

La gendarmerie a constitué un fichier sur les Roms et les gens du voyage, illégal et clandestin. Ce fichier ethnique, dont *Le Monde* révèle l'existence, est d'ailleurs baptisé MENS – minorités ethniques non sédentarisées. Il est détenu par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), au fort de Montrouge, à Arcueil (Val-de-Marne). *"Il n'y a pas de statistiques sur des communautés, assurait pourtant Brice Hortefeux, le ministre de l'intérieur, le 25 août sur RTL, mais des statistiques naturellement sur des nationalités. Il n'est pas question d'expulser des Roms parce qu'ils sont Roms."*

Michel Bart, son directeur de cabinet, est cité à comparaître devant le tribunal le 23 novembre pour *"incitation à la haine raciale"*, après avoir signé le 5 août une circulaire qui demandait, dans sa première version, l'évacuation de campements illicites, *"en priorité ceux des Roms"*.

L'existence du fichier MENS est autrement plus grave pour Françoise Cotta et William Bourdon, avocats des quatre principales associations de Roms et de gens du voyage. Ils ont porté plainte, mercredi 6 octobre, auprès du procureur de Paris pour constitution de fichier non déclaré, et conservation *"de données à caractère personnel qui font apparaître les origines raciales et ethniques"*. Ces infractions sont punies de cinq ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

L'embarras des autorités est manifeste. Le ministère de l'intérieur indique ne pas avoir connaissance de ce fichier, la gendarmerie affirme qu'il n'existe pas.

MENTIONS IMPRUDENTES

Les associations de gens du voyage sont tombées sur le fameux fichier sur Internet. Notamment sur un document de présentation des missions de l'OCLDI, qui a été commenté par un chef d'escadron de l'office, lors d'un colloque, en novembre 2004 à Lille, avec quelques mentions imprudentes. Une page faisait état d'une *"généalogie des familles tziganes"* difficile à établir sans fichier.

En cliquant sur une carte de France, le commandant a fait apparaître, région par région, les noms de familles de gens du voyage avec leurs *"spécialités"* : trafic de véhicules, vol de bijoux, fraude intracommunautaire, blanchiment... Une autre page du document recense *"les groupes à risques : gens du voyage (Manouches, Gitans) ; les équipes des cités ; les délinquants itinérants en provenance des pays de l'Est (Roms...)"*.

Suit un *"état numérique des interpellations de Roms (étrangers) par la gendarmerie, de 2000 à 2004"*, classé par nationalité : Roumanie, Hongrie, Moldavie, Albanie... Il ne s'agit pas de Hongrois ou de Géorgiens – qui pourraient être des Roms –, mais bien de Roms, qui sont hongrois ou géorgiens. Le document, qui n'est plus disponible sur Internet depuis fin septembre, atteste, selon la plainte, *"de l'existence d'un fichier des interpellations des Roms (ethnie), nationalité par nationalité"*.

"Ces fichiers ont des relents qui ne peuvent que rappeler de très mauvais souvenirs, souligne M^e Bourdon. Ils apparaissent comme le paroxysme des dérives d'une logique sécuritaire qui ne fait que s'aggraver." Pour M^e Cotta, *"nous ne sommes pas en 1940, nous attendons une réaction publique pour que ça s'arrête très vite. C'est au sein de ce gouvernement que se trouve le principal danger pour la paix sociale."*

Le ministère de l'intérieur admet que l'expression MENS *"a été utilisée par la gendarmerie dans les années 1990"*, mais *"n'a pas connaissance"* d'un fichier de ce nom. *"S'il apparaissait des éléments nouveaux, nous demanderions naturellement au groupe de contrôle des fichiers de se saisir de cette question"*, indique la Place Beauvau.

Alain Bauer, le président du groupe de contrôle, ne connaît pas non plus le fichier MENS, mais entend bien s'autosaisir : *"Beaucoup de ces institutions mentent avec aplomb, ce n'est pas le premier fichier non déclaré qu'on découvrirait."* Le fichier MENS est inconnu de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). *"La loi de 1978 pose le principe de l'interdiction de faire mention des données ethniques et raciales"*, explique Yann Padova, secrétaire général de la CNIL.

"CRITÈRE ETHNIQUE"

La direction de la gendarmerie admet qu'avant 2004, le terme Rom a été utilisé, et qu'on y a mis bon ordre depuis. *"Mais à aucun moment ne figure de critère ethnique à l'OCLDI, et le fichier MENS n'existe pas."* L'OCLDI a été créé par décret en juin 2004, et a pris la suite d'une cellule interministérielle de lutte contre la délinquance itinérante (Cildi), créée en 1998. Il est composé d'une quarantaine de gendarmes et de 8 policiers, et est dirigé par un colonel. L'office a officiellement pour mission de lutter contre la criminalité et la délinquance commises par des *"équipes structurées et itinérantes"*.

L'existence du fichier MENS est prouvée par nombre de documents internes à la gendarmerie. Ainsi l'OCLDI, dans une *"fiche de travail"* sur le vol avec violences, annexe, en pièce jointe, un tableau Excel *"recensement des dossiers en cours, consultation fichier MENS, schéma relationnel"*.

Dans une autre fiche, à *"diffusion restreinte"*, les gendarmes écrivent sans sourciller : *"L'environnement généalogique effectué par l'OCLDI à partir des procédures et des renseignements recueillis, ainsi que la consultation de notre base documentaire de données (fichier MENS), permet d'indiquer que certains individus suspectés appartiennent à la communauté française des gens du voyage, se connaissent soit par des liens familiaux, soit par relations criminelles d'habitude."*

Dans un troisième document, rédigé à l'intention d'un procureur de la région parisienne, l'OCLDI fait état *"d'informations obtenues dans le cadre de procédures"* [judiciaires], puis *"d'informations officieuses : consultations des fichiers SDRF (STRJD) sur les titres de circulation et fichier MENS (OCLDI) sur les liens de famille (généalogie), environnement patrimoniaux des personnes précitées"*.

Le SDRF est un fichier, légal mais purement administratif, sur les titres de circulation des nomades, installé au service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD) de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). *"Il ne peut contenir aucune information relative à des condamnations judiciaires"*, indique la CNIL. C'est bien cependant à partir du SDRF, qui comptait en 2008 plus de 170 000 fiches et était consulté 400 fois par jour, que l'OCLDI a créé, avec une recension systématique des campements, son fichier MENS – *de facto* un fichier ethnique.